



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

LE MOT DU PRÉSIDENT



**Alain
SUGUENOT**

MAIRE DE BEAUNE
PRÉSIDENT DE
L'AGGLOMÉRATION

Chers amis,

2024 aura été, pour Beaune Côte & Sud, une année d'action utile et de résultats concrets. Fidèles à une ligne libérale et responsable, nous avons tenu nos missions avec une boussole claire : l'argent public doit être utile, mesuré et orienté vers l'essentiel — créer de l'activité, améliorer la vie quotidienne et préparer l'avenir sans obérer nos capacités d'action. Cette exigence se lit dans nos comptes comme dans nos chantiers.

Nos finances d'abord : situation saine, épargne renforcée, trajectoire maîtrisée. La capacité d'autofinancement progresse pour atteindre 5,465 M€ en 2024 ; l'exécution budgétaire confirme un équilibre solide et, surtout, aucun nouvel emprunt n'a été nécessaire sur le budget principal pour financer les investissements de l'année. C'est un choix : prioriser, cofinancer, ne dépenser que pour l'utile.

Sur le terrain, 2024 a consolidé nos politiques de proximité. Le complexe sportif communautaire de Ladoix-Serrigny a connu une avancée décisive ; le projet de Nolay est engagé pour compléter un maillage sportif cohérent à l'échelle de l'agglomération. La baignade naturelle de Montagny-lès-Beaune a fait l'objet d'un programme de remise à niveau ambitieux pour accroître sa performance écologique et sa capacité d'accueil, au service d'un loisir familial accessible.

L'écologie des solutions guide nos services environnementaux. 2024 marque la généralisation du tri à la source des biodéchets, la poursuite de la baisse des ordures ménagères, la distribution

massive de composteurs, et la réouverture de la déchèterie modernisée de Meursault. Dans le même temps, nous investissons dans la protection de la ressource : stations de traitement sur les puits de Vignoles et renouvellement des réseaux, avec 7,2 km remplacés en 2024.

Côté mobilités, nous avançons de manière pragmatique : mise en circulation de minibus électriques, conversion de la flotte thermique au biocarburant HVO, ombrières photovoltaïques sur le dépôt (42 MWh/an), et nouveaux outils numériques pour mieux informer les usagers. Objectif : une mobilité décarbonée, accessible et efficace, adaptée à nos usages réels.

L'attractivité économique demeure une priorité. Travaux et aménagements dans nos zones d'activités (Beaune-Vignoles, Pré Fleury phase 2, Gouteaux), préparation de nouvelles offres foncières (Corvée Lisabeau), poursuite des démarches « Assises de la formation » et de l'Observatoire de l'économie : nous facilitons l'implantation et la croissance des entreprises, et rapprochons compétences et emplois.

Enfin, nous assumons une politique d'infrastructures utile et sobre : requalifications de voiries d'intérêt communautaire, desserte des zones d'activités, hubs de mobilité (parkings-relais, covoiturage, bornes), rénovation énergétique et pilotage des consommations de nos bâtiments, entretien des itinéraires doux (véloroutes et sentiers). C'est un investissement patient qui améliore la vie quotidienne et soutient la compétitivité du territoire. Rien de tout cela n'est le fruit du hasard. C'est le résultat d'un cap constant, d'une gestion tenue et de l'engagement des élus et des équipes. Ensemble, nous faisons de Beaune Côte & Sud un territoire d'entreprises, d'opportunités et de qualité de vie, où chaque euro investi produit un résultat. Notre ligne pour l'avenir est claire : attractivité, proximité, responsabilité.

SOMMAIRE

01

Présentation de l'Agglomération - p.6

- Le fonctionnement et les compétences
- Le Conseil Communautaire
- Le Bureau
- Les Commissions

02

Les moyens au service d'un territoire - p.12

- Les Ressources Humaines
- Les Finances
- La Commande Publique
- La Direction des Opérations d'Aménagement
- La Plateforme Ressources

03

Les actions économiques et d'urbanisme - p.55

- Le Développement économique
- Le Programme Local de l'Habitat
- Le Plan Climat Air Energie Territorial
- La Gestion du droit des sols
- Suivi des documents d'urbanisme
- Transports et Mobilité

04

Les Actions environnementales - p.70

- Les Déchets
- L'eau potable
- L'assainissement
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Les sites et milieux naturels

05

Les actions au bénéfice de la cohésion sociale - p.98

L'ACTION FAMILLE :

- La Petite Enfance
- L'Enfance

L'ACTION CULTURELLE :

- Conservatoire
- Beaux-Arts
- Les équipements sportifs

ATTRACTIVITÉ : ACTION

REVITALISATION DES HAUTES-CÔTES ET DU PLATEAU

- Vivons plus haut

Beaune Côte & Sud

Plateau, Côte et Plaine

Développement Économique, Milieux Naturels, Déchets, Équipements Sportifs, Tourisme, Enfance, Petite Enfance, Transports, Eau, Assainissement, École des Beaux-Arts, Conservatoire, Urbanisme, Habitat et Climats.



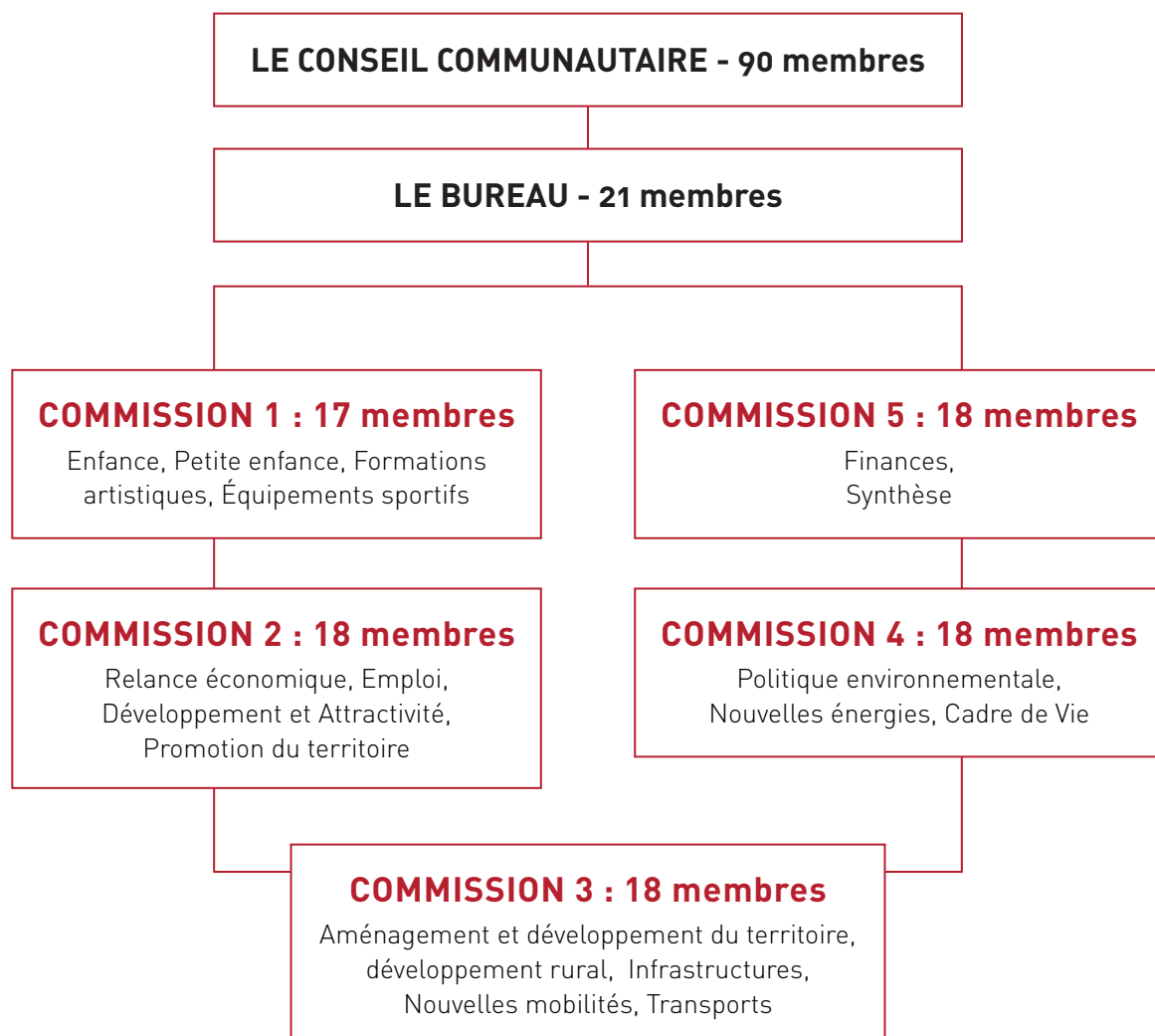


Beaune Côte & Sud

1 AGGLOMÉRATION, 53 COMMUNES

Situé au cœur de la Bourgogne, entre ville et campagne, le territoire de l'Agglomération Beaune Côte & Sud ne cesse de se développer pour offrir à tous ses habitants un cadre de vie équilibré, alliant loisirs et services de proximité.

L'INSTITUTION



LES COMPÉTENCES DE L'AGGLOMÉRATION

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), organisation de la mobilité,
- Equilibre social de l'habitat - politique de la ville d'intérêt communautaire, Programme Local de l'Habitat (PLH),
- Développement économique d'intérêt communautaire : création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités, actions de développement économique d'intérêt communautaire, tourisme,
- Prévention des milieux aquatiques,
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,
- Aires d'accueil des gens du voyage.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Équipements sportifs d'intérêt communautaire,
- Équipements culturels : École des Beaux-Arts et Conservatoire de Musique et Danse,
- Voirie : création, aménagement et entretien de voirie pour les zones d'activités et les parcs de stationnement d'intérêt communautaire,
- Actions environnementales : assainissement collectif et autonome, eau potable, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Études à l'échelle de la communauté en matière de préservation du patrimoine naturel et environnemental ainsi que du patrimoine bâti,
- Actions famille : Enfance (extra et péri-scolaire) et Petite Enfance (Relais Assistantes Maternelles RAM et crèches),
- Fourrière animale intercommunale,
- Politique de circulation douce.



CHIFFRES CLEFS :

53
COMMUNES

48 du Sud de
la Côte d'Or

5 du Nord de la
Saône-et-Loire

52 364
HABITANTS AU TOTAL

552 km²
DE TERRITOIRE AU TOTAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire compte 90 élus représentant 53 communes, en tenant compte du nombre des habitants qui les composent.



En 2024, le Conseil s'est réuni 5 fois et a pris 111 délibérations.

ALOXE CORTON, 135 habitants
Maurice CHAPUIS

AUBIGNY LA RONCE, 166 habitants
Gérard ROY

AUXEY DURESSES, 314 habitants
François LATOUR

BAUBIGNY, 207 habitants
Rémy MORIN

BEAUNE, 21 579 habitants
Alain SUGUENOT
Jean Luc BECQUET
Carole BERNHARD
Pierre BOLZE
Marie-France BRAVARD
Geoffroy BRUNEL
Anne CAILLAUD
Géraldine CHAMPANAY
Jean-François CHAMPION
Carole CHATEAU
Xaxier COSTE

Stéphane DAHLEN
Ariane DIERICKX
Alexis FAIVRE
Charlotte FOUGERE
Thibaut GLOAGUEN
Emanuelle JEUNET-MANCY
Sophie LEFAIX
Virginie LEVIEL
Virginie LONGIN
Sébastien PICARD
Michel PIERRON
Olivia PUSSET
Bernard REPOLT
Sihème REZIGUE
Philippe FALCE
Virigine ROUXEL-SEGAUT
Jonathan VION
Geneviève PELLETIER
Eric MONNOT

BLIGNY-LÈS-BEAUNE, 1247 habitants
Didier DURIAUX
BOUILLAND, 201 habitants
Jean-Noël MORY

BOUZE-LÈS-BEAUNE, 320 habitants
Pascal HUGUENIN

CHAGNY, 5 704 habitants
Sebastien LAURENT
Vittorio SPARTA
Delphine SAVARY
Gérard NAIRAT
Patricia ROSSIGNOL
Estelle BRUNAUD
Richard BENINGER

CHANGE, 228 habitants
Christophe CASTELLANO

CHASSAGNE-MONTRACHET,
316 habitants
Céline DANCER

CHAUDENAY, 1 097 habitants
Catherine PAPPAS

CHEVIGNY-EN -VALIERE, 329 habitants
Jean-Claude BROUSSE

CHOREY-LES-BEAUNE, 640 habitants
Arnaud GUICHARD

COMBERTAULT, 568 habitants
Didier SAINT EVE

CORBERON, 448 habitants
Jean-Christophe VALLET

CORCELLES-LES-ARTS, 476 habitants
Thierry DUBUISSON

CORGENGOUX, 400 habitants
Pierre BROUANT

CORMOT-VAUCHIGNON, 196 habitants
Marc DENIZOT

CORPEAU, 963 habitants
Sandrine ARRAULT

DEZIZE-LES-MARANGES,
174 habitants
Michel BOULEY

EBATY, 252 habitants
Olivier ATHANASE

ECHEVRONNE, 282 habitants
Jean-Luc PETIT

LA ROCHEPOT, 288 habitants
Veronique RICHER

LADOIX SERRIGNY, 1 831 habitants
Jérôme FOL
Corinne GARREAU

LEVERNOIS, 296 habitants
Jean-Louis BAUDOIN

MARIGNY-LES-REULLEE,
212 habitants
Regis DEBOIBE

MAVILLY-MANDELOT, 176 habitants
Sylvain BRUCHARD

MELOISEY, 345 habitants
Pascal MALAQUIN

MERCEUIL, 821 habitants
Cyril DEREPIERRE

MEURSANGES, 538 habitants
Jean-Paul ROY

MEURSAULT, 1 476 habitants
Denis THOMAS

MOLINOT, 147 habitants
Christian POULLEAU

MONTAGNY-LÈS-BEAUNE,
661 habitants
Richard ROCH

MONTHELIE, 158 habitants
Cladio PAGNOTTA

NANTOUX, 162 habitants
Rémi CHAMPAUD

NOLAY, 1 478 habitants
Jean-Pascal MONIN
Laurence BROCHOT

PARIS L'HOPITAL, 293 habitants
Olivier MENAGER

PERNAND-VERGELESSES,
247 habitants
Gilles ARPAILLANGES

POMMARD, 518 habitants
Jacques FROTEY

PULIGNY-MONTRACHET,
383 habitants
Alexandra PASCAL

RUFFEY-LES-BEAUNE, 710 habitants
Gérard GREFFE

SAINT-AUBIN, 237 habitants
Michel MOINGEON

SAINT-ROMAIN, 223 habitants
Serge GRAPPIN

SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE,
855 habitants
Michel QUINET

SANTENAY, 838 habitants
Guy VADROT

SANTOSSE, 53 habitants
Jacqueline METAIS

SAVIGNY-LES-BEAUNE, 1 314 habitants
Sylvain JACOB

TAILLY, 181 habitants
Eric SORDET

THURY, 286 habitants
Daniel TRUCHOT

VALMONT, 258 habitants
Daniel CARRIER

VIGNOLES, 899 habitants
Jean MAREY

VOLNAY, 240 habitants
Pascal BOULEY





Beaune Côte & Sud

Communauté d'Agglomération
www.beaunecotesud.com

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE :

Élu par le Conseil Communautaire le 10 juillet 2020, le Bureau Communautaire est l'instance exécutive de l'Agglomération. Outre le Président, il se compose de 14 Vice-Présidents et de 6 membres.

Ainsi le Bureau est un organe stratégique de réflexion et d'impulsion. Il décide de tous les sujets n'ayant pas d'incidence financière (pour lesquels la décision revient au Conseil).

En 2024, le bureau s'est réuni 7 fois et a pris 94 délibérations.



Alain SUGUENOT
Président de
Beaune Côte & Sud



Denis THOMAS
Co 1^{er} Vice-Président
Maire de Meursault



Michel QUINET
Co 1^{er} Vice-Président
Maire de Sainte-



Jean-Paul ROY
3^e Vice-Président
Maire de Meursanges



Jean-Luc BECQUET
4^e Vice-Président
3^e Adjoint Ville de Beaune



Jean-Pascal MONIN
5^e Vice-Président
Maire de Nolay



Pierre BOLZE
6^e Vice-Président
1^{er} Adjoint Ville de Beaune



Charlotte FOUGERE
Conseillère Communautaire
2^e Adjointe Ville de Beaune



Sylvain JACOB
7^e Vice-Président
Maire de Savigny
-lès-Beaune



Sébastien LAURENT
8^e Vice-Président
Maire de Chagny



Olivia PUSSET
9^e Vice-Président
6^e Adjointe Ville de Beaune



Gérard ROY
10^e Vice-Président
Maire d'Aubigny-la-Ronce



Xavier COSTE
11^e Vice-Président
Conseiller Municipal
Ville de Beaune



Jean-Christophe VALLET
12^e Vice-Président
Maire de Corberon



Jean-François CHAMPION
13^e Vice-Président
Conseiller Municipal



Sandrine ARRAULT
14^e Vice-Président
Maire de Corpeau



Thierry DUBUISSON
15^e Membre du Bureau
Maire de Corcelles-lès-Arts



Jérôme FOL
16^e Membre du Bureau
Maire de Ladoix-Serrigny



Pierre BROUANT
17^e Membre du Bureau
Maire de Corgengoux



Gérard GREFFE
18^e Membre du Bureau
Maire de Ruffey-lès-
Beaune



Pascal HUGUENIN
19^e Membre du Bureau
Maire de Bouze-lès-Beaune



Jean-Louis BAUDOIN
20^e Membre du Bureau
Maire de Levernois

LES COMMISSIONS :

Les commissions d'instruction sont chargées d'examiner en amont les questions relevant de leurs compétences soumises au Conseil de Communauté par délibération.



En 2024, les Commissions se sont réunies 5 fois

Politique environnementale, Nouvelles énergies, Cadre de Vie : 18 membres

-M. DENIZOT	-JC. VALLET
-G. VADROT	-JL. BECQUET
-R. DEBOIBE	-S. ARRAULT
-C. CHATEAU	-D. SAVARY
-M. BOULEY	-A. GUICHARD
-D. TRUCHOT	-C. BERNHARD
-C. PAPPAS	-G. CHAMPANNAY
-JN. MORY	-J. VION
-J. FROTEY	-L. BROCHOT

Aménagement et développement du territoire, Développement rural, Infrastructures, Transport : 18 membres

-G.ROY	-D. SAINT-EVE
-P. BOLZE	-T. DUBUISSON
-S. PICARD	-P. BROUANT
-G. BRUNEL	-C. GARREAU
-X. COSTE	-R. ROCH
-V. LEVIEL	-J. CLERGET
-V. LONGIN	-A. PASCAL
-V. SPARTA	-S. GRAPPIN
-JC. BROUSSE	-S. JACOB

Relance économique, Emploi Développement et Attractivité, Promotion du territoire : 18 membres

-M. CHAPUIS	-C. CASTELLANO
-A. CAILLAUD	-C. DANCER
-A. DIERICKX	-JL. BAUDOIN
-C. FOUGERE	-P. MALAQUIN
-S. LEFAIX	-R. CHAMPAUD
-E. MONNOT	-G. ARPAILLANGES
-S. REZIGUE	-G. GREFFE
-G. NAIRAT	-M. MOINGEON
-E. BRUNAUD	-E. SORDET

Enfance, Petite enfance, Formations artistiques, Equipements sportifs : 17 membres

-J. METAIS	-V. RICHER
-JP. ROY	-D. CARRIER
-B. BENINGER	-D. DURIAUX
-P. ROSSIGNOL	-C. DEREPIERRE
-JP. MONIN	-G. PELLETIER
-P. FALCE	-O. PUSSET
-B. REPOLT	-V. ROUXEL-
-S. DAHLEN	SEGAUT
-O. MENAGER	-T. GLOAGUEN

Finances, Synthèses : 18 membres

-S. BRUCHARD	-JL. PETIT	-R. MORIN	-MF. BRAVARD
-F. LATOUR	-D. THOMAS	-C. POULLEAU	-E. JEUNET-MANCY
-P. BOULET	-M. QUINET	-J. FOL	-A. FAIVRE
-M. PIERRON	-J. MAREY	-O. ATHANASE	
-P. HUGUENIN	-JF. CHAMPION	-S. LAURENT	

Les moyens au service d'un territoire



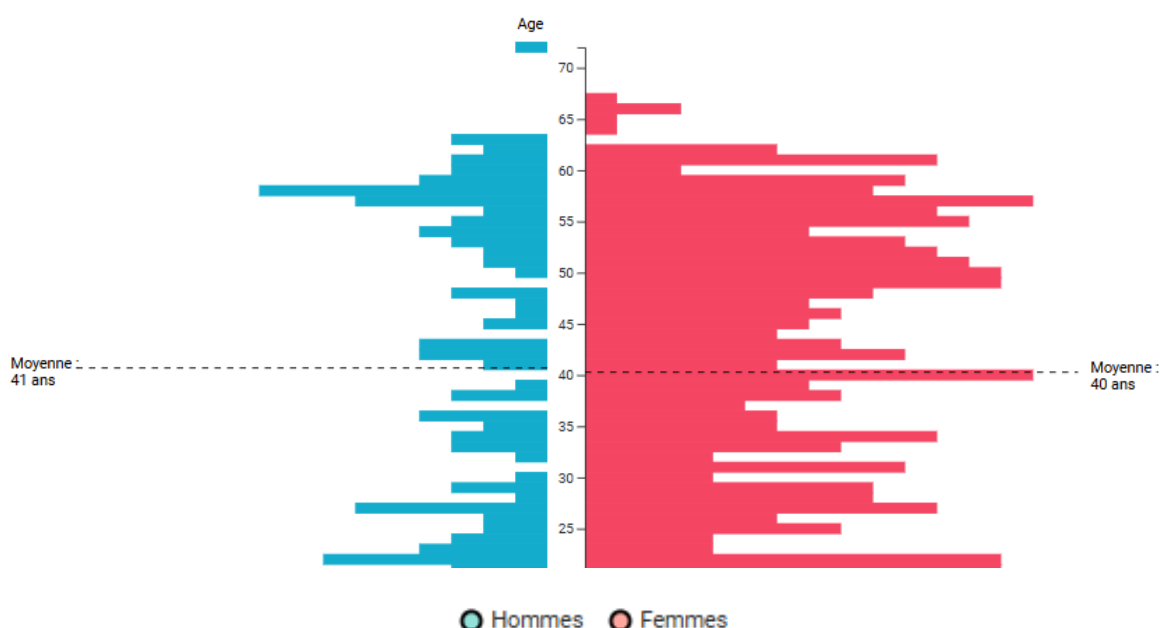


Les Ressources Humaines

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET CARACTÉRISTIQUES DU PERSONNEL

En 2024, la collectivité a compté en moyenne **430,69 équivalents temps plein (ETP)** mensuels. Ce niveau d'emploi témoigne de la volonté de maintenir un service public de qualité tout en maîtrisant les effectifs.

Pyramide des âges 2024



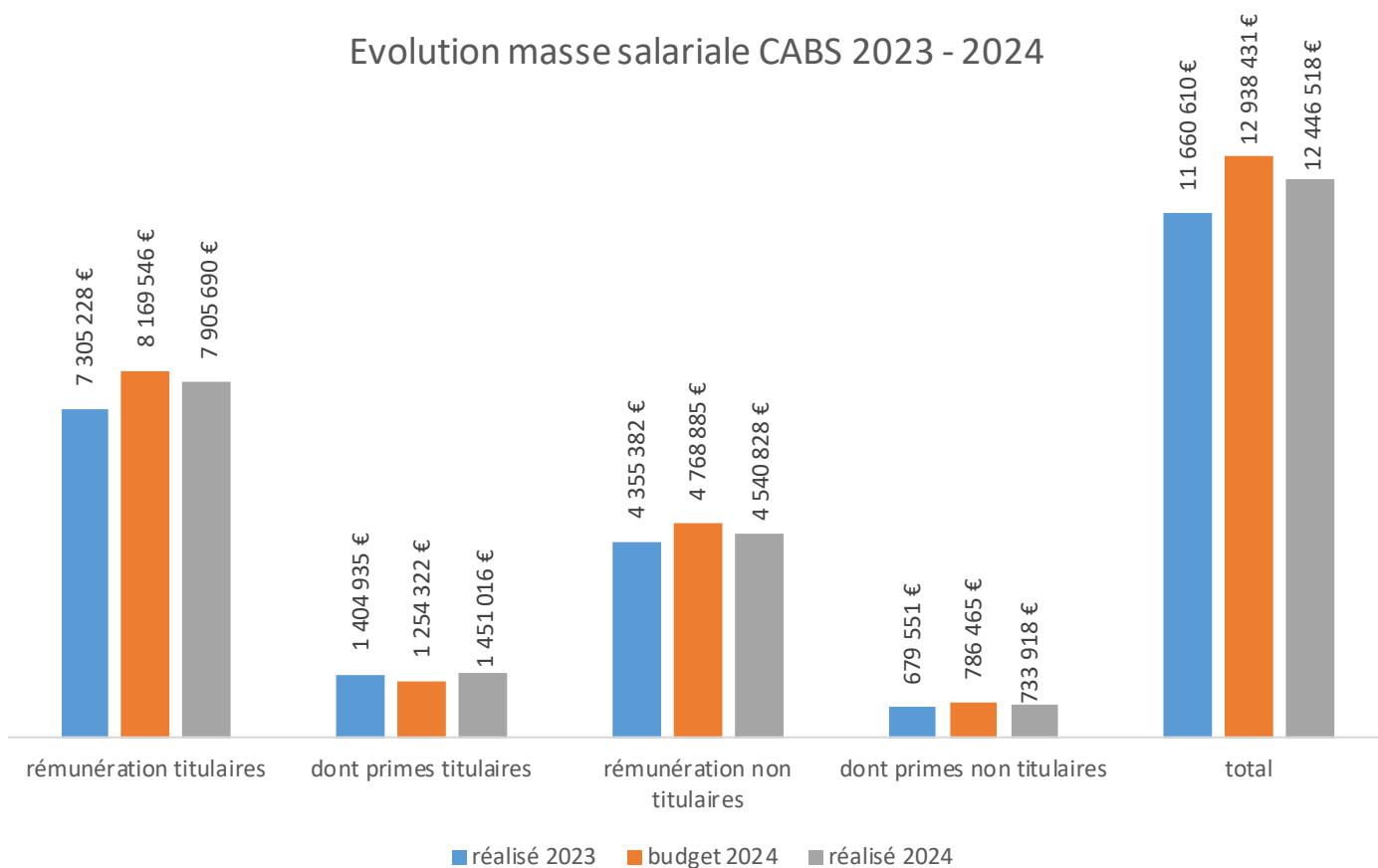
La répartition par genre des agents reste majoritairement féminine, avec **78 % de femmes** contre **22 % d'hommes**. Cette proportion reste stable par rapport à 2023.

L'**âge moyen** des agents s'établit à **40 ans** en 2024, stable également.

Le **turnover mensuel moyen** s'élève en 2024 à **4,57 %**, contre 4,53% l'année précédente, un indicateur à surveiller, notamment en lien avec les conditions de travail, la fidélisation des agents et les besoins en compétences.

COÛTS ET MASSE SALARIALE

Evolution masse salariale CABS 2023 - 2024



Coût moyen par catégorie

	Coût mensuel moyen 2024	Évolution / 2023
Catégorie A	4 173 €	+3,89%
Catégorie B	3 236 €	+4,29%
Catégorie C	2 396 €	+1,35%

L'ensemble des catégories présente une hausse du coût mensuel moyen, plus marquée pour les agents de catégorie B. Cette évolution reflète les revalorisations et avancements ainsi qu'une évolution des profils recrutés.

Le **coût moyen mensuel par agent** a ainsi globalement progressé de **1,62%** entre 2023 et 2024.

La Masse salariale

En 2024, les fonctionnaires ont bénéficié de plusieurs mesures de revalorisation salariale.

Revalorisation du point d'indice au 1er janvier 2024
augmentation de 5 points d'indice

Revalorisation du SMIC au 1er janvier 2024

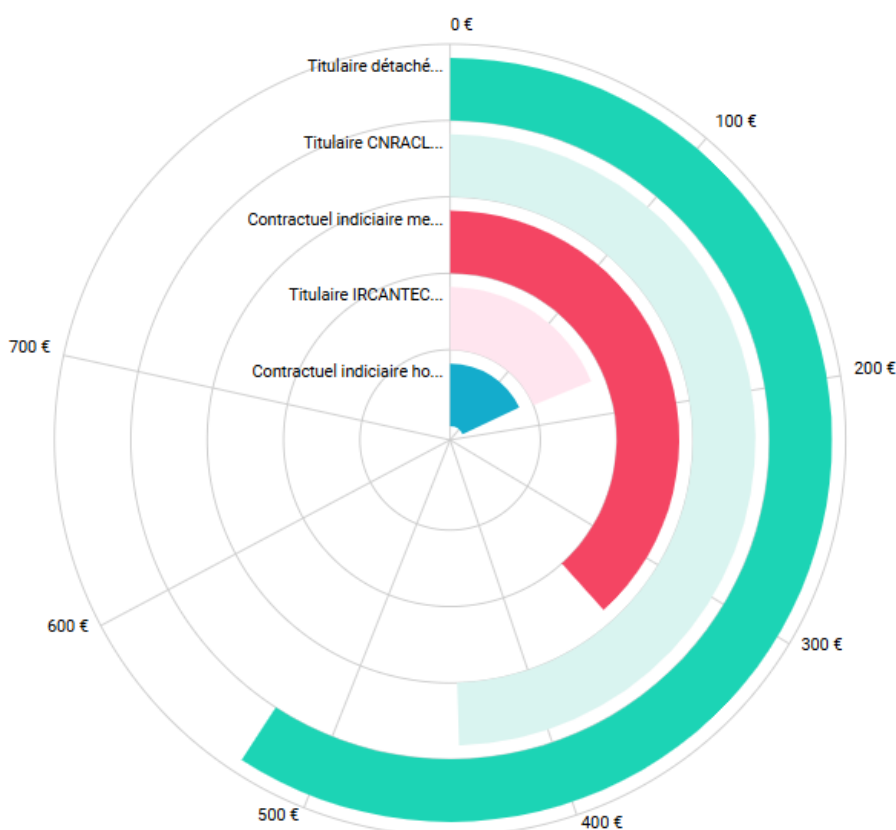
2024 marque une année de consolidation stratégique pour la politique RH de notre collectivité :

- Maîtrise des coûts
- Amélioration des dispositifs sociaux
- Modernisation des outils de pilotage
- Renforcement de l'égalité et de l'attractivité

Régime indemnitaire et heures supplémentaires

Le **régime indemnitaire** représente en 2024 **14,79 % de la masse salariale brute contre 14,05% en 2023**, soulignant l'importance croissante des dispositifs indemnitaires dans la politique de rémunération de notre collectivité.

RÉGIME INDEMNITAIRE MOYEN PAR CADRE D'EMPLOI



En 2024, **1 926 heures supplémentaires** ont été effectuées, ce qui correspond à **0,37 % de la masse salariale brute**. Ce chiffre montre une certaine souplesse organisationnelle, et une maîtrise rigoureuse des charges de travail.

ACTIONS ET NOUVEAUTÉS 2024

Publication du Rapport Social Unique (RSU) : ce document structurant a permis de donner une vision consolidée de la gestion des ressources humaines, dans une logique de transparence et de pilotage stratégique.

La formation des agents de la CABCS

309 agents de la CABCS ont suivi **700 formations** en 2024.

Le taux de formation en 2024 de la CABCS a **augmenté de 68.67%**, soit 1081 jours de formation.

Pour permettre à un plus grand nombre d'agents de bénéficier des formations, la collectivité a souhaité développer les formations en intra à Beaune avec le CNFPT sur les thèmes suivants :

- l'accompagnement de l'enfant avec le regard des neurosciences
- la découverte des outils informatiques et numériques
- s'approprier l'intelligence artificielle et Chat GPT dans les administrations
- la découverte de la démarche projet
- la motivation et le sens au travail : l'apport des neurosciences
- les outils de l'organisation du travail d'une équipe
- la rédaction d'une lettre administrative et d'un courriel
- les bases d'une communication positive pour des relations professionnelles de qualité
- sensibilisation à la diversité, à l'égalité professionnelle et à la laïcité pour les encadrants.

Budget formation en 2024

	Coût annuel 2024
Frais de formation	95 488,24 €
Frais d'apprentissage	6 975 €
Cotisation CNFPT	96 904,89 €
Cotisation CNFPT apprentissage	10 766,69 €
Total cumulé	210 134,82 €

Projets Fiches de poste

Une nouvelle trame de fiche de poste harmonisée a été votée en CST pour inclure de nouvelles rubriques (port des EPI, habilitations, contraintes du poste, temps de travail du poste).

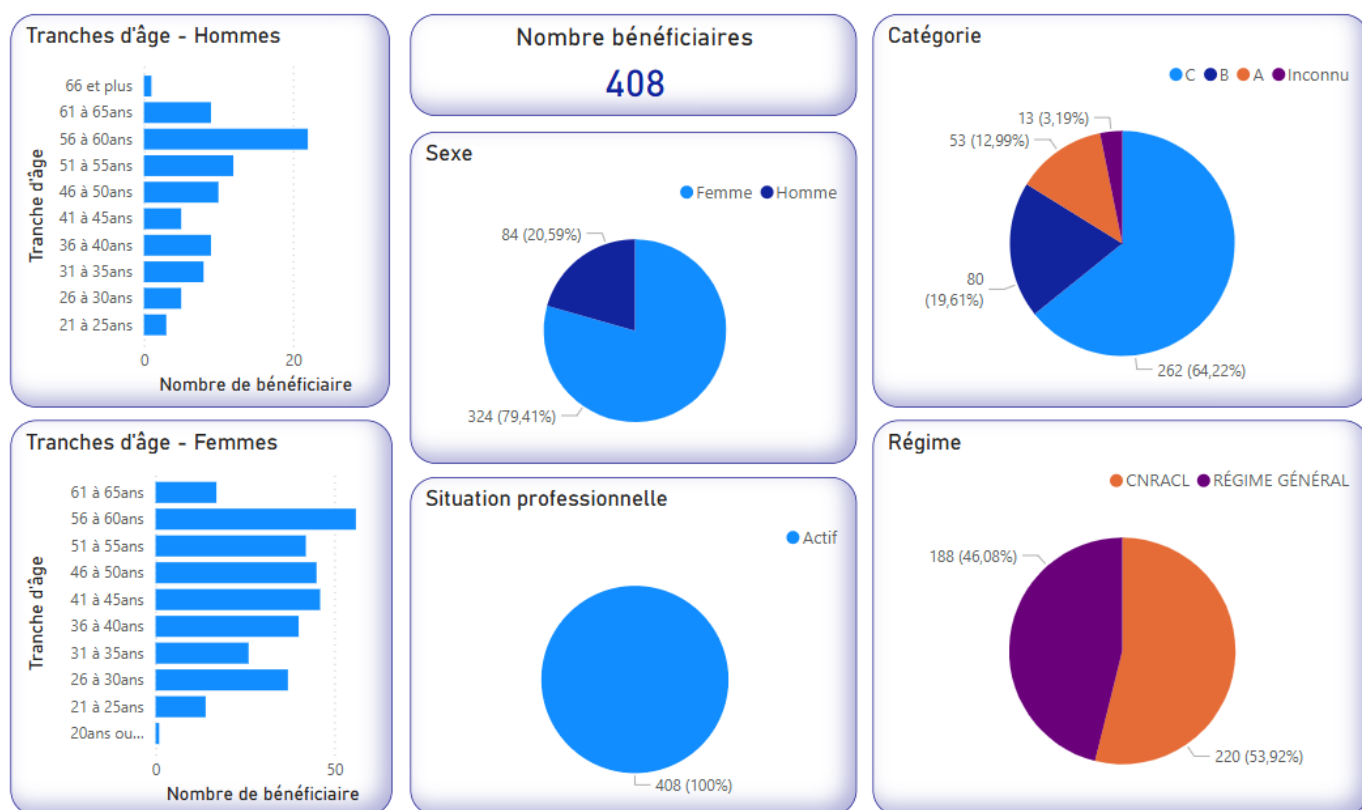
252 fiches de postes remises à jour avec des secteurs ciblés prioritaires en 2024 lors de groupes de travail (commande publique / achats / beaux-arts, conservatoire, DG, DET, DSI, Enfance, Petite Enfance, Finances, Urbanisme, DRH). Ce projet a été terminé fin 2024. Les managers sont désormais tenus d'actualiser les fiches de postes et de transmettre les mises à jour à la DRH.

Mise en place du CNAS pour les agents de la CABCS au 1er janvier 2024

La collectivité a souhaité renforcer son attractivité en adhérant au **CNAS**.

2 réunions d'information ont été réalisées avec le CNAS début 2024 avec les agents de la CABCS pour présenter l'offre du CNAS.

408 agents ont demandé leur adhésion au CNAS.



Égalité professionnelle et engagements RH

Le rapport égalité homme femme

Au 31/12/2024, sur les **450 agents permanents, 273 sont titulaires ou stagiaires** (207 femmes et 66 hommes) et 177 sont des agents non titulaires permanents (141 femmes et 36 hommes).

La communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud emploie une part de contractuels plus importante que la moyenne nationale (39% contre 22% - Chiffres 2020 DGAFFP). Le secteur de l'Enfance pourvoie des postes de contractuels pour couvrir un large territoire et des besoins très évolutifs.

Les agents travaillent en **grande majorité à temps complet** (66% /298 agents), à 32% sur des postes à temps non complet (143 agents) et 2% à temps partiel (9 agents).

Parmi les **273 titulaires, 207 sont des femmes**, 66 sont des hommes. Les femmes titulaires occupent en majorité des emplois dans la filière animation et technique. On observe la même tendance pour les femmes non titulaires.

Les agents permanents sont majoritairement de catégorie C (64%),

Les femmes dominent dans cette même catégorie (83%)

Index égalité Homme Femme

En 2024, l'agglomération a publié son index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, conformément aux obligations réglementaires. Cette démarche s'inscrit dans une politique active de promotion de l'égalité, à la fois sur les plans de la rémunération, de l'accès aux responsabilités et de l'équilibre des temps de vie.

Les résultats de cet index montrent que l'Agglomération s'engage concrètement pour réduire les écarts de traitement et favoriser une culture d'égalité professionnelle.

Au niveau de l'encadrement (catégorie A), **66% des postes de catégorie A sont occupés par des femmes.**

65 recrutements ont eu lieu en 2024 (50 femmes / 15 hommes).

251 Femmes et **58** Hommes ont suivi au moins une formation en 2024.

Parmi les **10 agents** ayant les salaires les plus élevés, on compte **6 femmes et 4 hommes.**

Organisation des services

Plusieurs documents visant à l'organisation de la collectivité ont été réactualisés en 2024 :

Le règlement intérieur

La trame des entretiens professionnels

Le protocole de Temps de travail

Les Lignes Directrices de Gestion

Santé Hygiène, Sécurité

La volonté forte de développer la politique de santé, hygiène et sécurité s'est poursuivie en 2024 par des actions suivantes :

- Une fiche alerte et une procédure pour signaler les agissements sexistes, harcèlement, violences au travail a complété le règlement intérieur. Elle a été adoptée en CST .
- Réunion de sensibilisation prévention-sécurité avec PH Evolution pour promouvoir les bonnes pratiques de sécurité (importance du port des EPI, prévention contre la consommation d'alcool et de drogues...).
- Journée prévention avec la GMF pour une sensibilisation au risque routier.



Les recrutements permanents

65 recrutements sur des postes permanents en 2024 :

Catégorie A : 7,

Catégorie B : 14,

Catégorie C : 44.

En octobre 2024, la Communauté d'Agglomération a participé pour la première fois au Forum Beaun'Emploi. De nombreux candidats ont pu être rencontrés par le service recrutement à cette occasion, lors d'échanges enrichissants, pour pourvoir des postes ou alimenter le vivier de candidatures. Ce forum, co-organisé par la Comm d'Agglo, France Travail, le Département de la Côte d'Or, Cap Emploi, le Service Public Régional de l'Orientation et la Mission Locale, a également été l'occasion de valoriser les différents métiers de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud.



CONCLUSION

L'année 2024 s'inscrit dans une dynamique de consolidation des politiques RH et de pilotage stratégique via des outils comme le RSU et l'index égalité hommes/femmes.

Les Finances

Malgré un contexte économique toujours incertain, la Communauté d'Agglomération a une nouvelle fois réussi à mener à bien un certain nombre de projets structurant sur le territoire, tout en gardant des taux de fiscalité stables et un niveau d'endettement faible. Les résultats de l'exercice 2024 sont une nouvelle fois la preuve de la bonne santé financière et de la bonne gestion de l'Agglomération.

Sur le budget principal, le résultat de fonctionnement poursuit sa progression avec une évolution de 1,73% par rapport à 2023, soit un +155 k.

Les charges à caractère général enregistrent une stabilisation de la dépense (-0,32% par rapport à 2023).

La capacité d'autofinancement de la collectivité sans nouvel emprunt a ainsi permis de réaliser plus de 10 M€ de dépenses d'équipement, notamment dans les domaines du tourisme et de la mobilité, des équipements sportifs, des déchèteries, de l'urbanisme, du développement économique ou encore de l'Enfance et la Petite Enfance.

L'évolution des charges de personnel de +1,045 M€ s'explique par plusieurs mesures cumulatives telles que la revalorisation du SMIC, le dégel du point d'indice (+ 5 points à compter du 1er janvier 2024), la part nécessaire au bon fonctionnement des services (mise en stage, vacations, créations de postes, avancement de grade, promotions

internes et revalorisations salariales), l'effet année pleine de la revalorisation de l'IFSE et de l'incidence en année pleine du transfert d'agents de la Ville de Beaune vers la Communauté d'Agglomération dans le cadre d'une partie de la mutualisation des services et l'augmentation du coût de l'assurance du personnel.

Les budgets annexes de l'EPCI : Transport, Eau Régie et Affermage, Assainissement Régie et Affermage, Assainissement non collectif et Zones d'activités, démontrent une nouvelle fois la volonté de continuer l'amélioration du service de transport, de poursuivre les travaux d'amélioration et de rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement et de développer le tissu économique.

Plusieurs emprunts ont été souscrits fin 2024 pour 9.3 M euros afin de financer les travaux prévus sur les budgets Eau régie, Eau affermage et sur les Zacs Pré Fleury et Cerisières.

En 2024, le budget consolidé (1 budget principal et 14 budgets annexes) a été voté à hauteur de 166.9 M€.

L'exécution budgétaire fait apparaître un total de 119,65 M€ en dépenses (taux de réalisation de 71.69 %) et 136,77 M€ de recettes (taux de réalisation de 81.95%) confirmant une trajectoire budgétaire équilibrée et conformes aux objectifs fixés.

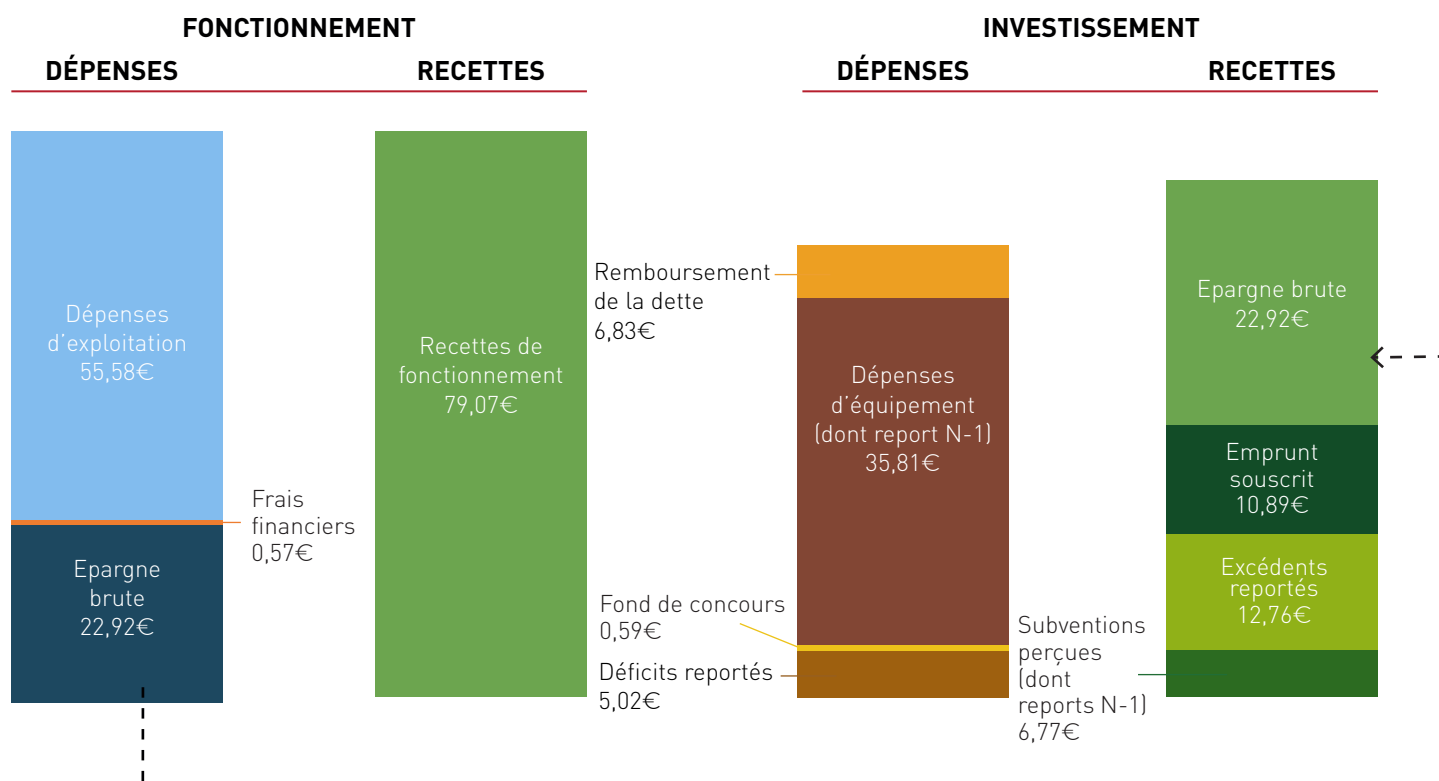
BILAN DE L'ANNÉE 2024

LES GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES 2024 TOUS BUDGETS CONFONDUS

Reflet de l'exécution du budget communautaire pour l'année 2024, le compte administratif se présente schématiquement de la façon suivante :

DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES

(hors opérations d'ordre), en Millions d'euros



Pour mieux comprendre

La section de fonctionnement retrace l'exploitation courante et régulière des services communautaires. Elle comprend les dépenses annuelles et permanentes en lien avec les compétences exercées.

La section d'investissement retrace, en dépenses et en recettes, les opérations permettant d'accroître le patrimoine collectif.

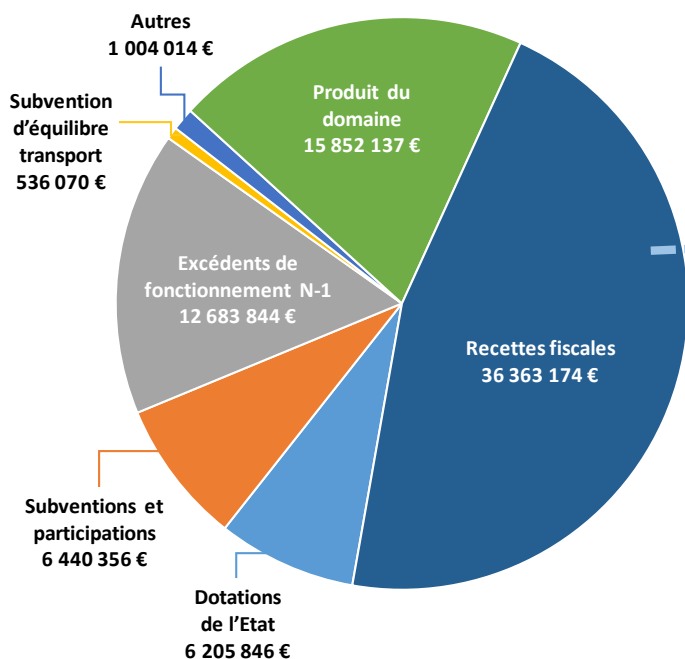
La section de fonctionnement permet de dégager l'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement).

L'épargne brute, les ressources définitives (les subventions et participations reçues, le FCTVA, etc.) et l'emprunt permettent de financer les dépenses d'investissement.

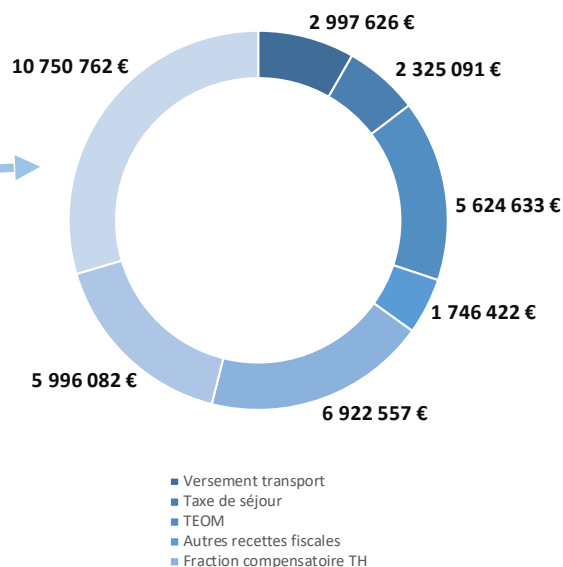
Le résultat net correspond au résultat global de l'exercice auquel on a retranché les dépenses et recettes engagées mais qui n'ont pu être réalisées avant la fin de l'exercice et qui sont reportées sur l'exercice suivant.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2024, les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 79 M€ (hors opération d'ordre), en hausse de 2,20 % par rapport à l'exercice 2023, et se répartissent comme suit :



DÉTAIL DES RECETTES FISCALES



Les recettes issues de la fiscalité locale : 25,415 millions d'euros

Les diverses contributions payées par les entreprises et ménages s'élèvent à 10,75 M€, auxquels s'ajoutent 1,746 M€ de recettes fiscales diverses pour parvenir à 12,497 M€. Suite à leur suppression, la Taxe d'Habitation et la CVAE sont compensées par de la fraction à hauteur de 12,918 M€.

Le versement mobilité : 3 millions d'euros

Acquitté par les entreprises de plus de 9 salariés, il est affecté au financement du réseau de transports urbains.

La taxe de séjour : 2,3 millions d'euros

Collectée auprès des hébergeurs elle est reversée en totalité à l'office de tourisme pour ses actions de développement touristique.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 5,6 millions d'euros

Destinée à financer les dépenses de collecte et de traitement des déchets ménagers. Ce dispositif, lié à la gestion des déchets, est

complété par la redevance spéciale perçue auprès des professionnels.

Les produits des services de l'eau potable et de l'assainissement : 7,8 millions d'euros

Constitués par la redevance assainissement, le contrôle pour l'assainissement individuel, la redevance eau potable.

Ces dernières contribuent principalement au financement des investissements.

Les subventions et participations : 6,44 millions d'euros

Versées essentiellement par le Conseil Départemental de Côte d'Or, la CAF de Côte d'Or, les Agences de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Loire Bretagne et les éco-organismes.

Ces aides financières ont contribué principalement au financement des services d'enfance et petite enfance, des transports, de la collecte et du traitement des déchets ainsi qu'au financement des services d'eau et d'assainissement.

Les dotations versées par l'Etat : 6,2 millions d'euros

Composées de la Dotation de compensation (2.76 M€), de la dotation de péréquation (817 K€) et de compensation fiscale liée à des exonérations (2.57 M€).

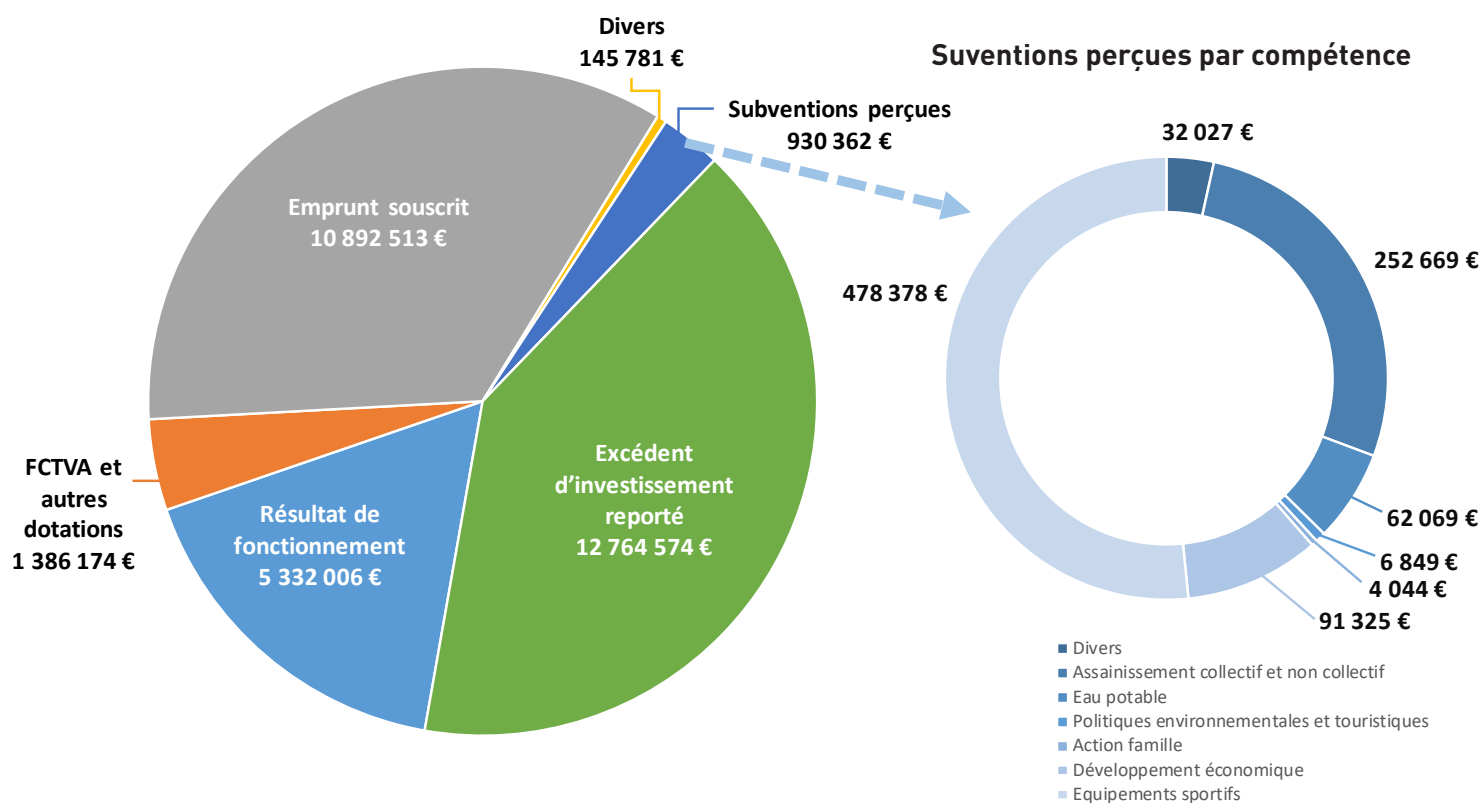
Zoom sur les dotations de l'Etat

Depuis 2013, les administrations publiques locales sont pleinement associées à l'effort de redressement des comptes publics. Cela se traduit par une ponction importante sur le montant de la dotation d'intercommunalité, une des composantes de la DGF, au prorata des recettes réelles de fonctionnement. Sur la période 2013-2024, les dotations de l'Etat ont diminuées de 2.24 M d'euros pour la Communauté d'Agglomération.

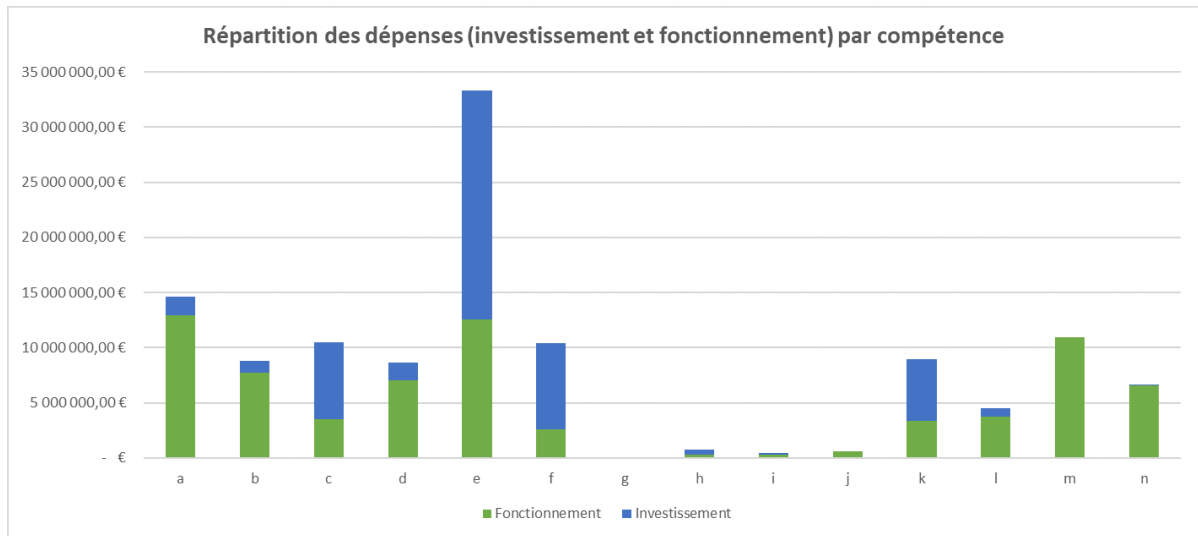


LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement 2024 s'élèvent à 31,46 M€ réparties comme suit (hors opération d'ordre) :



RÉPARTITION DES RECETTES (INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT) PAR COMPÉTENCE

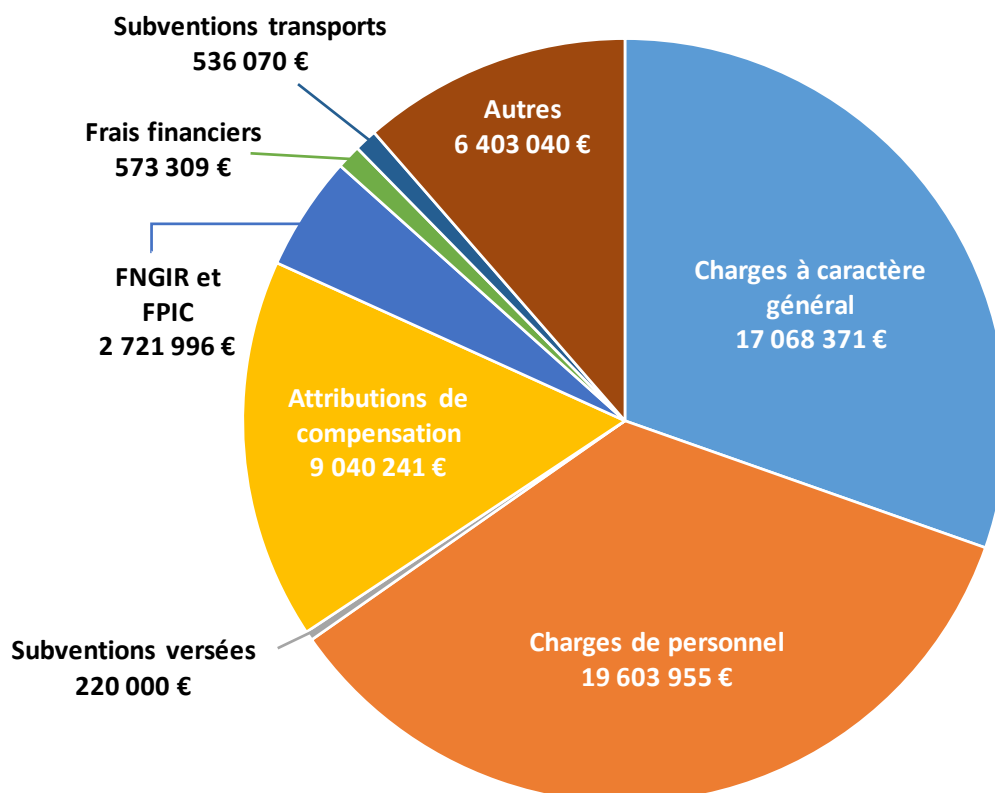


- | | |
|--|--|
| a Action famille (Péri/extrascolaire, Crèche et RAM) | h Gestion des eaux pluviales |
| b Administration générale (Finances, DG, RH, etc.) | i Gestion du patrimoine |
| c Assainissement Collectif et non Collectif | j Plateforme ressources |
| d Collecte et traitement des déchets | k Politique culturelle et sportive |
| e Développement économique (SCOT, ZAC, Urbanisme) | l Politiques environnementales et touristiques |
| f Eau Potable | m Reversement aux communes (attribution de compensation, etc.) |
| g Fourrière | n Transports publics urbains et scolaires |

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 56 M€ (hors opération d'ordre) et augmentent de 1,77 %.

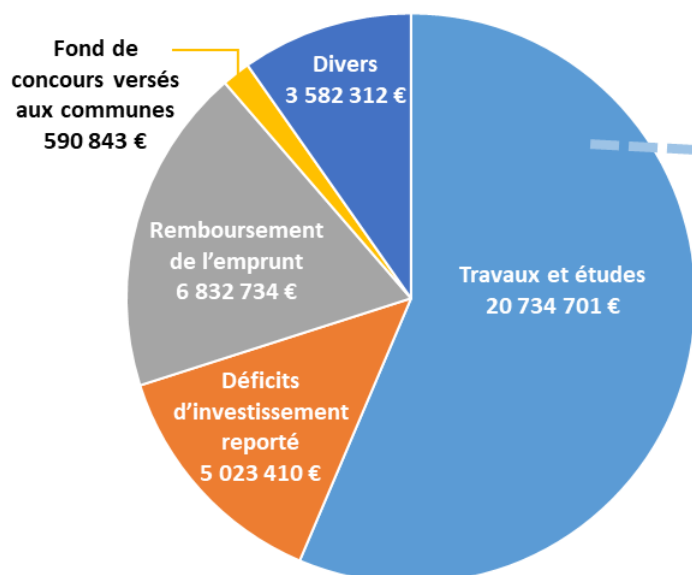
RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



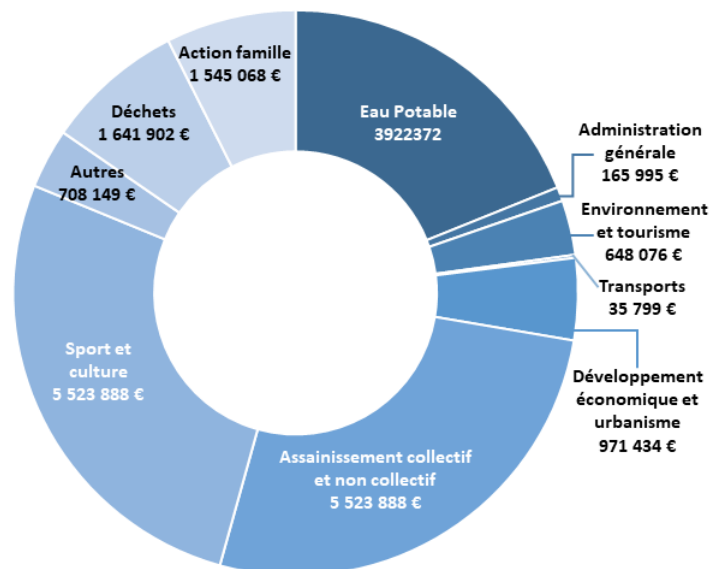
LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement se portent à 15,25 M€ pour l'année 2024 :

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



RÉPARTITION DES TRAVAUX ET ÉTUDES RÉALISÉS PAR COMPÉTENCES (20,7 M€)



ZOOM SUR LES INVESTISSEMENTS 2024

Compétence Sport : 5,5 M€

- 4,72 M€ pour la construction du complexe sportif communautaire de LADOIX-SERRIGNY.
- 394 k€ de travaux pour le complexe sportif communautaire de NOLAY.
- 376 k€ d'achat d'équipements sportifs et autres.

Compétence Développement Economique : 2,5 M€

- 1,5 M€ d'avance du budget principal à destination de certaines zones d'activités.
- 949 k€ de travaux sur la zone Beaune Vignoles.

Compétence Déchets : 1,654 M€

- 1,1 M€ de travaux de réhabilitation de la déchèterie de Meursault.
- 269 k€ d'achat d'un camion benne.
- 243 k€ d'achat de composteurs, bacs, kits composteurs, colonnes etc.

Compétence Enfance : 1,4 M€

- 1,32 M€ de travaux pour le périscolaire de SAVIGNY-LES-BEAUNE.
- 60 k€ d'achat d'équipement/travaux divers.

Compétence Tourisme : 578 k€

- 515 M€ de travaux de réhabilitation de la baignade à filtration naturelle de MONTAGNY-LES-BEAUNE.
- 63 k€ d'achat d'équipement/travaux divers.

Compétence Urbanisme : 521 k€

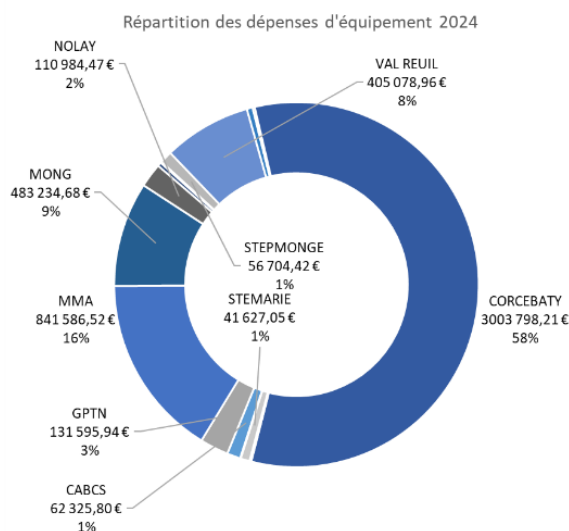
- 311 k€ de versement de subvention aide réno'.
- 148 k€ de fonds de concours ADS.
- 61 k€ dont 40 k€ d'aide éco-quartier.

Compétence Pluvial : 471 k€

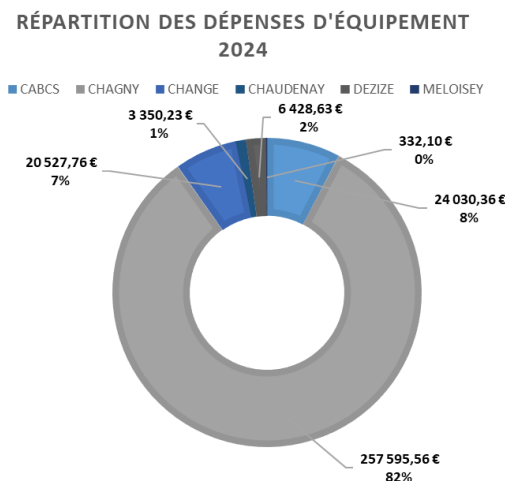
Autres compétences : 775 k€

Compétence Assainissement

En affermage :

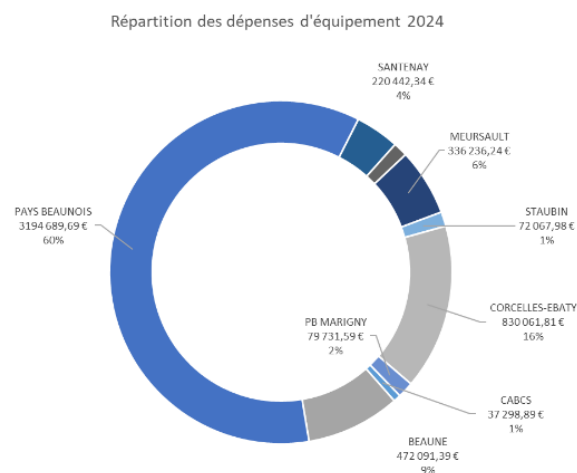


En régie :



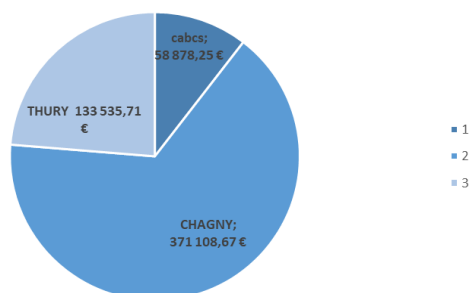
Compétence Eau

En affermage :



En régie :

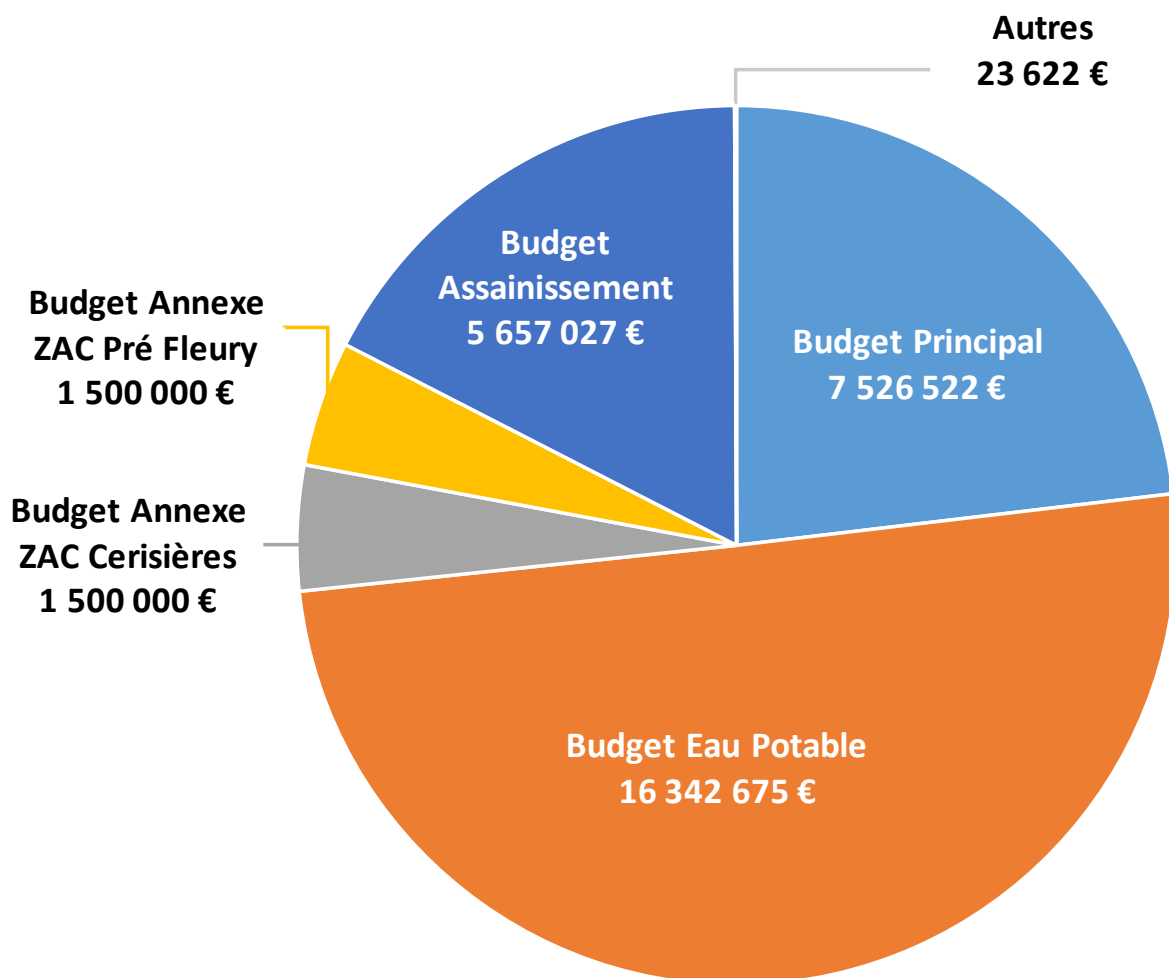
Répartition des dépenses d'équipement 2024



LA STRATÉGIE D'ENDETTEMENT

Fin 2024, l'encours de la dette, tous budgets confondus, s'établit à 32.5 M €. Il se répartit entre les différents budgets comme ceci :

EN COURS DE LA DETTE AU 31/12/2024 - RÉPARTITION PAR BUDGET



En fin d'année 2024, plusieurs emprunts pour 9.3M d'euros ont été réalisés sur les budgets EAU régie, affermage ainsi que sur les budgets Zac Pré Fleury et Cerisières.

PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2025

En matière de recettes

La fiscalité

Les taux appliqués restent similaires à 2024 :

La fiscalité des entreprises
Le taux est à 23,41%.

La fiscalité des ménages
Fixation à 1,89 % du taux de la Taxe sur le Foncier Bâti.
Fixation à 1,23% du taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
Maintien des taux appliqués : 9.90% pour la zone 1 (secteur hors Beaune) et 6.25% pour la zone 2 (Beaune)

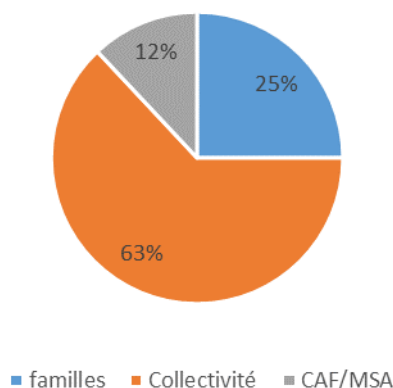
Le versement mobilité (anciennement versement transport)
Maintien du taux du versement transport fixé à 0,60%.

Les tarifs

En 2025 divers tarifs devraient évoluer tels que ceux concernant l'Enfance, les déchets ainsi que l'eau et l'assainissement.

Pour l'enfance, c'est le tarif du goûter qui évoluent de 4cts à compter du 1er octobre.

participation au prestations périscolaires et extrascolaire (repas/goûter)



Il est à rappeler que le taux de couverture par les familles des prestations périscolaires et extrascolaires est de 25%. Cela signifie que les familles usagers des services, contribuent à hauteur de 25% au coût réel des prestations. Le reste étant pris en charge par la collectivité (à hauteur de 63%) et par les participations apportées par la CAF et la MSA, notamment (à hauteur de 12%).

Les tarifs de l'assainissement collectif et de l'eau potable continuent d'évoluer. En effet, afin de continuer la dynamique d'investissement menée depuis la création de la Communauté en 2007 sur ces compétences, il est nécessaire de procéder à une hausse tarifaire afin de dégager des marges de manœuvre complémentaires qui permettront de limiter le recours à l'emprunt.

La Commande Publique

La direction de la Commande Publique et des Achats, mutualisée avec la Commune de Beaune, comprend un service Marchés Publics, un service Achats et logistique et un service reprographie/courriers.

Le service des Marchés Publics conseille et accompagne les services opérationnels :

- Pour répondre à leur besoin d'achat, rédige les pièces administratives et gère les procédures de la définition du besoin à la notification du marché ;
- Pour les achats inférieurs à 40 000 € HT avec notamment la mise en œuvre de conditions générales d'exécution, la rédaction de marchés sans publicité et mise en concurrence préalable, la publication d'une demande de 3 devis.

Il sécurise les procédures et apporte un appui juridique aux directions opérationnelles et aux élus en matière de droit de la commande publique. Il organise et met en œuvre la constitution de groupements de commandes, initie et suit l'ensemble des procédures complexes (concours de maîtrise d'œuvre, dialogue compétitif notamment).

Il publie les consultations sur la plateforme Achats Publics depuis le 1er décembre 2023.

Il veille à mettre en œuvre une commande publique durable avec des critères de jugement relatifs au respect de l'environnement et à l'insertion.

Le service Achats et logistique traite l'ensemble des achats généraux mutualisés de la Communauté d'Agglomération et

répond de ce fait aux besoins d'achats transversaux : mobilier de bureau, fournitures de bureau, produits d'entretien, vêtements de travail, équipements de protection individuelle...

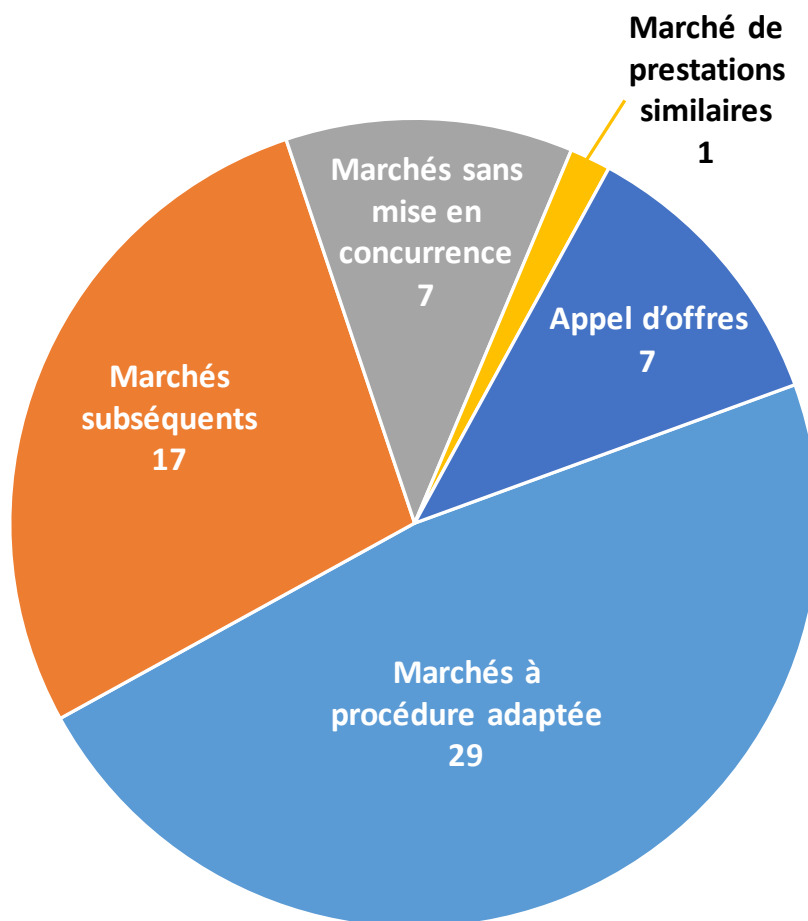
Il impulse l'achat en groupements de commande afin de gérer les procédures d'achat en lieu et place des communes de la communauté d'agglomération (membres du groupement de commande) ce qui permet de réaliser des économies d'échelle.

Il est chargé d'établir une cartographie du mobilier par bâtiment et par bureau et de contribuer à l'harmonisation des équipements.

Il est chargé également de vendre, via une plateforme de vente aux enchères, l'ensemble des matériels obsolètes ou inutilisés.

Il encadre également 15 techniciens de surfaces qui interviennent quotidiennement pour la propreté des locaux.

Le service reprographie courrier répond aux besoins des directions et services de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS) en matière d'affranchissement et est garant d'une réactivité pour les impressions (moyens et gros volumes).

Le service des marchés publicsCONSULTATIONS LANCÉES EN 2024 POUR LES BESOINS DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE CÔTE ET SUD

EN 2024, **61** PROCÉDURES DE MARCHÉS PUBLICS ONT ÉTÉ LANCÉES POUR LES BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE CÔTE ET SUD :

7 ont été lancées en procédure d'Appel d'Offres Ouvert, **29** en procédure adaptée, **17** sous la forme de marchés subséquents rattachés à un accord-cadre principalement pour des travaux de petits entretiens des bâtiments communautaires, **7** sous la forme de marchés sans mise en concurrence, **1** en marché de prestations similaires.

La passation de l'ensemble de ces procédures a abouti à la conclusion de **39** marchés et de **33** marchés subséquents pour les accords-cadres petits travaux d'entretien, impression et acquisition de matériels informatiques (dont les lettres de commandes passées avec les entreprises mono-attributaire).

Globalement, plus de la moitié des marchés ont été attribués à des entreprises de Bourgogne Franche-Comté.

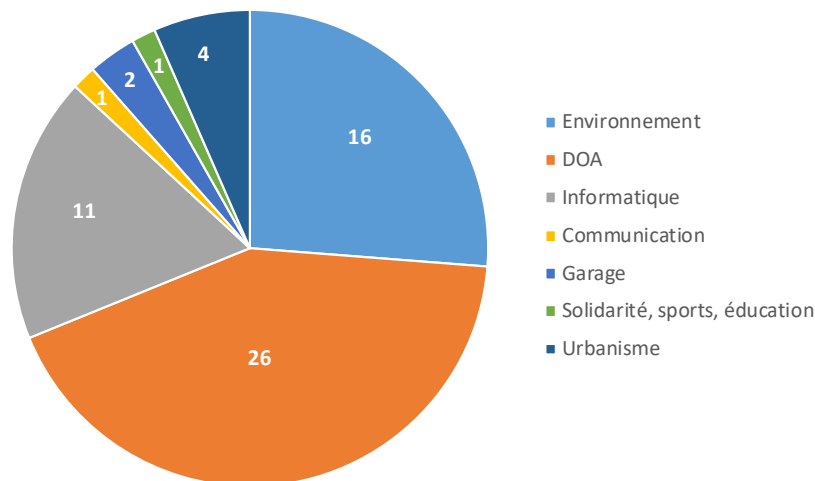
QUELQUES OPÉRATIONS SIGNIFICATIVES PARMI LES MARCHÉS LANCÉS EN 2024

Opérations	Durée du marché	Procédures	Montants	Attributaires
FOURNITURES				
Fourniture de composteurs et de bio seaux pour la CABCS	3 ans à compter de sa notification (28/03/2024)	Appel d'offres ouvert – accord-cadre à bons de commande	DQE : 244 060 € HT	SOLUBIO
Fourniture, livraison et maintenance des contenants de collecte des déchets ménagers de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud	3 ans à compter du 1er juillet 2024 (notifié le 30/05/2024)	Appel d'offres ouvert	DQE : 357 249,86 € HT	ESE
Acquisition d'une benne à ordures ménagères et d'un lève conteneurs neufs pour les besoins de la CABCS	24 mois à compter de la notification du marché (notifié le 31/12/2024)	Appel d'offres ouvert	166 560 € HT	PB ENVIRONNEMENT SAS
SERVICES				
Entretien, maintenance et remplacement des d'extincteurs, RIA, dispositifs de désenfumage et des alarmes incendie Lot 1 : entretien et maintenance des extincteurs, des robinets d'incendie armés (RIA) Lot 2 : Entretien des alarmes incendie et des dispositifs de désenfumage (relancé)	Lot 1 : 3 ans à compter de la notification (15/05/2024) Lot 2 : De la notification (29/10/2024) jusqu'au 14 mai 2027	Procédure adaptée	Simulation lot 1 : 33 969,72 € HT Simulation lot 2 : 104 694 € HT	Lot 1 : BEAUNE PROTECTION INCENDIE Lot 2 : INEO
Prise en charge et transports des ordures ménagères de la CABCS	2 ans du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026, reconductible tacitement 2 fois un an (notifié le 07/11/2024)	Marché sans publicité ni mise en concurrence	Prix unitaires	BOURGOGNE DÉCHETS SERVICE
Développement et intégration de modules, formation et maintenance de sites internet pour le groupement de commandes constitué entre la CABCS et la Ville de Beaune	4 ans à compter de la notification (notifié le 20/11/2024)	Procédure adaptée – accord-cadre à bons de commandes	6 625 € HT pour la CABCS	ILLICOWEB

COMMANDE PUBLIQUE

Opérations	Durée du marché	Procédures	Montants	Attributaires
PRESTATIONS INTELLECTUELLES				
AMO pour la définition d'une stratégie de production d'énergies renouvelables sur le territoire de la CABCS	48 mois à compter de la notification de l'ordre de service n°1 qui précisera la date de démarrage de la prestation pour la phase 1	Procédure adaptée – accord-cadre à bons de commandes	50 200 € HT	AEC ÉNERGIE ET CLIMAT
AMO pour la définition des stratégies en matière d'attribution des logements sociaux et de la gestion de la demande et de l'information des demandeurs sur le territoire de la CABCS	A compter de la notification de l'ordre de service au titulaire (notifié le 11/04/2024)	Procédure adaptée – accord-cadre à bons de commandes	41 100 € HT	GUY TAIEB CONSEIL
AMO pour l'élaboration d'une stratégie de mobilité sur le territoire de la CABCS	48 mois à compter de la notification de l'ordre de service n° 1 (notifié le 25/04/2024)	Procédure adaptée – accord-cadre à bons de commandes	42 465 € HT	CODRA
Étude : stratégie intercommunale en matière d'habitat – développer l'offre de logements dans les centralités intégrées à l'opération de revitalisation du territoire de la CABCS	Procédure adaptée – accord-cadre à bons de commandes	Procédure adaptée – accord-cadre à bons de commandes	TF : 23 725 € HT TO : 750 € HT	URBANIS
Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement collectif sur le territoire de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud	4 ans à compter de la notification du marché (notifié le 23/04/2025)	Appel d'offres ouvert – accord-cadre à bons de commandes	712 320 € HT	ARTELIA
TRAVAUX				
Travaux préparatoires à la réhabilitation de la baignade de Montagny	Durée de 24 mois à compter de la date fixée dans l'OS de commencement de la période préparatoire (notifié le 03/05/2024)	Procédure adaptée	132 866,50 € HT	GUINTOLI
Travaux de réhabilitation de la baignade naturelle de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud	Durée de 24 mois à compter de l'émission de l'OS De démarrage de la période de préparation (notifié le 23/09/2024)	Procédure adaptée	1 924 298,65 € HT Tranche optionnelle : démontage et Remplacement du platelage bois : 40 147,20 € HT	Groupeement SOGEA EST BTP/SOGEA OUEST TP/BER21/ GUINOT TP/BHD ENVIRONNEMENT

NOMBRE TOTAL DE CONSULTATIONS LANCÉES PAR DIRECTIONS OU SERVICE EN 2024



MONTANTS EN € TTC DES MARCHÉS PUBLICS NOTIFIÉS EN 2024

Pour 2024, le montant total des marchés notifiés :

4 449 166,47 €

à prix global et forfaitaire

Dont 238 328,77 € TTC pour les marchés subséquents résultant d'accords-cadres (15 308,88 € TTC pour l'accord-cadre impression, 78 572,00 € TTC pour l'accord-cadre informatique, 144 447,89 € TTC pour l'accord-cadre petits travaux d'entretien)

5 194 782,86 €

à prix unitaires, sur 3 ans en moyenne

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

La Direction de la Commande Publique et des Achats dématématise la totalité des procédures y compris les modifications de marchés le cas échéant, voire les ordres de service sur certaines procédures.

L'ensemble des besoins supérieurs à 40 000 € HT est systématiquement publié via le profil acheteur afin d'alimenter les données essentielles.

La Commande Publique a été codifiée par le législateur : depuis le 1er avril 2019 LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE s'applique pour l'ensemble des procédures.

Les CCAG (Cahiers des Clauses Administratives Générales) ont été mis à jour

au 1er avril 2021 et s'appliquent désormais avec possibilité de déroger à certains articles.

Les principaux CCAG utilisés dans la rédaction des pièces administratives pour les marchés de la CABCS : CCAG Maîtrise d'œuvre/CCAG Travaux/CCAG Prestations Intellectuelles/CCAG Fournitures et Services/CCAG Technique de l'Information et de la Communication. Afin de sécuriser l'achat, il convient de faire systématiquement référence aux CCAG, y compris pour les achats inférieurs à 40 000 € HT.

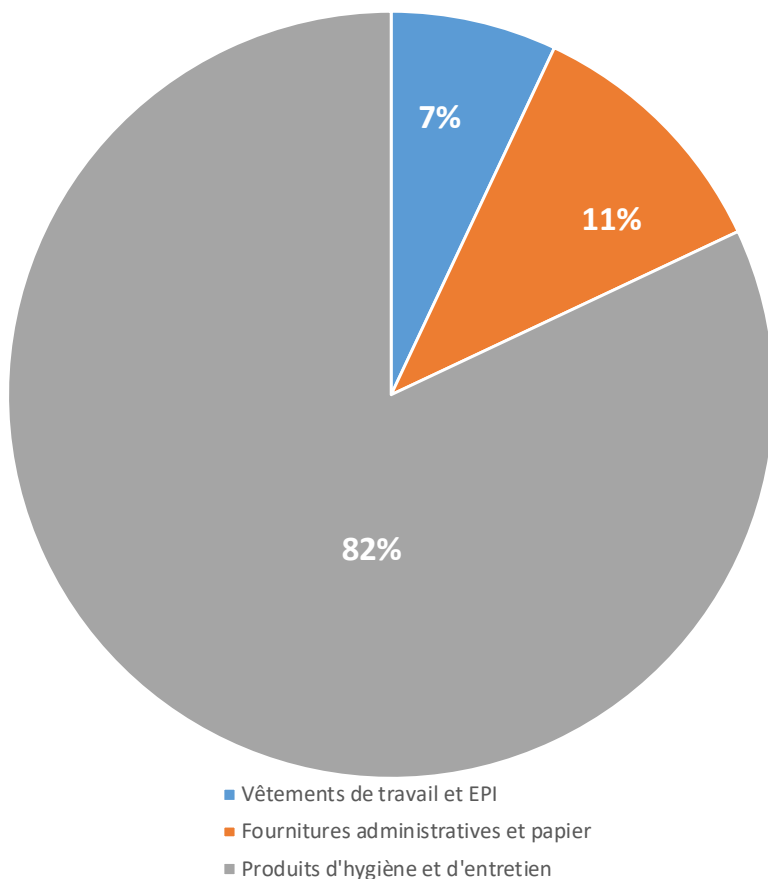
Les achats inférieurs à 40 000 € HT sont encadrés par le service des marchés qui détermine les modalités d'achat à mettre en œuvre au regard de la spécificité du besoin.

Le service des achats :

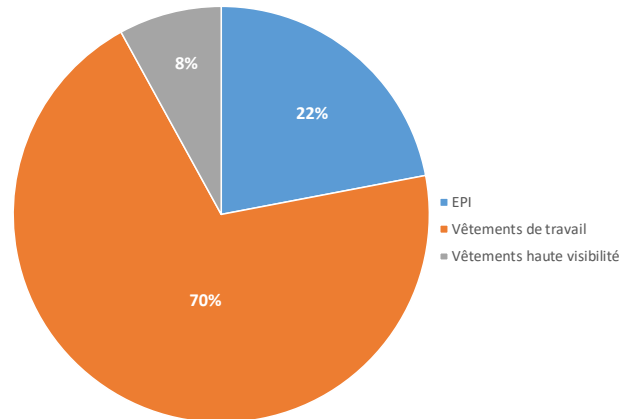
Le service des Achats gère principalement les marchés transversaux tels que le mobilier, les photocopieurs, les vêtements de travail/EPI, les fournitures de bureau, les produits d'hygiène... Il recense, vérifie et valide chaque mois les commandes de produits d'entretien et de fournitures administratives de l'ensemble des services.

Pour 2024, la répartition des principales consommations est la suivante :

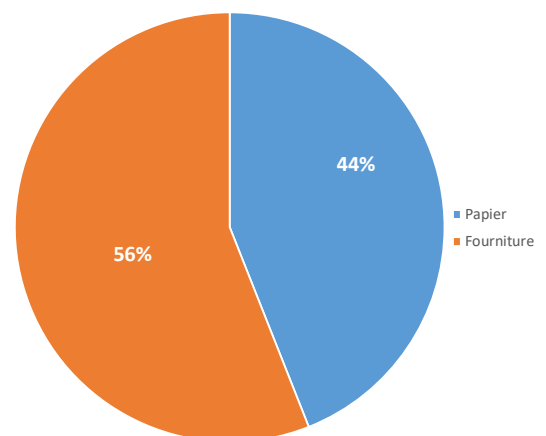
RÉPARTITION DES PRINCIPAUX ACHATS TRANSVERSAUX



VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET EPI



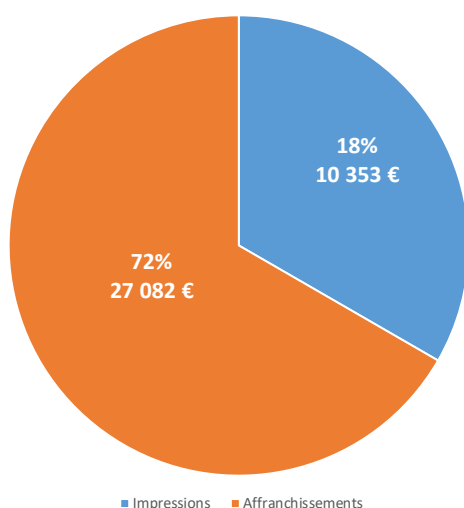
FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET PAPIER



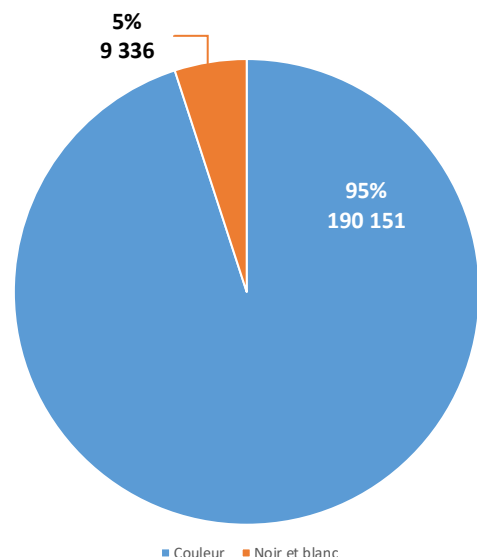
Le service reprographie/courrier:

Répartition des consommations pour l'année 2024 :

IMPRESSIONS ET AFFRANCHISSEMENTS



IMPRESSIONS COULEURS ET NOIR ET BLANC





Les opérations d'Aménagement du Territoire



La Direction des Opérations d'Aménagement

En 2024, la Direction des opérations d'aménagement a piloté de nombreux travaux et études :

INTERVENTION DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS

272 interventions réalisées sur les structures gérées par la CABCS



Bâtiments communaux mis à disposition :

Enfance : **62** interventions

Administratifs et Techniques : **6** interventions

Culture : **9** interventions

77

interventions au total

Structures appartenant à la Communauté d'Agglomération :

Petite Enfance : **124** interventions

Enfance : **53** interventions

Administratifs et Techniques : **12** interventions

Baignade naturelle : **2** interventions

Déchèteries : **4** interventions

195

interventions au total

DÉTAIL SOMMAIRE : TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

Bâtiments administratifs :

79 376,29 €

Coût total des travaux effectués



Bâtiment Bel Air :

- Reprise d'étanchéité d'une partie de la toiture bac-acier du bâtiment :
- Coût : 540 € TTC
- Remplacement des fenêtres en bois du bâtiment principal :
- Coût : 8 298,84 € TTC
- Remplacement d'une paire de volets du bâtiment principal :
- Coût : 1 227,14 € TTC
- Continuité de l'installation de clôture en bois en périphérie du site :
- Coût : 1 8819,31€ TTC

Bâtiments sportifs :

121 628,56 €

Coût total des travaux effectués

Complexe Michel BON à Beaune :

- Remplacement des faux plafonds par des plafonds en plaques de plâtre :
- Coût : 12 882,60 € TTC
- Réfection des éclairages dans les vestiaires et les couloirs par des éclairage LED :
- Coût : 3 467,52 € TTC
- Réfection du Tableau Electrique :
- Coût : 15 240.00 € TTC

Complexe Saint-Nicolas à Meursault :

- Réfection du tableau électrique vers cours de tennis :
- Coût : 4 872 € TTC
- Réfection porte bois du compteur EDF vers chaufferie :
- Coût : 852 € TTC
- Peinture salle de gym :
- Coût : 23 790€ TTC

Maison de l'intercommunalité :

- Remplacement des éclairages halogène des coursives principale par des éclairage LED :
- Coût : 2 122,60 € TTC
- Réfection de la toiture de la salle plénière :
- Coût : 48 368,40 € TTC



Forum des Sports :

- Remplacement des luminaires du hall d'entrée et des sanitaires et mise en place de détection
- Coût : 4910,78 €TTC

Jean Desangle :

- Réfection éclairage de la salle de gymnastique :
- Coût : 38 815,68 € TTC
- Réfection et modification de deux blocs sanitaires :
- Coût : 16 797,98 € TTC



Bâtiments Petite Enfance :

148 250,71 €

Coût total des travaux effectués

Crèche Blanche Fleurs/REPAM Nord :

- Réfection faïence dans la buanderie :
Coût : 2 260,97 € TTC
- Remplacement par des éclairage LED dans les coursives de la structure :
Coût : 2 753,72 € TTC
- Installation d'une climatisation pour la salle de psychomotricité et la salle de repas :
Coût : 11 146,20 € TTC
- Remplacement de stores intérieurs et extérieurs sur la structure :
Coût : 5 635,12 € TTC

Crèche St Jacques :

- Remplacement des stores extérieurs à projection dans la cour :
Coût : 5 635,12 € TTC
- Mise en place de détection de présence et remplacement des éclairages dans les couloirs :
Coût : 2 943,55 € TTC
- Réfection plafond tendu par un faux plafond dans la réserve :
Coût : 1 323 € TTC
- Nettoyage des revêtements souples de la cour extérieure :
Coût : 1 220,40 € TTC

Crèche « La Cabotte » :

- Exécution des marchés de travaux de réaménagement de la structure
Coût : 106 464,63 € TTC
- Installation d'un coffre à jouets extérieur :
Coût : 2 916 € TTC

Crèche de Nolay :

- Installation d'un coffre à jouets extérieur :
Coût : 2 880 € TTC

Crèche de Chagny / REPAM :

- Installation au REPAM d'un coffre à jouets extérieur :
Coût : 3 072 € TTC



Crèche de Chagny / REPAM

Bâtiments Enfance :**15 552,90 €**

Coût total des travaux effectués

**Structure Périscolaire « Moulin des Lutins » de Chagny (location) :**

- Réfection des peintures et faux plafond et éclairage de la salle de restauration :
- Coût réfection faux plafonds: 2 295 € TTC
- Coût réfection peinture : 1 899 € TTC
- Coût réfection éclairage : 300 € TTC

Structure Périscolaire de Ladoix Serrigny :

- Installation de panneaux acoustiques dans les deux salles de repas :
- Coût : 6 718,90 € TTC

Structure Périscolaire de Bligny les Beaune :

- Création d'un regard pour la modification de la collecte des eaux pluviales suite à plusieurs inondations :
- Coût : 4 340 € TTC

Construction d'un accueil périscolaire à Savigny les Beaune :

- La livraison de l'ouvrage a été réalisée le 06 janvier 2025 :
- Le coût global de l'opération a été de 2 804 370 € TTC

Bâtiments culturels (travaux d'entretien) :**13 713,65 €**

Coût total des travaux effectués

École des Beaux-Arts (mise à disposition) :

- Modification d'une porte pour sécuriser le local matériel vidéo :
- Coût : 561.60 € TTC

Conservatoire de Musique (location) :

- Réfection revêtement de sol de la salle n°6 :
- Coût : 3 551.47 € TTC
- Remplacement de la centrale incendie du bâtiment :
- Coût : 8 880.24 € TTC
- Installation de déshumidificateurs dans la cave :
- Coût : 720.34 € TTC



Divers :

Travaux liés aux économies d'énergies pour le décret tertiaire avec le marché d'exploitation et maintenance des installations de chauffage des bâtiments communautaires : 14 400 € TTC.

Agenda d'Accessibilité Programmée :

Poursuite des études nécessaires aux travaux afin de respecter les normes prévues par la loi « Handicap » :

MEURSAULT : Complexe sportif

NOLAY : Micro crèche

Énergies :

Le logiciel de supervision ADVIZEO a permis cette année encore de piloter les performances énergétiques de 22 bâtiments communautaires. Les sondes installées dans les bâtiments communautaires contribuent à l'exploitation des données de températures ainsi que des consommations de gaz et d'électricité.

Economie énergétique en 2024 pour les sites par rapport à 2023 :

Gaz : - 6.21 %

Electricité : - 26.71 %

PERSPECTIVES 2025

BÂTIMENTS

TERTIAIRES

Maison de l'Intercommunalité :

- Réfection de l'ensemble des relevés d'étanchéité.
- Remplacement des éclairages du hall d'entrée, des couloirs du 1er étage, des bureaux et sanitaires par des éclairage LED.
- Installation de moustiquaires dans les bureaux du RDC côté parc ainsi que dans le bureau secrétariat du service environnement.
- Installation d'un rideau d'air chaud sur la porte d'entrée coulissante.

Bâtiment Annexe St Jean :

- Nettoyage et réparation escalier extérieur.
- Nettoyage et démoussage toiture.
- Réalignement des poteaux du portail de la cour.

SPORTIFS :

Forum des Sports :

- Remplacement de l'ensemble des déclencheurs manuels du bâtiment.
- Installation de protection sur les déclencheurs manuels et désenfumage de la salle omnisport.

Stade Jean Désangle :

- Réfection salle aikido (abaissement du faux plafond avec isolation thermique, réfection éclairage).
- Réfection des douches de certains vestiaires.
- Réfection peinture salle de gymnastique.

Stade Michel Bon :

- Remplacement de l'alarme anti-intrusion.
- Réfection de l'éclairage actuel de la salle de lutte par des éclairages LED.
- Remplacement porte chaufferie.
- Traitement des fissures et mise en place de couvertines sur les rebords de fenêtre.
- Remplacement porte d'accès salle omnisport par une porte à âme pleine.

Complexe Sportif Meursault :

- Remplacement éclairage de la salle de gymnastique par de l'éclairage LED.

Complexe Sportif Ladoix Serrigny :

- Réception ouvrage mi-avril 2025.

PETITE ENFANCE :

Crèche St Jacques :

- Réfection peinture, faux plafond et éclairage dans la salle du personnel.
- Ajout d'une VMC dans office de réchauffage.

Crèche Blanches Fleurs :

- Réfection revêtement de sol de la salle temps calme.
- Remplacement stores intérieurs et extérieurs unités de vie.
- Nettoyage des sols amortissants extérieurs.

Micro-Crèche de Nolay :

- Nettoyage des sols amortissants extérieurs.
- Ajout d'un digicode à l'entrée et remplacement des commandes de visiophonie intérieures.

Crèche de Chagny :

- Remplacement revêtement de sol de la salle d'eau.
- Nettoyage des sols amortissants extérieurs.
- Plantation haie le long de la cour du REPAM.

Crèche La Cabotte :

- Mise en place de grille sur fenêtres donnant dans la cour de la copropriété.
- Installation de stores sur les fenêtres du bureau de direction et office.

CULTURELS :

Conservatoire de Musique et danse :

- Création d'un WC au RDC.
- Réfection peinture de la salle située en face de l'accueil du Conservatoire.
- Traitement acoustique de l'ancien bureau de direction transformé en salle de cours.
- Réfection éclairage de la cave.
- Réfection éclairage des couloirs au RDC.

ENFANCE :

Accueil Périscolaire Bellevue Chagny :

- Installation de stores sur les portes d'issue de secours de la salle d'accueil.
- Installation de stores bannes dans la cour.

Accueil Périscolaire JE Marey Chagny :

- Installation de rideaux dans la salle de restauration au RDC.

Accueil Périscolaire Ladoix Serrigny :

- Remplacement des moteurs de volets roulants.
- Traitement des infiltrations en toiture.

Accueil Périscolaire Montagny les Beaune :

- Remplacement des moteurs de volets roulants HS.

Accueil Périscolaire Bligny les Beaune :

- Remplacement des moteurs de stores HS.

Accueil Périscolaire Echaliers à Beaune :

- Ajout d'une commande de visiophonie intérieure vers le poste de direction.

Accueil Périscolaire Vignoles :

- Réfection peinture faux plafond et éclairage de salle d'activité.

Accueil Périscolaire Jeanne d'Arc à Beaune :

- Démoussage toiture.
- Peinture salle de restauration au RDC.
- Réfection du revêtement de sol de la salle de restauration au RDC.

Accueil Périscolaire de Nolay :

- Réfection du carrelage de la cuisine.

Zones d'activités économiques :



ZA EN MAREAU (Sainte Marie La Blanche):

Finalisation d'une partie de l'extension de la rue de Bretagne. La Maîtrise d'œuvre a été réalisée par les services de la CABCS. Début des travaux à compter du 15 Avril 2024 pour une durée de 3 semaines.

12 623,34 €

Coût total HT des travaux effectués

2

Réunions de
préparation

3

Réunions
de chantier

3

Interventions
ponctuelles

ZAC DES CERISIERES (BEAUNE) :

Finalisation d'une partie de la voirie située sur l'Avenue Albert Bichot avec création de trottoirs, bordures et mise en place de la grave bitume. La Maîtrise d'œuvre a été réalisée par les services de la CABCS. Début des travaux à compter du 11 Mars 2024 pour une durée de 5 semaines.



126 045,53 €

Coût total HT des travaux effectués

2

Réunions de
préparation

5

Réunions
de chantier

10

Interventions
ponctuelles



ZA BEAUNE VIGNOLES (BEAUNE) :

Réfection de la chaussée et trottoir sur la Rue Gaston Chevrolet. Les travaux ont permis la réalisation d'une piste cyclable. La Maîtrise d'œuvre a été réalisée par les services de la CABCS. Début des travaux à compter du 11 Septembre 2024 pour une durée de 14 semaines.

721 331,95 €

Coût total HT des travaux effectués

2

Réunions de
préparation

3

Réunions
de chantier

3

Interventions
ponctuelles

ZA LES GOUTEAUX :

Dans le cadre de l'installation d'entreprises, il a été nécessaire de réaliser en version transitoire l'élargissement de la RD 115 D et la réalisation des trottoirs et chaussée en grave bitume de la rue des Gouteaux. La Maîtrise d'œuvre a été réalisée par les services de la CABCS. Début des travaux à compter du 18 Novembre 2024 pour une durée de 6 semaines.


224 326,94 €

Coût total HT des travaux RD 115D

216 631,25 €

Coût total HT des travaux rue des Gouteaux

5

Réunions de préparation

12

Réunions de chantier

27

Interventions ponctuelles

**ZAC PRE FLEURY PHASE 02 :**

Travaux d'aménagement de la ZAC PRE FLEURY 2ème phase. La Maîtrise d'œuvre a été réalisée par l'entreprise JDBE. Etat d'avancement : Début des travaux à compter du 16 Septembre 2024 pour une durée de 15 semaines.

635 643,66 €

 Coût total HT des travaux Lot 01
Terrassement

2

Réunions de préparation

14

Réunions de chantier

25

Interventions ponctuelles

125 943,50 €

 Coût total HT des travaux Lot 02
Espaces Verts

ZAC LISABEAU :

Montage du programme de Maitrise d'œuvre et missions complémentaires relatifs à la construction de la ZA « CORVEE LISABEAU » sur la commune de Chaudenay.

PERSPECTIVES 2025

ZA LES GOUTEAUX :

- Notification d'un MOE pour suivre et terminer les finitions de voirie sur la RD115D.

ZAC CERISIERES :

- Réaliser les trottoirs, bordures et grave bitume sur l'Avenue Albert Bichot.
- Réaliser les trottoirs, bordures et grave bitume sur la Rue Maurice Chantin Prolongée.

ZA BEAUNE VIGNOLES :

- Reprise du giratoire situé entre la Rue Gaston Chevrolet et la Route de Vignoles.

ZA CORVEE LISABEAU :

- Réalisation de la Zone D'Activité.

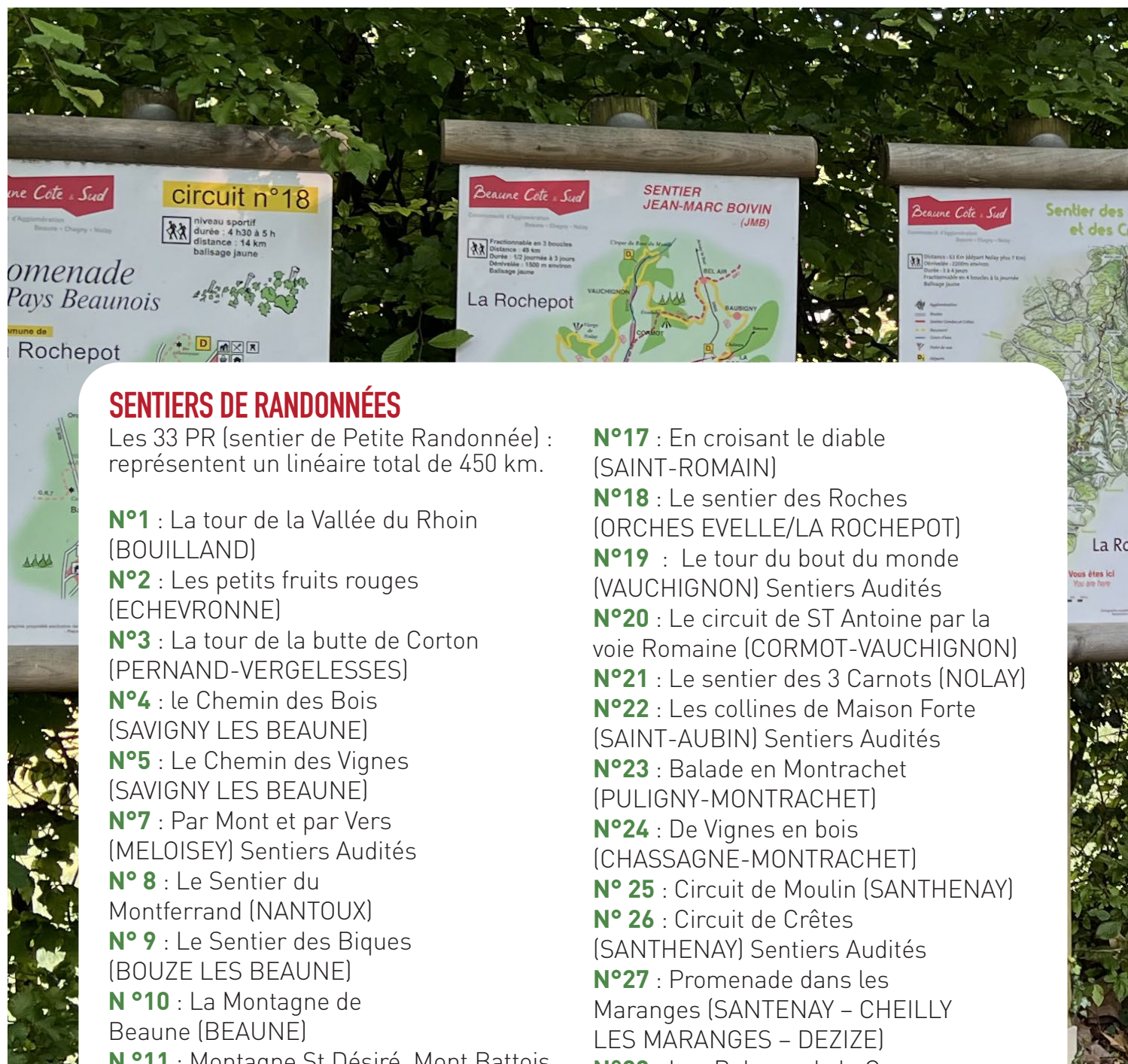
ZAC PRE FLEURY 2ème phase :

- Finitions de voirie pour les travaux de terrassement.
- Plantations en automne.

ZA CHAMP LAIN :

- Réfection d'une partie de la chaussée.





SENTIERS DE RANDONNÉES

Les 33 PR (sentier de Petite Randonnée) :
représentent un linéaire total de 450 km.

N°1 : La tour de la Vallée du Rhoin
(BOUILLAND)

N°2 : Les petits fruits rouges
(ECHEVRONNE)

N°3 : La tour de la butte de Corton
(PERNAND-VERGELESSES)

N°4 : le Chemin des Bois
(SAVIGNY LES BEAUNE)

N°5 : Le Chemin des Vignes
(SAVIGNY LES BEAUNE)

N°7 : Par Mont et par Vers
(MELOISEY) Sentiers Audités

N°8 : Le Sentier du
Montferrand (NANTOUX)

N°9 : Le Sentier des Biques
(BOUZE LES BEAUNE)

N°10 : La Montagne de
Beaune (BEAUNE)

N°11 : Montagne St Désiré, Mont Battois
et Montagne de Beaune (BEAUNE)

N°12 : A travers quelques premiers
crus de Beaune (BEAUNE)

N°13 : Autour de Pommard et Volnay
(POMMARD ET VOLNAY) Sentiers Audités

N°14 : Le sentier des Buis
(MONTHELIE ET MEURSAULT)

N°15 : Sentier Meursault Blagny
(MEURSAULT ET BLAGNY)

N°16 : De vigne en vigne en passant
par les anciennes carrières de Dolomie
(AUXEY-DURESSES ET SAINT-ROMAIN)

N°17 : En croisant le diable
(SAINT-ROMAIN)

N°18 : Le sentier des Roches
(ORCHES EVELLE/LA ROCHEPOT)

N°19 : Le tour du bout du monde
(VAUCHIGNON) Sentiers Audités

N°20 : Le circuit de ST Antoine par la
voie Romaine (CORMOT-VAUCHIGNON)

N°21 : Le sentier des 3 Carnots (NOLAY)

N°22 : Les collines de Maison Forte
(SAINT-AUBIN) Sentiers Audités

N°23 : Balade en Montrachet
(PULIGNY-MONTRACHET)

N°24 : De Vignes en bois
(CHASSAGNE-MONTRACHET)

N°25 : Circuit de Moulin (SANTHENAY)

N°26 : Circuit de Crêtes
(SANTHENAY) Sentiers Audités

N°27 : Promenade dans les
Maranges (SANTENAY – CHEILLY
LES MARANGES – DEZIZE)

N°28 : Les Balcons de la Cosanne
(PARIS L'HOPITAL – DEZIZE)

N°29 : Sentier des trois Vels
(AUBIGNY LA RONCE)

N°30 : Le sentier des sources (THURY)

N°31 : Le sentier des Arts en
Masse (CORCELLES LES ARTS)

N°32 : Le sentier des
combes et des Crêtes

N°33 : Le sentier Jean Marc Boivin

Entretien fait sur tous les sentiers :

- Balisage,
- Entretien et amélioration du mobilier,
- Fauchage, élagage et bucheronnage.



Signalétique :

- 164 poteaux directionnels, 180 flèches directionnelles ou poteaux carrés et 46 totems de départ.
- Uniformisation et amélioration de la signalétique des poteaux directionnels par le remplacement de 17 bagues (N°23, 43, 42, 41, 39, 37, 54, 119, 79, 86, 84, 29, 117, 118, 115) et de 25 lames directionnelles pour un montant de 3 423,60 € TTC.
- Marquage des intersections RD et des sentiers de randonnée, par un prestataire externe, pour un montant de 1 415,52 € TTC.
- Installation d'un panneau informatif de sensibilisation à destination des randonneurs au Mont de Rème pour un montant de 453,60 € TTC.



Sécurisation des itinéraires par des opérations d'aménagements :

- Installation d'une passerelle et d'une main courante pour sécuriser la traversée de la Cozanne au-dessus du cirque du bout du monde sur le sentier JMB :
- Montant des travaux 4 036,80 € TTC.
- Déviation mise en place pour éviter le parc du château de La Rochepot où des arbres menacent de tomber sur les sentiers de randonnée.
 - Sécurisation du sentier JMB suite à la découverte d'une grenade lors de l'entretien.



Divers :

- Travail sur le SIG : localisation et photos du mobilier, mise à jour des tracés, incorporation des tracés des liaisons.
- Renouvellement de l'équipement électroportatif pour l'entretien des sentiers (débroussailleuses, tailles haies, batteries) pour un montant de 8 983,75 € TTC.
- Acquisition d'une canne GPS pour permettre un tracé précis des sentiers en vue d'établir le renouvellement des conventions d'entretien : Le sentier PR12 a déjà été relevé.

VÉLOROUTES ET VOIES VERTES

Les 5 itinéraires en gestion représentent 55 km :

- La portion Beaune / Vignoles
- La Voie du Tacot : Beaune / Saint Loup de Géanges
- La Voie des Etangs : Beaune / Chagny
- La Voie des Vignes Nord : Ladoix Serrigny / Beaune
- La Voie des Vignes Sud : Beaune / Santenay
- Tronçon véloroute des Hautes Cotes : Aubigny / Molinot / Thury

Une surveillance mensuelle est assurée sur la portion entre Santenay et Nolay, en gestion par le CD21 et le CD71.

Les opérations menées en entretien courant sont les suivantes :

- Patrouille hebdomadaire.
- Entretien des aires de repos par un prestataire externe : Coût 10 301,04 € TTC.
- Gestion du vandalisme avec réparation ou renouvellement du mobilier.
- Fauchage des accotements (balayage inclus) : coût 10 583,38 € TTC.
- Sécurisation des itinéraires (soufflage des feuilles, bucheronnage, déviation en fonction des travaux de voiries communales).



Aménagements réalisés :

- Pose de panneaux directionnels sur la commune d'Aloxe Corton : 732,00 € TTC.
- Remplacement poteau et panneau à Pernand Vergelesses suite accident de la route : 474,00 € TTC.
- Jalonnement de la portion de véloroute des Hautes Côtes Aubigny-la-Ronce / Molinot / Thury : 12 426,12 € TTC.
- Installation d'un poteau et d'un panneau dans le bois de Montby : 629,76 € TTC.

Divers :

- Remise en état du gonfleur de la borne de réparation située à Ladoix Serrigny.
- Multiple réparation des barrières situées sur la voie du Tacot suite à du vandalisme.
- Réparation par un prestataire des différentes chicanes, lisses et poteaux suite accidents routiers ou vandalisme.

PERSPECTIVES 2025**Sentiers de randonnées :**

En plus de l'entretien des 33 PR :

- Coordination définitive et pérenne pour l'entretien du sentier JMB avec le Grand Chalon.
- Finalisation des supports de communication dématérialisés pour l'OTI.
- Début de la collecte des tracés à l'aide d'une canne GPS pour mise à jour des enquêtes parcellaires dans l'optique d'un conventionnement avec les différents acteurs.

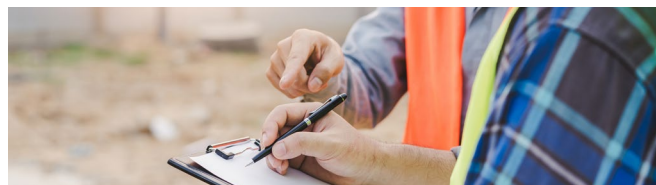
Véloroutes :

En plus de l'entretien courant des véloroutes :

- Étude de jalonnement permettant le raccordement de 15 communes situées dans les Hautes Côtes.
- Continuité de l'étude de jalonnement domicile / Travail reliant Beaune à Savigny les Beaune.
- Finalisation des installations des barrières à Sainte Marie la Blanche et Thury.
- Installation d'une nouvelle borne de réparation sur le territoire.



LES MOYENS AU SERVICE D'UN TERRITOIRE : LA PLATEFORME RESSOURCES – PRAI



Assistance technique

En 2024, 11 communes et 13 projets communaux ont bénéficié de l'assistance de la Plateforme Ressources sur un total de 53 que compte la Communauté d'Agglomération.

Assistance à la rédaction de délibérations pour les communes adhérentes

En 2024, la PRAI a aidé à la rédaction de 16 délibérations pour le compte des communes.

Demandes de subventions	5
Demande d'assistance de la Plateforme Ressources	1
Demande d'adhésion à la Plateforme Ressources	1
Approbation de résultats de consultation :	
<i>Dont maîtrise d'œuvre inférieure à 90 000 € HT</i>	1
<i>Dont travaux procédures adaptées supérieures à 15 000 € HT</i>	5
Approbation Avant-Projet Définitif	1
Approbation de projet ou de programme	0
Délibérations diverses	2

Assistances à la notification de marchés, tranches optionnelles et d'avenants :
- assistances pour un montant de 1 359 359,70 € / TTC actualisé.

Communes – Opérations – Dépenses d'investissement T.T.C. :

La PRAI assiste les communes dans les opérations de contrôle des factures avant mandatement des dépenses d'investissement liées aux études et aux travaux qu'elle suit. En 2024, elle a aidé au contrôle de 140 opérations de paiement réparties comme suit :

BLIGNY-LES-BEAUNE	Réhabilitation du bâtiment mairie	14	60 509,19 €
COMBERTAULT	Réhabilitation de l'ancien moulin	17	22 933,20 €
CORMOT-VAUCHIGNON	Création d'un gîte touristique	16	100 693,42 €
MERCEUIL	Réhabilitation et extension de l'école primaire	6	41 533,29 €
MONTAGNY-LES-BEAUNE	Salles usages multiples	3	59 466,60 €
POMMARD	Rénovation énergétique et aménagement de nouveaux espaces pour l'école	33	235 741,81 €

SAINT-AUBIN	Travaux voirie Rue du Ban	14	391 592,78 €
SAINT-AUBIN	Réfection d'un logement	36	146 770,25 €
TAILLY	Création d'une salle à usage multiple	1	1 128 €
	TOTAL	140	1 060 368,54 €

ASSISTANCE À LA CONDUITE DES PROJETS COMMUNAUX



Assistance à la conduite de chantier

6

interventions

Assistance à la réception de chantier

4

interventions

PERSPECTIVES 2025

BLIGNY-LES-BEAUNE	Création de logements locatifs
BOUZE-LÈS-BEAUNE	Création d'un logement locatif
COMBERTAULT	Création de logements locatifs et d'une salle de rencontre dans l'ancien moulin
CORMOT-VAUCHIGNON	Création d'un équipement touristique
MERCEUIL	Extension et réhabilitation de l'école primaire
MEURSANGES	Restauration intérieure de l'Église
POMMARD	Travaux de rénovation énergétique et aménagement de nouveaux espaces à l'École
TAILLY	Extension du bâtiment de la Mairie Travaux de voirie : création d'un chemin piétonnier le long de la RD18
VOLNAY	Travaux de voirie : aménagement du centre bourg



A photograph of a modern, multi-story apartment building. The building features a light-colored, textured facade with several balconies. The balconies have dark metal railings and are partially enclosed by glass panels. Red vertical accents are visible on the facade, framing some of the windows and balconies. The sky is blue with scattered white clouds. The text "Les actions économiques et d'urbanisme" is overlaid on the upper part of the image.

Les actions économiques et d'urbanisme

Le Développement Économique

L'année 2024 a vu la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud organiser, en partenariat avec la CCI Côte-d'Or – Saône-et-Loire, les secondes Assises de la Formation. Cet événement a réuni, le 19 juin au Palais des Congrès de Beaune, une soixantaine de personnes (entreprises, acteurs de l'emploi et de la formation, branches professionnelles, ...).



Ces Assises de la Formation 2024 s'inscrivent dans la continuité de celles de 2023, avec un programme articulé autour de 3 tables rondes :

Développer des formations spécifiques sur notre territoire avec l'exemple de la mécanique viticole et vinicole.

Faciliter le rapprochement entre les collèges/ lycées et les entreprises du territoire.

Organiser une rencontre jeunes/chefs d'entreprise.

Suite à cette journée, les réflexions ont continué dans le cadre de groupes de travail dédiés.

Par ailleurs, les travaux de l'Observatoire de l'Economie, engagés en 2022, se sont poursuivis avec les partenaires (syndicats patronaux, chambres consulaires, Office du Tourisme, Mission Locale, France Travail, ...) lors de la tenue d'une plénière le 19 juin au Palais des Congrès, en Amont des assises de la Formation.

Chacun des partenaires a présenté des éléments de conjoncture économique suivi d'un temps d'échange avec les membres de l'assemblée après chaque intervention;

Dans un second temps, des éléments de diagnostic sur la mobilité ont été présentés aux partenaires, le but étant de susciter des échanges sur les enjeux de mobilité à l'échelle du territoire de la communauté d'Agglomération.

La Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud a été partenaire du Salon Beaun'Emploi qui s'est tenu le 15 octobre 2024 au Palais des Congrès. Il s'agissait d'un événement multi filières de type « job dating » qui a rencontré un franc succès avec près de 500 visiteurs comptabilisés sur une matinée.

L'après-midi a été consacrée à la concrétisation de deux table-ronde présentées aux Assises de la Formation de juin 2024. La première autour de « Regards Croisés, génération Z et employeurs réinventent le travail ». Ce moment qui a regroupé 8 chefs d'entreprises et une vingtaine de jeunes de la Mission Locale s'est décomposée en trois temps d'échange autour des thématiques suivantes :

- Rapport au travail dans votre vie
- Rapport au cadre de travail/relation dans l'entreprise

- Rapport au temps et à l'avenir

La seconde sur le thème du rapprochement entre les collèges / lycées et les entreprises du territoire, avec l'organisation d'une rencontre dans le cadre de la « Fabrik de l'Entreprise ». Cette opération a été conduite en partenariat avec la CCI de Côte-d'Or – Saône-et-Loire. 5 entreprises du territoire ont présenté 5 métiers différents aux élèves d'une classe de cinquième et aux élèves d'une classe de troisième du collège Monge de Beaune.



Le 21 novembre s'est tenue, en ZAC Porte de Beaune, dans les locaux de l'entreprise ALDI la première rencontre avec les chefs d'entreprises d'une même zone d'activités. Le but de ces rencontres est de faciliter les échanges entre la Collectivité et les entreprises présentes sur une même zone, d'associer les entreprises aux réflexions sur la formation et la mobilité, mais ces moments permettent également aux chefs d'entreprises d'interpeller la Communauté d'Agglomération sur d'autres sujets liés à leur quotidien.

Urbanisme et développement territorial

POLITIQUE DE L'HABITAT

Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021-2026

Les principales actions engagées au cours de l'année

L'ensemble des actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021-2026 ont été poursuivies :

- La Communauté d'Agglomération a lancé une enquête sur les logements vacants à l'échelle de tout son territoire. L'objectif était de caractériser la vacance : connaître la réalité derrière les chiffres officiels et connaître les raisons de cette vacance afin de pouvoir proposer des solutions adaptées à chaque situation.

1682 courriers ont été envoyés aux propriétaires des logements vacants depuis plus de 2 ans. L'enquête a eu un taux de retour très satisfaisant et significatif de 34%. Sur l'ensemble des répondants 2/3 déclarent que leur logement n'est pas vacant : soit par ce qu'il a été reloué, soit parce qu'il a un autre usage. Pour ce qui est des logements effectivement vacants, les principales raisons à cette vacance sont : la nécessité de réaliser des travaux, des raisons personnelles comme l'attachement au bien, le désintérêt ou le manque de temps pour s'en occuper, la peur de gérer des locataires ou encore l'incapacité à s'en occuper (maladie, handicap, vieillissement...).



Grâce à cette enquête, on peut affirmer que le territoire compte moins de logements vacants que les chiffres officiels l'affirment. Basé sur des données issues des déclarations aux services fiscaux, ce travail a également permis de mettre en lumière des anomalies dans les informations collectées par la DGFIP, les administrés doivent donc bien vérifier, lors de leur déclaration de revenus et d'occupation de logement, que les informations transmises à l'administration fiscale sont correctes.

- Les réflexions sur les modalités d'accueil des gens du voyage se sont poursuivies : des études de faisabilité technique et financière sont en cours pour l'aménagement d'une aire de grand passage* et la création d'une aire d'accueil*.

* Les aires de grands passages accueillent des séjours courts d'1 à 2 semaines de grands groupes (de 80 à 200 caravanes) tandis que les aires d'accueil accueillent des séjours plus longs qui ne peuvent toutefois pas excéder 3 mois avec un nombre de caravanes moins conséquent (une dizaine à une trentaine).

- Un travail sur les meublés de tourisme a été mené avec un état des lieux de la part de meublés de tourisme dans le parc de logements de chaque commune. Celui-ci a servi de base de réflexion aux communes qui souhaitent encadrer le développement des meublés de tourisme sur leur territoire. La loi Le Meur du 19 novembre 2024 est venue modifier les modalités d'encadrement des meublés de tourisme, les décrets d'application afférents sont attendus pour poursuivre la réflexion.

- En 2024, le bilan à mi-parcours du PLH a été présenté pour la période 2021-2023. Selon les bases de données disponibles, 47% de l'objectif de production de logements sur le territoire de l'Agglomération a été réalisé dont 337 logements sur la commune de Beaune (soit 55% de son objectif de 610 logements à horizon 2026). Ces chiffres sont très encourageant et en ajoutant les projets à venir, on peut être optimiste sur l'atteinte de l'objectif de production de 1400 logements à échéance 2026.

- De nombreuses animations ont été menées en faveur de la rénovation énergétique des copropriétés : rencontres avec les syndics, conférence « Comment réussir la rénovation énergétique de sa copropriété ? », thermographies de certaines copropriétés, visite de la copropriété rénovée Saint-Jacques à Beaune... L'objectif est d'encourager les copropriétés à se lancer dans un projet de rénovation énergétique, avec la possibilité d'avoir recours à l'aide mise en place par la Communauté d'Agglomération pour de tels projets.



M. BOLZE, vice-président en charge de l'Habitat, du Logement, de l'Aménagement et de la Cohérence territoriale vous invite au

PETIT DEJEUNER SYNDICS

Mardi 24 septembre 2024
à 8h30
7 bis rue du Faubourg Saint-Jean
à Beaune

Au programme :

- Retour sur l'étude Enertech (performances réelles de copropriétés rénovées et pistes d'amélioration)
- Présentation des aides de la Région (audit et AMO)
- Présentation du programme Alvéole Plus (installation de stationnements vélo en copropriété)

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS :
URBANISME-HABITAT@BEAUNECOTEDESUD.COM

Beaune Côte-Sud
Communauté d'Agglomération

Bourgogne
Énergies
Renouvelables

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE COPROPRIÉTÉ SAINT-JACQUES À BEAUNE (21)

Le programme de travaux a permis à la copropriété :

- de passer d'une étiquette C à B avec plus de 38% d'amélioration énergétique ;
- d'améliorer la valeur patrimoniale de leur copropriété,
- de gagner en confort thermique, en hiver comme en été!

38% d'amélioration énergétique

Consommation énergétique en kWh / m² / an

Informations sur la copro :

- 44 logements
- Construite en 1974
- VMC hygro optimisée
- Chauffage collectif gaz
- Eau chaude collectif gaz

Informations sur le projet BBC

- Isolation des façades
- Remplacement ventilation
- Remplacement chaudière
- Robinets thermostatiques
- Menuiseries (non collectif)

Financement des travaux

Coût total : 830 000€ TTC
- MPR COPRO : 200 872€
- Aide la CABCS : 50 000€
- CEE : 29 584€
= 549 544 € TTC hors aides

Coût moyen hors aides pour un T3 : 16 200 €

Vous avez un projet et vous souhaitez des conseils gratuits, neutres et indépendants ?
Espace Conseil France Rénov Côte-d'Or ☎ 03 80 59 12 80 📧 france-renov@ber.asso.fr

- Concernant l'amélioration énergétique du parc privé, le partenariat avec le Pôle Rénovation Conseil (espace conseil France Rénov' porté par le Pays Beaunois, qui est la porte d'entrée sur l'Agglomération pour toutes les questions relatives à la rénovation énergétique des logements) et le dispositif d'Aide Rénov' (destiné aux propriétaires occupants d'une maison sur le territoire communautaire qui engagent des travaux de rénovation) ont permis d'accompagner 23 nouveaux projets sur le territoire.

Les projets soutenus en 2024

L'Agglomération a accordé son soutien à :

- La commune de Bligny-les-Beaune pour la rénovation d'un logement communal situé à l'étage du bâtiment de la mairie.
- La commune de Chassagne-Montrachet pour la réalisation d'une étude préalable à la réalisation d'une opération d'habitat exemplaire située au hameau du Pré Melin,
- 23 dossiers de demande d'aide à la rénovation énergétique des logements (Aide Rénov').

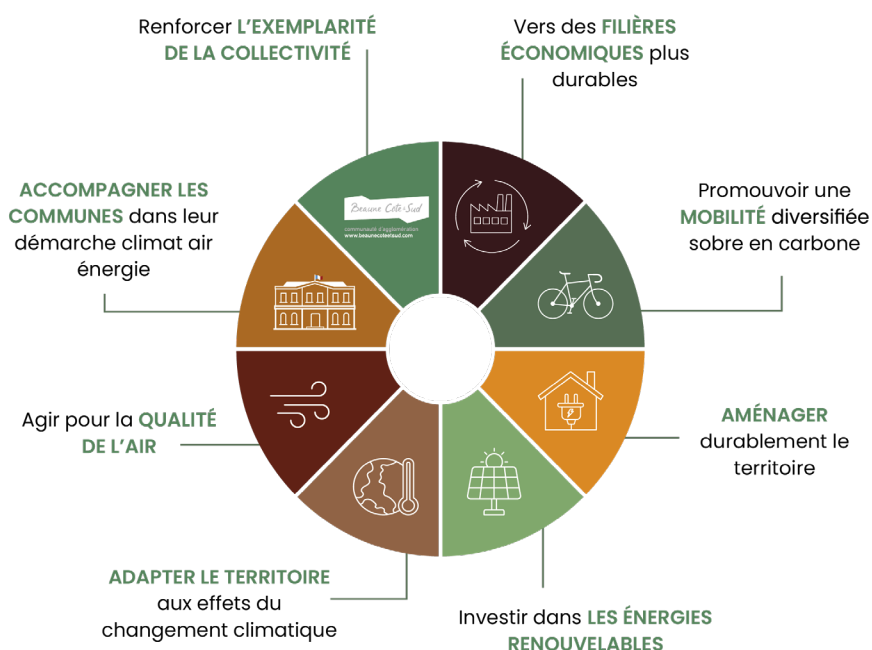
Les principales perspectives

- Lancement d'une étude relative à la stratégie d'attribution des logements sociaux.
- Travail sur les meublés de tourisme et l'encadrement de leur développement pour les communes qui le souhaitent.
- Poursuite du travail sur la vacance avec les communes qui le souhaitent.

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été approuvé au Conseil communautaire du 28 mars 2022, pour la période 2022-2027. Son programme d'action comprend 8 orientations, 20 fiches actions et de nombreuses sous actions.

La 3ème année de mise en œuvre a été principalement marquée par un riche programme d'animations et d'événements, près d'une vingtaine, grâce notamment aux conventions de partenariat de la CABCS avec les différents partenaires (Bourgogne Energies Renouvelables et Chambre d'agriculture...). Une grande diversité a pu être proposée, que ce soit dans le format des animations, les sujets traités et le type de public.

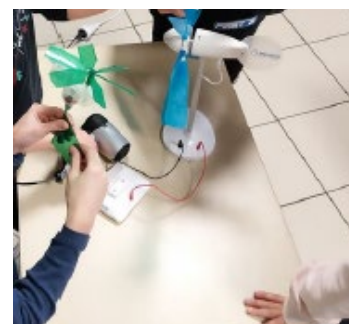


LES PRINCIPALES ACTIONS ENGAGÉES AU COURS DE L'ANNÉE

- Animation à destination des agriculteurs/viticulteurs sur la production d'énergie photovoltaïque en autoconsommation et l'agrivoltaïsme en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. En partenariat avec Bourgogne Energies Renouvelables (BER).



- Conduite de projets éducatifs « Ecoles des Branchés » dans 4 écoles du territoire, en partenariat avec les enseignants : Ecole Champagne à Beaune, école Pierre Lebreuil à Savigny-lès-Beaune, RPI de Corberon et école Lazare Carnot à Nolay. Programme de découverte en 4 séances sur les énergies renouvelables.



- Mise à disposition de « malettes pédagogiques » dans différents lieux pour permettre l'organisation d'animations : services jeunesse CABCS et Espaces Beaunois.
- Tenue d'un stand évènementiel sur les éco-gestes et l'énergie lors de la fête du quartier Saint-Jacques à Beaune
- Organisation d'un atelier « Tu pers watt » sur la compréhension et la diminution des factures d'énergie au centre social du quartier Saint-Jacques à Beaune

Les perspectives

- Deux stratégies, structurantes pour l'avenir, vont être lancées début d'année 2025. L'élaboration de la stratégie des mobilités durables et l'élaboration de la stratégie de production d'énergies renouvelables. Ces deux démarches seront organisées autour de 3 phases : diagnostic, définition des scénarios et, en clause de réexamen, élaboration d'un plan d'action.
- Pour maintenir la dynamique territoriale de 2025, différents partenariats seront reconduits, avec l'ambition de mettre en place des animations destinées à des publics toujours aussi variés.
- Au-delà des actions qu'elle conduit directement, la Communauté d'agglomération conserve un rôle d'animateur, coordinateur et soutien éventuel pour les actions menées par l'ensemble des acteurs sur le territoire.

AFFAIRES FONCIERES

Les principales actions engagées au cours de l'année

En 2024, le service foncier gère **311** hectares de terrains dont **125** ha en pleine propriété et **186** ha par le biais de convention de mise à disposition.

Ces terrains sont utilisés dans les divers aménagements tels que les zones d'activités, les Etangs d'Or, la baignade naturelle de MONTAGNY LES BEAUNE, les voies douces, mais aussi les stations d'épuration et leurs équipements, les équipements sportifs, les déchetteries et les accueils périscolaires....

Les **23** zones d'activités gérées par la Communauté d'Agglomération représentent environ **76** hectares, dont **20** ha restant à commercialiser et **11** ha à aménager au 31/12/2024.

CHIFFRES CLEFS DE 2024

EX SIVOM DE NOLAY

Régularisation de la maîtrise foncière des biens

ZA CORVÉE LISABEAU À CHAUDENAY

Acquisition des terrains nécessaire à la création et l'aménagement

ZAC DU PRÉ FLEURY

Finalisation des acquisitions de terrains pour l'aménagement de la phase 2

2 promesses de vente en zone d'activité signés

3 cessions de terrains en zone d'activité

2 bornages contradictoires

3 conventions d'occupation précaire

6 conventions de servitude pour permettre le passage de réseaux

8 saisines du pôle d'évaluation domaniale



ZAC du Pré Fleury

Les perspectives

- L'année 2025 sera marquée par la commercialisation de la phase 2 de la ZAC du Pré Fleury sur le territoire de la commune de CHAGNY, ainsi que la commercialisation de la nouvelle zone d'activité la Corvée LISABEAU sur le territoire de la commune de CHAUDENAY.
- La maîtrise foncière de nouvelles zones d'activité sur les communes de BEAUNE et NOLAY permettront d'en préparer le développement.

LA GESTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS)

Les principales actions engagées au cours de l'année

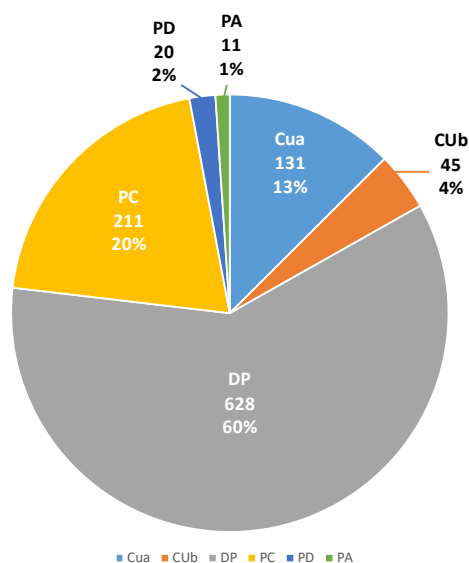
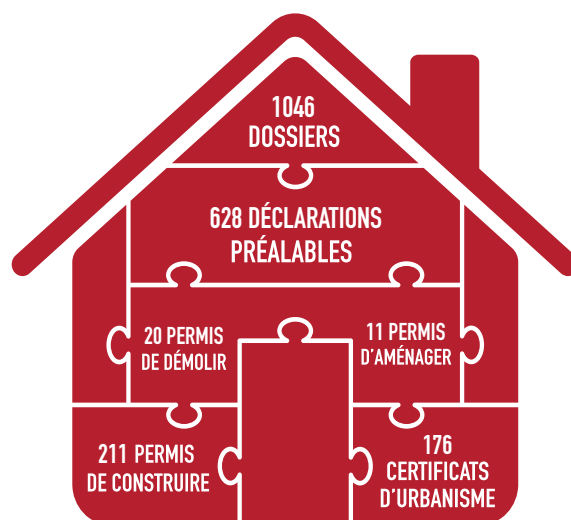
Dès le 1er juillet 2015, la Communauté d'Agglomération a mis en place un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) pour le compte des communes qui ne pouvaient plus bénéficier de l'assistance des services de l'Etat.

Le service commun compte aujourd'hui 31 communes, représentant environ 20 600 habitants : 25 sont dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et 6 d'une carte communale. Les mairies restent le premier niveau d'information des administrés. Elles enregistrent les dossiers puis les transmettent au service pour instruction.

Le nombre de dossiers annuel à traiter est stable (environ 1000) depuis 3 ans.

En 2024, l'activité reste, comme les années précédentes, essentiellement concentrée sur le traitement des déclarations préalables (60%) et des permis de construire (20%).

Les actes traités par le service permettent une quarantaine d'autorisations délivrées pour la création de logements (construction neuve et rénovation), un chiffre similaire à 2023, mais inférieur à la période 2020-2022. Les demandes concernent quasi exclusivement des maisons individuelles.

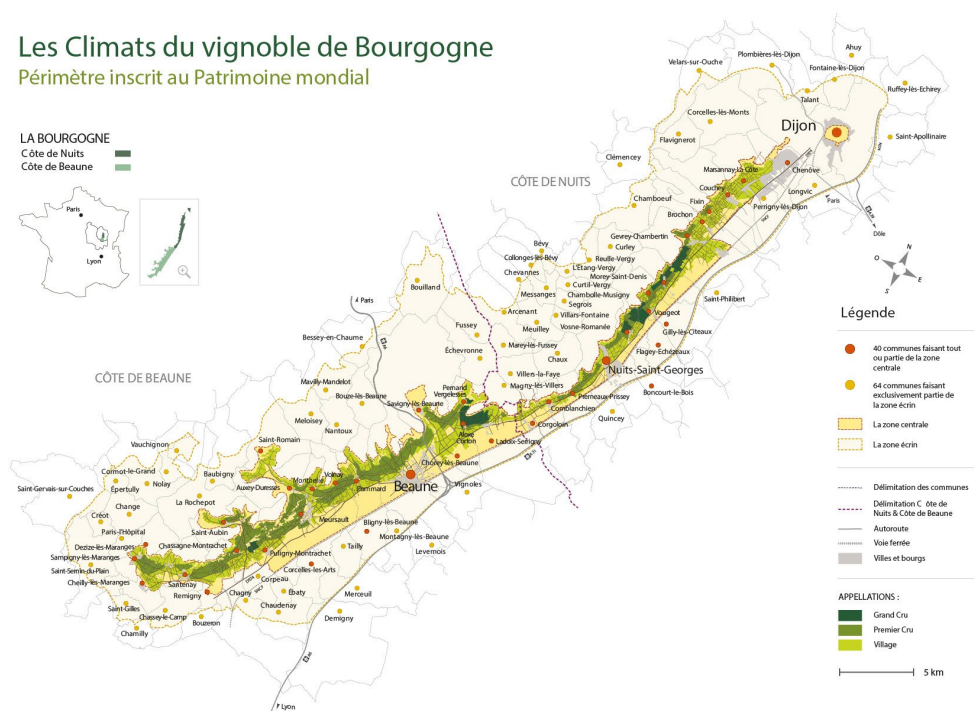


UNESCO

La direction de l'urbanisme a participé tout au long de l'année 2024 aux différentes instances de gestion du site des Climats et la poursuite des réflexions sur des sujets à enjeux, notamment la prise en compte de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) dans les projets.

Les Climats du vignoble de Bourgogne Périmètre inscrit au Patrimoine mondial

LA BOURGOGNE
Côte de Nuits
Côte de Beaune



Le **Système d'Information Géographique (SIG)** est venu en appui des différentes directions de la Communauté d'Agglomération tout au long de l'année, avec une implication particulière pour les besoins liés aux documents de planification (PLH, PCAET, SCOT), au développement économique et à la dématérialisation de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS).

Les perspectives

- Accompagnement des communes dans la mise en compatibilité entre leur document d'urbanisme (PLU, carte communale) et le nouveau SCOT

Transports et mobilité

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud a intégré la compétence transports à sa création en 2007. Les services assurés par les Conseils Départementaux de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, qu'ils soient urbains ou scolaires, sur le ressort territorial de la CABCS, ont été repris en gestion directe le 1er septembre 2009.

Depuis 2014, l'Autorité Organisatrice de Transport Urbain (AOTU) est devenue l'Autorité Organisatrice de la Mobilité durable (AOM). Cette nouvelle appellation intègre les actions visant à créer les conditions d'une écomobilité, c'est-à-dire une mobilité limitant l'impact environnemental des déplacements.

Depuis le 27 décembre 2019, la loi d'orientation des mobilités a modifié le Code des Transports en créant un comité des partenaires.

Le second Comité des Partenaires s'est réuni le 3 juillet 2024.

Le Plan global de déplacement a été approuvé par le Conseil communautaire en 2013.

Il se décline en **19 actions**, dont :

5 actions

« circulation et stationnement »

2 actions

« covoiturage »

3 actions

« vélo »

3 actions

« marche à pieds »

LES TRANSPORTS URBAINS

Le réseau de la CABCS est géré en Délégation de Service Public par KEOLIS depuis le 1er avril 2016. Cette DSP a été renouvelée le 1er avril 2023 jusqu'au 31 juillet 2030, et a été à nouveau attribuée à KEOLIS. A cette occasion, la gestion des lignes 12 et 20, ainsi que la gestion du transport à la demande, ont été sorties du périmètre de la DSP et ont fait l'objet d'un marché connexe, pour la même durée, attribué à la société KEOLIS Val de Saône.



Le nouveau réseau exploité en DSP par KEOLIS Beaune Mobilités se compose désormais de :

3 lignes urbaines qui existaient auparavant, à vocation essentiellement scolaire (lignes 1, 2 et 4)	3 lignes équipées de véhicules électriques, dont une ligne à vocation touristique (lignes A, B et C)	3 lignes interurbaines (lignes 10, 14 et 16)
---	--	--

Les lignes exploitées par KEOLIS Val de Saône dans le cadre d'un marché public sont :

2 lignes interurbaines (lignes 12 et 20)	4 services de Transport à la Demande zonal pour les communes de la CABCS non desservies par une ligne régulière	1 ligne de TAD « Côte à Côte »
--	---	--

Les lignes sont fréquentées majoritairement en heures de pointe : des pics de fréquentation bien distincts sur les lignes urbaines et interurbaines :

LE MATIN
entre 7h et 9h

AU DÉJEUNER
entre 12h et 14h

LE SOIR
entre 16h et 18h

Les lignes urbaines et interurbaines sont majoritairement fréquentées par un public scolaire. Le TAD est avant tout utilisé pour aller à Beaune et Nolay (65% des demandes).



La desserte de la baignade naturelle de MONTAGNY-LES-BEAUNE a été intégrée dans le fonctionnement général de la DSP. Mais la baignade ayant été fermée en 2024 pour cause de travaux, la ligne dédiée n'a pas été mise en service.

Trois bus électriques ISUZU sont désormais en circulation, pour assurer la desserte des lignes A, B et C.

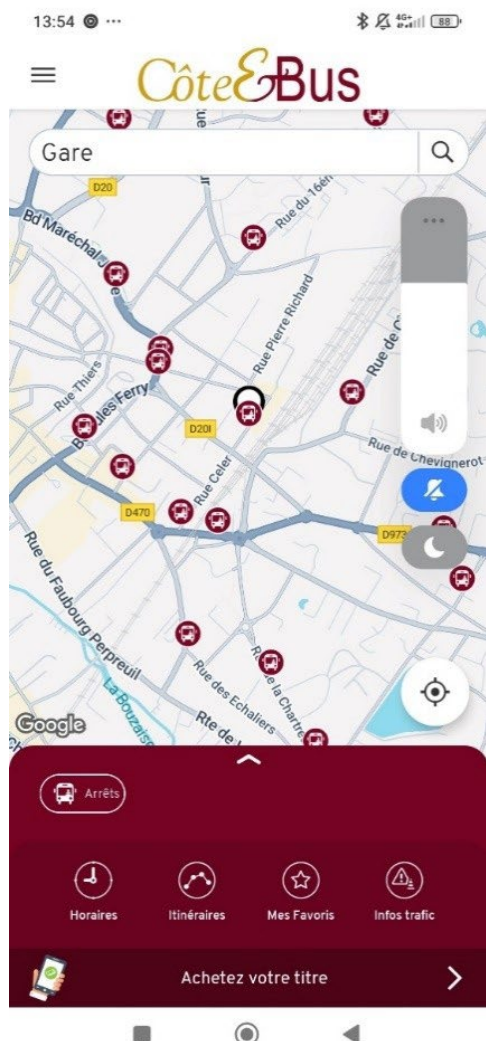
Pour tenir compte des premières réclamations formulées par les usagers lors des premiers mois d'exploitation, un avenant au contrat de DSP a été signé le 26 février 2024. Il a apporté quelques modifications à la consistance des lignes A, B et C. De nouveaux arrêts ont été créés sur la ligne A. Mais cette dernière n'ayant pas trouvé son public, malgré un partenariat OTI/Kéolis/Hôteliers, l'exploitation de la ligne A a été stoppée le 31 octobre 2024 avec le projet de la remettre en service différemment pour la saison 2025.



Les ombrières photovoltaïques installées sur le dépôt de KEOLIS ont été inaugurées le 23 novembre 2024. Elles abritent 4 véhicules de 13 mètres, ont une surface solaire de 200 m² et permettent la production de 42 MWh/an, soit l'équivalent des besoins annuels d'un véhicule électrique.



L'ensemble du parc de véhicules thermiques de KEOLIS et KEOLIS Val de Saône pour le marché connexe roule au biocarburant HVO, ce qui permet une réduction de 65 % d'émission de gaz à effet de serre. Avec les 3 minibus électriques, le parc de véhicules est désormais bas carbone.



Enfin, KEOLIS a déployé un nouveau site internet et une application « Côte & Bus » offrant notamment aux voyageurs la possibilité d'être informés en temps réel du passage de leur bus à leur arrêt.

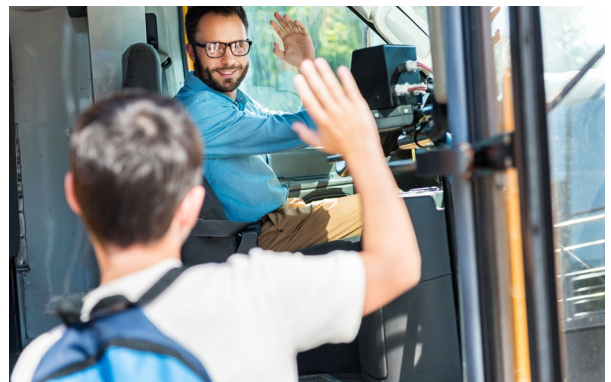
LES TRANSPORTS SCOLAIRES

En complément du réseau urbain, 58 circuits scolaires dont 23 circuits primaires et 35 circuits secondaires, desservent les communes de la CABCS pour rejoindre les établissements scolaires. Ils sont gérés dans le cadre de marchés publics assurés par deux prestataires : TRANSARC et TRANSMONTAGNE. Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 22 juin 2015, des frais d'inscription sont demandés pour l'accès au service depuis la rentrée 2016. Les tarifs sont restés inchangés en 2024 :

- 30 € pour le 1^{er} enfant
- 20 € pour le 2^e enfant
- 15 € pour le troisième enfant
- Gratuité au-delà

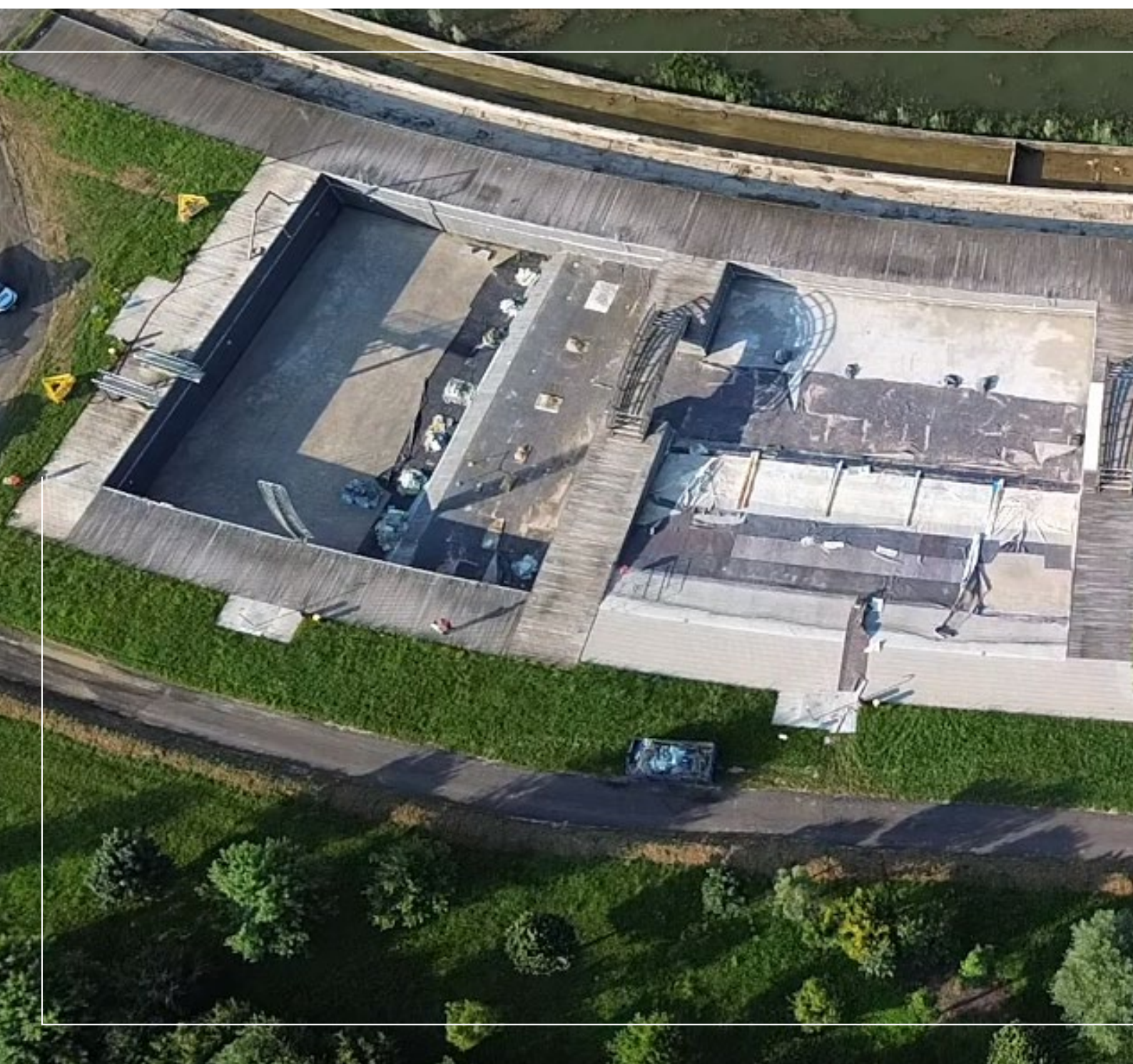
2 579 élèves ont été inscrits en 2024.

Une nouvelle version du logiciel d'inscription au transport scolaire, Pégase 3, a été mise en place au cours de l'année. Les parents d'élèves ont effectué les inscriptions sur ce nouveau logiciel. Un suivi en temps réel avec la géolocalisation ainsi que la surveillance dans les bus sont en place.



PERSPECTIVES 2025

- Réaménagement de la ligne A.
- Changement de noms de certains points d'arrêt beaunois.
- Installation de 2 bornes d'information, comme prévu dans la nouvelle DSP.
- Large campagne de promotion du Transport à la Demande.
- Comité des partenaires en lien avec la loi LOM.
- Lancement de l'élaboration d'une stratégie communautaire de la mobilité.





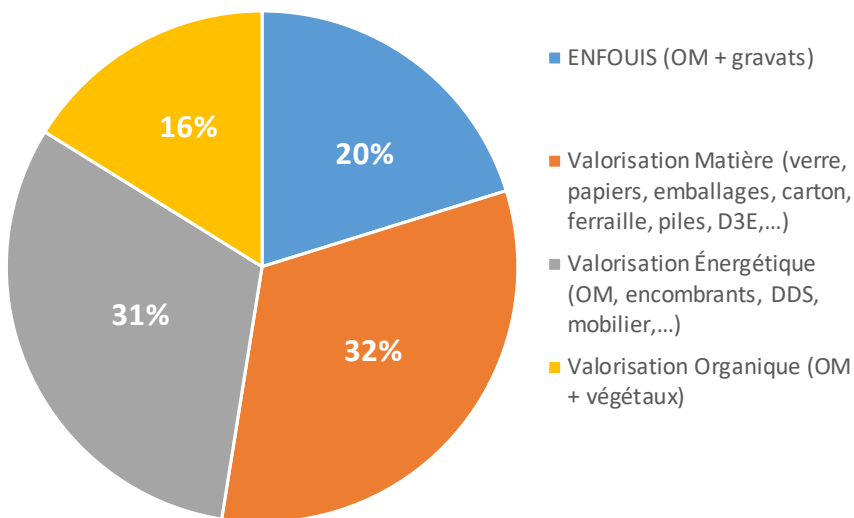
Les Actions environnementales

Les déchets

La Communauté d'Agglomération est compétente pour la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective et les déchèteries sur 46 communes de son territoire. La compétence Traitement est assurée, depuis le 1er janvier 2018, par le SMET 71.

1. RÉPARTITION DES DÉCHETS

RÉPARTITION DES TONNAGES 2024 SUIVANT LES EXUTOIRES

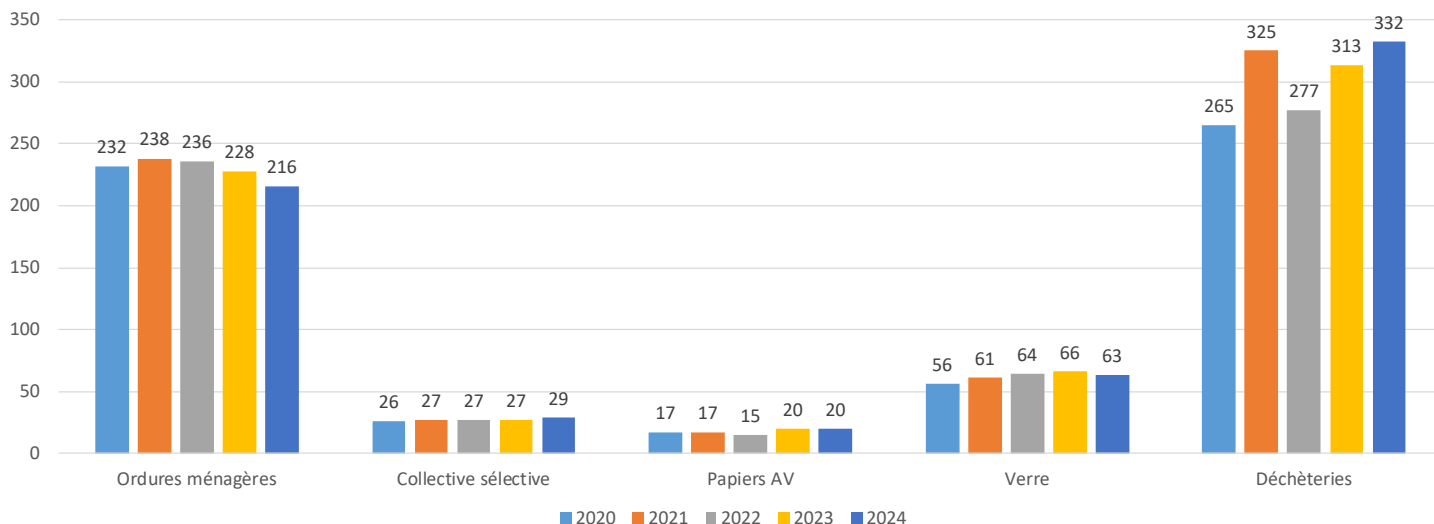


**Suite à l'incendie de l'usine de tri/méthanisation/compostage sur le SMET à CHAGNY en mars 2023, les tonnages d'ordures ménagères ont continués à être détournés vers les incinérateurs de la région (Dijon, Chaumont), ce qui diminue l'enfouissement et la valorisation organique, et augmente la valorisation énergétique.*

Après l'extension des consignes de tri au 1er janvier 2023, avec la modification du schéma de collecte fibreux/non fibreux, c'est la généralisation du tri à la source des biodéchets qui a été rendue effective au 1er janvier 2024.

Cela se traduit par la poursuite de la baisse des tonnages d'ordures ménagères collectées (-500T) et la hausse des tonnages d'emballages dans le bac jaune (+111T). Les tonnages collectés en apport volontaire sont stables pour les fibreux, par contre, en baisse pour le verre (-149T) par rapport à 2023.

Évolution du ratio en kg/hab./an des flux de déchets collectés sur le territoire de la CABCS entre 2020 et 2024



2. DEVENIR DES DÉCHETS



Depuis le 1er janvier 2018, les ordures ménagères sont traitées à l'usine de Triméthanisation-compostage ECOCEA gérée par le SMET 71 (9 700 tonnes en 2023), permettant ainsi de valoriser 47% des tonnages en compostage, le reste, 53% est enfoui.

Comme indiqué précédemment, l'usine Ecocéa a subi un incendie en mars 2023 obligeant les déchets à être détournés sur les incinérateurs de la région, ce qui a été poursuivi toute l'année 2024 durant les travaux du centre.

Le SMET 71 a repris le traitement des emballages au 1er janvier 2023 (1 250 tonnes en 2024).

Il a contractualisé avec le SYTEVOM de VESOUL afin de trier les emballages des adhérents dans l'attente de la mise en service du centre de tri TORCY, réalisée en octobre 2024. Les refus de tri sont traités dans l'incinérateur sur SYTEVOM sur place.

Une grande partie de nos emballages sont recyclés en Bourgogne Franche-Comté notamment les plastiques, le PET Clair est recyclé par l'usine Plastipak de Sainte-Marie-la-Blanche (21) et le PEhd à l'usine MBP de Chalon-sur-Saône (71) ainsi que les cartons, qui sont recyclés par la papeterie GemDoubs de Novillars (25). Les briques alimentaires sont recyclées dans les Vosges, l'aluminium et l'acier dans le Nord de la France.

Les Déchets Non Recyclables (DNR) des déchèteries sont valorisés dans l'usine de l'entreprise E3R (BOURGOGNE RECYCLAGE) pour être transformés en CSR (Combustible Solide de Récupération) (2 082 tonnes en 2024) ont ainsi pu être valorisées énergétiquement.

Les papiers/cartonnettes collectés en apport volontaire, sont acheminés à la papeterie Norske Skog à GOLBEY (88) (838 tonnes en 2024).

Le verre, collecté en apport volontaire, est recyclé à l'usine de VERALLIA de CHALON SUR SAONE-71. Il est refondu et transformé en nouveaux pots et bouteilles en verre (2 082 tonnes en 2024).

Les cartons, la ferraille, le bois, les D3E, les piles, le plâtre, le Mobilier, les radiographies, les cartouches d'encre, les capsules de café, collectés sur les 4 déchèteries du territoire (MEURSAULT, SAVIGNY-LES-BEAUNE, NOLAY et TRAVOISY) sont recyclés dans diverses usines en France (4 140 tonnes en 2024).

Enfin, les végétaux collectés en déchèteries sont transformés en compost à ALLERIOT-71 (4 121 tonnes en 2024), les déchets dangereux sont dépollués et valorisés à DIJON-21 (137 tonnes en 2024) et les gravats sont enfouis dans un ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) à Saint-Usage (3 480 tonnes en 2024).

3. PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS :

L'Agglomération a validé en février 2021, son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), en cohérence avec les objectifs de la région Bourgogne Franche-Comté et du Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) sur la réduction globale de :

- -15 % de DMA entre 2010 et 2025
- -20% de DMA entre 2010 et 2031.

Certains flux de déchets pris en charge en déchèterie sont ciblés par les objectifs de réduction suivants :

Flux	Réduction entre 2010 et 2025	Réduction entre 2010 et 2031
Végétaux	-17%	-45%
Encombrants / DNR	-34%	-38%
Inertes / Gravats	-13%	-13%

Actions phares de 2024 :

COMMUNICATION AUTOUR DU PLPDMA

- **10** publications sur la page Facebook Prévention Déchets Agglo Beaune et **3** articles de presse.

SENSIBILISATION DES PUBLICS

- **1 810** personnes sensibilisées grâce aux stands lors des Fêtes du quartier Bretonnière à Beaune, les Ateliers zéro déchets Zéro Gaspillage proposés par Le service Déchets de l'Agglomération et par le Conseil Départemental de la Côte d'Or, lors de temps d'échanges en porte à porte ou sur les sites de compostage partagé.
- **20** ateliers de sensibilisation à la réduction des déchets menés par la CABCS.
- **3** hébergements touristiques équipés en outils de communication et matériel pour réduire la production de déchets lors de l'accueil de leurs clients.
- **200** personnes ont été sensibilisées au tri et à la prévention des déchets en 2024, lors de sensibilisation dans les immeubles.

Éco-exemplarité de la collectivité

. **55** prêts de matériel de tri et/ou de gobelets réutilisables ont été réalisés.

Promotion du compostage individuel et collectif

11

permanences de distribution
organisées (908 composteurs
remis – 6 réunions en juin 2024)

686

foyers individuels se sont dotés
de composteur

27

foyers ont reçu un second
composteur via une
participation financière

195

composteurs pour les foyers
individuels ont été échangés

3

sites de compostage collectif
installés en pied d'immeuble

2

établissements scolaires
ou de restauration scolaire
ont installé un site de
compostage

1

digesteur a été mis en place
à titre expérimental dans
un restaurant scolaire (Les
Echaliers)

59

nouveaux foyers ont accès
à un site de compostage
partagé soit 124 personnes

43

sessions gratuites de broyage
de végétaux*

**148 h de broyage pour les particuliers entre janvier et décembre sur les quatre déchèteries communautaires. A noter que 17 sessions ont eu lieu sur la plateforme de dépôt des branchages de la déchèterie de Meursault ouverte au public le 02 avril 2024.*



Évolution des tonnages et ratios en Kg/hab./an liés aux actions de prévention des déchets depuis 2010 :

Entre 2010 et 2024, les DMA ont diminué de 4 813 tonnes (31 709 en 2010 à 27 569 en 2024) soit environ -13 %. Le ratio en Kg/an/habitant des DMA a diminué de 68 Kg en passant de 694 Kg/hab./an à 626 Kg/hab./an soit environ - 9 %.

Dont, sur la même période :

- Les OMA collectées ont diminué de 3 270 tonnes soit - 19,4% (16 869 tonnes en 2010 à 13 599 tonnes en 2024), le ratio est passé de 369 Kg/hab./an en 2010 à 309 Kg/hab./an en 2024 soit -16,3 % par habitant.
- Les apports en déchèteries, ont baissé de 2 173 tonnes soit -14,6% (14 840 tonnes en 2010 et 12 667 tonnes en 2024), le ratio est passé de 325 Kg/hab./an à 332 Kg/hab./an, soit -11,38 % par habitant.

4. PROGRAMME DE RÉNOVATION DES DÉCHÈTERIES

Les travaux de la déchèterie de Meursault ont débuté en août 2023 et se sont déroulés en 2 bacs. Une première phase sur les terrains libres entre l'actuelle déchèterie et la station d'épuration, afin de minimiser la fermeture de la déchèterie, puis en 2024, la 2e phase, une fois que la première partie a été mise en service. La nouvelle déchèterie a ouvert sur l'ensemble du site en avril 2024, avec l'accueil des habitants de DEMIGNY dans le cadre d'une convention avec le Grand Chalon.



5. REDEVANCE SPÉCIALE

La redevance spéciale est obligatoire pour les collectivités qui financent le service de collecte et traitement des déchets par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Elle permet de faire payer les gros producteurs en fonction de leur production réelle de déchets.

Le système est harmonisé sur l'ensemble du territoire communautaire pour les gros producteurs. Les administrations sont également assujetties au paiement de la redevance spéciale, notamment toutes les communes membres de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal). La mise en place de cette redevance, outre le fait de se conformer à la loi, permet de sensibiliser les producteurs de déchets sur les quantités qu'ils produisent et contribue à les inciter à adhérer aux actions de prévention mises en place par la Communauté d'Agglomération.

En 2024, les recettes liées à la redevance spéciale ont été de 591 462,02 €.

6. OPÉRATIONS DE COMMUNICATION

Sensibilisation des enfants dans les écoles :

L'arrivée d'une animatrice en février 2023, dédiée à la communication a permis de relancer les interventions dans les écoles et de sensibiliser, en 2024, 1 635 enfants sur l'ensemble du territoire.

Sensibilisation des usagers au geste du tri :

Les agents du service Gestion et Prévention des Déchets ont également participé aux différentes manifestations sur le territoire (fête du jeu, printemps des blanches Fleurs, Vivons plus haut, Fêtes des espaces beunois, vente des vins, ...) qui ont permis de sensibiliser plus de 1 810 personnes.



7. PERSPECTIVES 2025

L'année 2025 sera consacrée à la poursuite de la généralisation du tri à la source des biodéchets, avec la réalisation d'un plan d'actions, qui prévoit :

- La poursuite de la distribution des composteurs individuels,
- La gestion de l'arrêt de la collecte des biodéchets des professionnels, débuté fin 2024 avec ceux de Beaune qui se poursuivra en 2025 puis, ensuite, pour les professionnels hors-beaune.
- La réalisation d'un marché d'accompagnement afin d'accompagner la collectivité dans le déploiement du compostage collectif sur le territoire.

Eau – Assainissement – Pluvial

Eau potable

Faits marquants

Construction de 2 stations de traitement sur les puits de Vignoles pour un montant de 2 058 367 € HT, par VEOLIA via un avenant au contrat de DSP.



LES RÉSEAUX



LES CHIFFRES DE 2024

Linéaire de réseau :

717,6 km (hors branchements)

Nombre d'abonnés :

26 697

(19 897 en DSP et 6 800 en Régie)

Volume produit :

4 342 357 m³

(3 850 744 m³ en DSP et 491 613 m³ en Régie)

Volume vendu (estimation) :

3 246 127 m³ (2 821 102 m³ en DSP et 425 025 m³ en Régie)

La gestion du patrimoine nécessite le renouvellement des réseaux existants. En 2024, les principales opérations ont été conduites à :

- **EBATY** : renouvellement du réseau d'eau dans plusieurs rues en coordination avec les travaux de création du réseau assainissement (2150 ml)
- **HAMEAU DE MASSE** : renouvellement réseau d'eau potable (800 ml)
- **BEAUNE** : renouvellement réseau d'eau rue Faubourg Madeleine Place Madeleine (490 ml)
- **BEAUNE** : Renouvellement du réseau rue Colette (120 ml)
- **CABCS RÉGIE** : améliorations ponctuelles du réseau et mises en place de regards compteurs sur le domaine public
- **VIGNOLES** : Renouvellement du réseau Rue du bourg (tranche 2 : 320 ml).
- **CORBERON** : renouvellement réseau Grande Rue (280 ml)
- **MEURSAULT** : Renouvellement du réseau rue Mazeray (270ml)
- **CORGENGOUX** : renouvellement réseau rue de Chamilly (210 ml)
- **SANTENAY** : renouvellement réseau rue de Lavau (400 ml)
- **SAVIGNY-LES-BEAUNE** : Renouvellement réseau Jacques Germain tranche 1 (270 ml)
- **SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE** : renouvellement réseau passage des Meix (60 ml)
- **CHASSAGNE-MONTRACHET** : renouvellement du réseau ruelle Rebichet, Place Saint Martin rue Pacuelin (300 ml)
- **MARIGNY-LES-REULLÉE** : Renouvellement du réseau rue de l'étang (190 ml)
- **LADOIX-SERRIGNY** : renouvellement réseau Rue Saint Marcel (425 ml).
- **CHOREY-LES-BEAUNE** : renouvellement du réseau Joseph Bard (135 ml)
- **PARIS-L'HOPITAL** : renouvellement réseau rue des Bayards : tranche 1 (210 ml)
- **AUBIGNY-LA-RONCE** : renouvellement réseau rue salle des fêtes (110 ml)
- **CHAGNY** : renouvellement route de Remigny (220 ml)
- **CHAGNY** : renouvellement rue Marcel Arnaud (90 ml)
- **CHAGNY** : renouvellement du réseau chemin des Muriers (265 ml)



Total de 7,2 km

de réseaux renouvelés (1.0 % du linéaire total hors branchements)

BILAN RELATIF À LA PROTECTION DES CAPTAGES

Au 31 décembre 2022, sur les 37 captages exploités par la Communauté d'Agglomération:

- 30 bénéficient d'une Déclaration d'utilité publique (DUP) permettant de mettre en œuvre une protection contre les pollutions accidentelles.

- Les 7 derniers captages ont une procédure en cours de reprise en 2025 suite à l'arrêt du portage de celles-ci par le Département de Côte d'Or.

PERSPECTIVES 2025

Le programme 2025 de renouvellement des réseaux prévoit d'intervenir sur les communes suivantes :

- **CORCELLES-EBATY** : renouvellement réseau en coordination avec travaux de création du réseau assainissement (1200 ml en 2025)
- **MEURSANGES** : renouvellement réseau rue de Pleuvey (800 ml)
- **BEAUNE** : renouvellement réseau rue de Sceaux (210 ml et quartier Castors (300 ml)
- **RUFFEY-LES-BEAUNE** : renouvellement réseau rue des Vieux (220 ml) + rue des oiseaux (260 ml)
- **LADOIX-SERRIGNY** : rue des rossignols (tranche 2), renouvellement réseau (450 ml)
- **CHASSAGNE-MONTRACHET** : renouvellement réseau rue Paquelin place Grand Four (280 ml)
- **CHAGNY** : renouvellement rue des Creusottes (260 ml)
- **NOLAY** : Quartier du Quart Joly (260 ml)
- **SAVIGNY-LES-BEAUNE** : Renouvellement réseau rue Jacques Germain tranche 2 (260 ml)
- **VIGNOLES** : Renouvellement réseau rue des châteaux (tranche 3 : 250 ml)
- **SANTENAY** : renouvellement réseau rue chauchien (240 ml)
- **VOLNAY** : renouvellement réseau rue de la cave (220 ml)
- **SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE** : renouvellement réseau rue du Paradis (210 ml)
- **PARIS-L'HOPITAL** : renouvellement réseau rue des Bayards tranche 2 : tranche 1 (210 ml)
- **MARIGNY-LES-REULLÉE** : Renouvellement réseau rue de l'étang (200ml)
- **PERNAND-VERGELESSES** : Renouvellement réseau rue Rameau Lamarosse (160 ml)
- **LA ROCHEPOT** : renouvellement réseau rue du clou (160 ml)
- **BEAUNE** : renouvellement réseau rue de Creptiles (140 ml)
- **PULIGNY-MONTRACHET** : renouvellement réseau rue de But (140 ml)
- **CHOREY-LES-BEAUNE** : renouvellement réseau rue Joseph Bard (135 ml)
- **CHAGNY** : renouvellement rue Pasteur (90 ml)
- **CABCS RÉGIE** : améliorations ponctuelles du réseau et mise en place de regard compteurs sur le domaine public

Assainissement collectif

Faits marquants

CORCELLES LES ARTS / EBATY / MIMANDE : Les travaux débutés fin 2023 se sont poursuivis toute l'année 2024 : poursuites des créations de réseau EU, de renouvellement des réseaux AEP et construction de la station d'épuration.



Lot 1 : Pose des réseaux EU et renouvellement AEP

Attribution au groupement d'entreprises : GUINOT TP / DBTP / SNCTP

5 297 562, 98 €

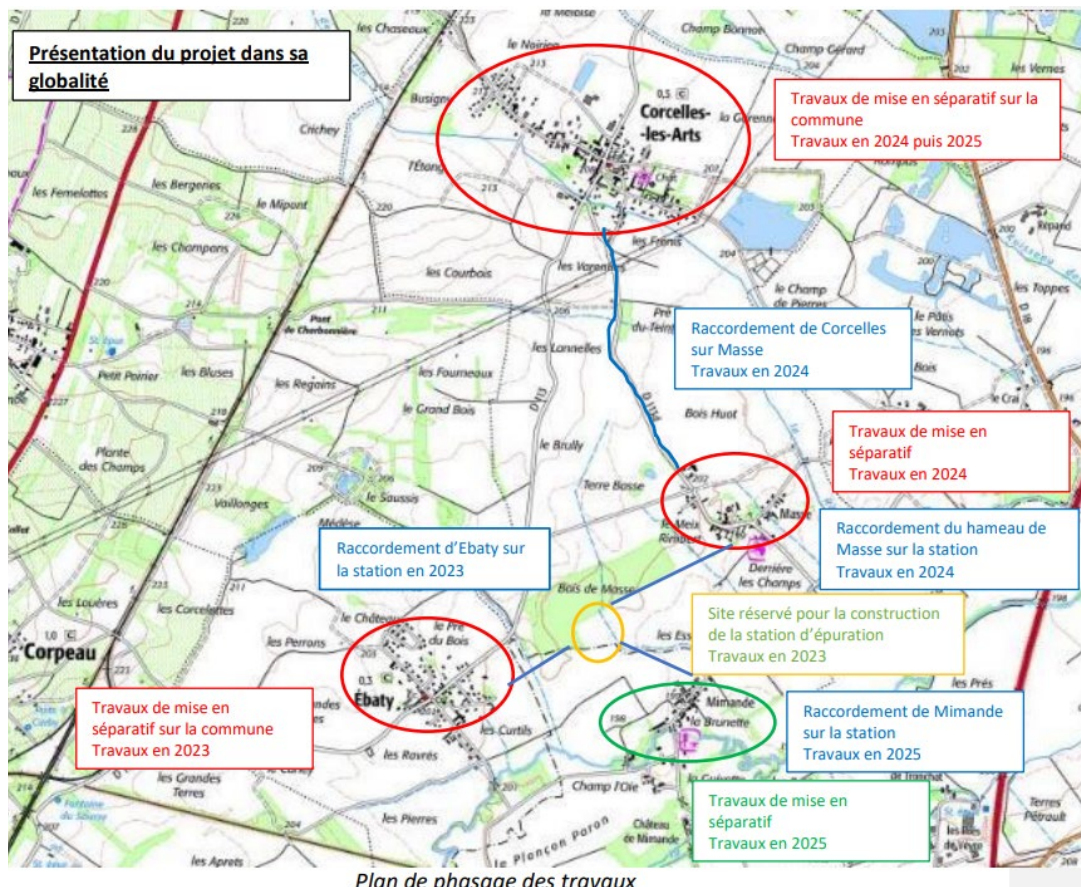
Coût total des travaux
(dont 1 500 000 € HT pour AEP)

Lot 2 : Construction STEP

Attribution au groupement d'entreprises : SCIRPE Centre Est / SCHMIT TP

784 742,96 €

Coût total des travaux



LES RÉSEAUX

- Nombre de branchements : 16 752 branchements ([chiffre non consolidé 2024])
- Linéaire total de réseaux : 450 km
- Nombre de stations : 21

La gestion du patrimoine nécessite le renouvellement des réseaux existants. En 2024, les principales opérations ont été conduites à :

• BEAUNE

Renouvellement des réseaux secteur Madeleine en amont des aménagements de voirie.



• MEURSAULT

Renouvellement en 250 mm et 200 mm du réseau assainissement rue Mazeray

• CHAGNY – Station d'épuration

Préparation du cahier des charges en vue de la consultation pour les travaux sur les files eau et boues.

• VIGNOLES / LADOIX / CHOREY-LES-BEAUNE / RUFFEY-LES-BEAUNE

Réhabilitation de regards (lutte contre les Eaux Claires Parasites).

PERSPECTIVES 2025

- **CABCS** : Lancement du Schéma Directeur d'Assainissement pour le territoire de la Communauté d'Agglomération. La durée de l'étude est de 2 ans. (800 000 € HT).
- **BEAUNE** : Déplacement du poste de relèvement « Laurioz » situé près de la Cité des Vins. (Coût des travaux 371 000 € HT)
- **CHAGNY** : Travaux de modernisation des files eau et boue de la station d'épuration de Chagny (environ 700 000 € de travaux).
- **CORCELLES LES ARTS / EBATY** : Achèvement des travaux prévu pour le dernier trimestre 2025 et mise en route des réseaux et de la station d'épuration.
- **NOLAY** : Lancement d'une phase travaux du programme pluriannuel d'assainissement suite à l'étude diagnostique : tranche de travaux estimée à 592 000 € HT. Travaux de réhabilitation du réseau situé dans la rivière Cozanne.
- **NOLAY** : Quartier du Quart Joly, mise en séparatif sur 400 ml et suppression d'un DO – Coût estimé à 350 000 € HT.
- **AUXEY-DURESSES** : Recrutement d'un maître d'œuvre en vue de la création du réseau d'assainissement collectif.

Outre les communes précédemment citées, le programme 2025 de renouvellement des réseaux prévoit également d'intervenir sur les communes suivantes :

- **CHAGNY** : renouvellement ponctuels du réseau communal
- **BEAUNE** : travaux de renouvellement réseau assainissement avenue de la résistance, renouvellement de branchements d'eaux usées rue de Sceaux, Avenue de Bensheim
- **VIGNOLES / LADOIX / CHOREY / RUFFEY** : réhabilitation de regards (lutte contre les ECP).
- **SANTENAY** : Renouvellement Rue Chauchien
- **CHASSAGNE-MONTRACHET** : Secteur Paquelin, renouvellement réseaux / passage en séparatif
- **CORPEAU** : Rue Truchot, renouvellement réseaux / passage en séparatif

Assainissement non collectif

La Communauté d'Agglomération a mis en place le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) le 13 avril 2007.

Ses missions sont les suivantes :

- Le contrôle du neuf : vérification des travaux d'assainissement individuel suite à un permis de construire.
- Le contrôle du bon fonctionnement : vérification de l'état de l'assainissement, contrôle du bon écoulement, contrôle des regards, conseil d'entretien et préconisations de modifications éventuelles. Cette mission a été confiée à la société G2C environnement.
- Le diagnostic de l'assainissement existant en cas de vente immobilière obligatoire depuis le 1er janvier 2011.
- Conseils, renseignements et accueil du public.

Le règlement du SPANC a été modifié par délibération du Conseil Communautaire le 30/06/2014.
Une actualisation des tarifs a été délibérée le 16 décembre 2024 :

Capacité d'installation	Inf. ou égal à 20 EH	Sup. à 20 EH
Contrôles de conception et implantation	240 €	450 €
Contrôles de bonne exécution	180 €	350 €
Contrôles de bon fonctionnement et diagnostics de l'existant	160 €	400 €
Diagnostics de vente immobilière	240 €	500 €

Faits marquants

Sur le territoire de la CABCS, sont présentes environ 3 000 installations.

Le marché de contrôles de bon fonctionnement attribué à l'entreprise JDBE le 25 novembre 2021 a démarré en 2022 et s'est achevé en novembre 2024.

a) Contrôle des installations neuves et des diagnostics de vente immobilière

Contrôles de conception et implantation	34	Dont 24 réhabilitations
Contrôles de bonne exécution	30	
Diagnostics de vente immobilière	62	

b) Contrôles de bon fonctionnement et diagnostics de l'existant

227 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés.

PERSPECTIVES 2025

L'année 2025 devrait voir se réaliser :

- La mise à jour du Règlement de Service suite aux évolutions réglementaires et à l'évolution du suivi des installations ;
- Renouvellement du marché de prestation de service : réalisation des CBF ;
- L'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion du SPANC suite à l'arrêt de la mise à jour et de la maintenance du précédent ;
- Environs 400 contrôles dispersés sur l'ensemble du territoire.
- La reprise des missions de réalisation des zonages CORMOT-VAUCHIGNON, BAUBIGNY, LA ROCHEPOT et CHAGNY.

Gestion des eaux pluviales urbaines

Patrimoine

- Linéaire de réseau : environ 380 kms
- Nombre de tampons : + de 6 000 unités.

Faits marquants

- Année exceptionnelle en terme de pluviométrie et d'inondations.
- Première série de relevés terrain sur des Communes complètes par le prestataire CARTOLIA Ingénierie : DEZIZE LES MARANGES, AUXEY-DURESES, MEURSANGES, SANTOSSE, BOUILLAND.

Résumé de l'activité 2024 du service

- Environ 400 dossiers d'urbanisme instruits.
- 149 710 € pour des curages préventifs, curatifs, fraisages et ITV.
- Tampons et grilles regards remplacés (66 400 €).
- Plus de 471 700 € de travaux de réparations et renouvellement réseaux.

PERSPECTIVES 2025

La compétence GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) est directement assurée par la Communauté d'Agglomération depuis le 1er Janvier 2020.

Cette compétence est financée via le Budget Principal qui est compensé par les reversements des communes. C'est un budget toujours très contraint pour un Service qui manque de moyens humains affectés à cette compétence.

C'est pour pallier une partie de ce manque que les dispositions de la dernière DSP Assainissement incluent un soutien logistique de VEOLIA pour le constat des désordres et rendent possibles d'optimiser quelques prestations annexes avec celles relevant de l'assainissement collectif. Le Service se réorganise également afin de diminuer la charge de travail de la référente : un agent dédié aux réponses aux dossiers d'urbanisme hors opérations complexes, les techniciens de secteur deviennent aussi les interlocuteurs GEPU sur leurs zones respectives.

Les priorités demeurent néanmoins la prise en compte des urgences uniquement et la gestion des demandes d'autorisation d'urbanisme (près de 400 dossiers instruits en 2024). Cela

permet d'intervenir, en amont auprès des aménageurs, pour éviter qu'ils n'aggravent les problématiques de gestion des eaux de pluie dans les communes.

Les budgets en investissement et en fonctionnement impliquent que les opérations soient limitées aux extrêmes urgences d'entretien et de réparation et, dans la mesure du possible, à la connaissance de l'état des réseaux sur des secteurs ponctuels.

Au moment de l'élaboration du BP, environ 259 k€ sont déjà affectés au Fonctionnement (réparations ponctuelles, curages réseaux et inspections TV, entretien d'ouvrages) et plus de 450 k€ sont déjà affectés à des investissements urgents. Pour ces derniers, les communes concernées sont BEAUNE, PARIS-L'HOPITAL, DEZIZE-LES-MARANGES, MEURSANGES, BLIGNY-LES-BEAUNE, VAL-MONT.

Dans l'état actuel, la finalisation du zonage réglementaire est différée.

Les opérations souhaitées ultérieurement par les Communes devront faire l'objet de demandes formalisées et en cas de nécessité imposeront des inscriptions budgétaires complémentaires.

Les Milieux Naturels

Natura 2000



LES HABITATS NATURELS
DE L'ARRIÈRE CÔTE
DE BEAUNE
NATURA 2000

La Zone spéciale de conservation (ZSC) « Les habitats naturels de l'Arrière côte de Beaune »

Ce site de 3 748 hectares, à cheval sur la Côte d'Or et la Saône-et-Loire, s'étend du ravin d'Antheuil au Mont Rome. Classé au titre de la directive européenne «Habitats, faune, flore», il a pour objectif de conserver et ou restaurer les habitats naturels, la faune et la flore sauvage protégés.



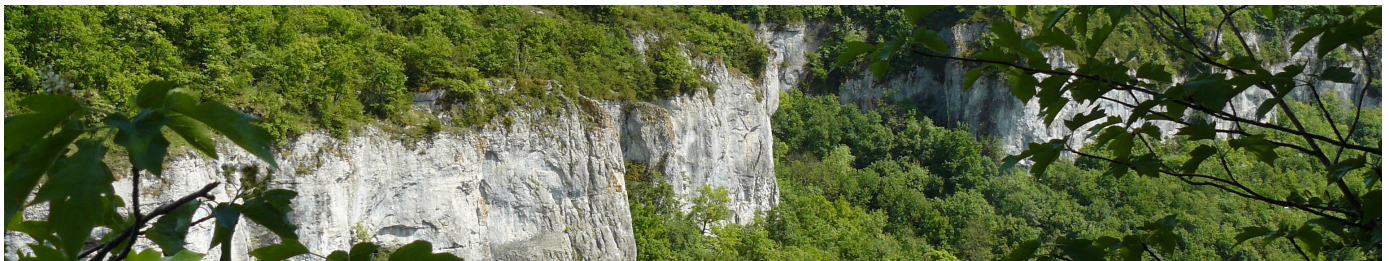
ARRIÈRE CÔTE
DE DIJON ET BEAUNE
NATURA 2000

La Zone de protection spéciale (ZPS) « Arrière côte de Dijon et de Beaune »

Ce vaste site de 60 720 hectares est délimité par la Côte viticole à l'Est et la Vallée de l'Ouche à l'Ouest et s'étend de Chenôve, au Nord, au cirque du Bout du monde au Sud. Classé au titre de la directive européenne «Oiseaux», il doit permettre de maintenir voire de restaurer dans un bon état de conservation les populations des oiseaux.

LE PROGRAMME D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES

Concernant la ZSC, la rédaction du nouveau du Document d'Objectifs (DOCOB) se poursuit. L'objectif de ce document est de mettre à jour les connaissances, prendre en compte les nouveaux enjeux du site, fixer des objectifs de gestion et déterminer un plan d'actions afin de les atteindre. Dans ce cadre, 2024 a été consacrée au recueil et à l'analyse des données écologiques ainsi qu'à la rédaction de l'état initial du DOCOB.



Sur la ZPS, le bureau d'étude Envol Environnement a mené une étude pour réaliser le suivi de l'Alouette lulu, espèce d'oiseau patrimoniale et à enjeux à l'échelle du site Natura 2000. Le but était de reconduire les premiers inventaires faits en 2019 afin d'appréhender la tendance évolutive de l'espèce au sein du site, et d'évaluer l'efficacité sur l'espèce des mesures de gestion mises en place.



CONTRATS NATURA 2000

Un contrat de restauration de pelouse calcaire a été finalisés avec la commune de Reulle-Vergy, afin de ré-ouvrir ces milieux à enjeux et préserver les espèces qui y sont associées, puis de les entretenir par éco-pâturage.

Des projets de contrat de restauration de pelouse calcaire sur les communes de Monthelie, Reulle-Vergy et Détain-et-Bruant ont également été prospectés afin d'être mis en œuvre dès 2025.

Le projet de contrat d'aménagement de l'entrée d'une grotte à Savigny-lès-Beaune a également été repris pour être mis en œuvre en 2026 (après ajout de la mesure dans le DOCOB).

Enfin, le contrat Natura 2000 initié par la Ville de Beaune pour restaurer et entretenir les pelouses calcaires de la Montagne, finalisé en 2020 pour 5 ans, a été suivi. Le but étant d'accompagner le Maître d'Ouvrage et de veiller au respect des conditions d'éligibilité du contrat Natura 2000.

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

L'année 2024 a été consacrée au suivi et à l'animation du PAEC 2023-2028 : suivi individuel des exploitations, réponse aux sollicitations des exploitants agricoles, etc.

Un nouveau PAEC a été également rédigé et déposé en début d'année pour la campagne 2024-2029. Faute de crédits européens suffisants, ce dernier n'a pas pu être ouvert pour la campagne 2024 sur le territoire de l'Arrière côte.

Pour rappel, ce sont 41 exploitants et près de 2 500 hectares de parcelles qui ont été engagés en MAEC à l'échelle de la ZPS, pour un budget total de 1,2 millions d'euros de subvention sur 5 ans.

COMMUNICATION ET ANIMATION

La lettre d'information Natura 2000 n°3 présentant les actualités des sites Natura 2000 a été publiée et diffusée en novembre 2024.

Le site Internet dédié aux sites Natura 2000 animés par la CABCS a été complètement refondu :

<http://beaune-cote-nature.natura2000.fr>

Des kakémonos ont également réalisés sur les espèces et habitats de la ZPS « Arrière côte de Dijon et de Beaune ».



A l'occasion de l'évènement « Vivons plus haut » dédié au sport de nature, une présentation de Natura 2000 et des enjeux du territoire a été faite. Cette présentation s'est suivie d'un temps d'échange entre les pratiquants de sport en nature (parapente, escalade...) et les acteurs de la préservation de l'environnement (Natura 2000, LPO).



Les Étangs d'Or

D'une surface d'environ 200 hectares (dont 50 hectares de plans d'eau) et situé sur les communes de MERCEUIL et de TAILLY, le parc des Etangs d'Or présente une mosaïque d'habitats (forestier, zone humide, zone ouverte, plan d'eau plus ou moins profond,) qui a permis l'implantation et le développement de diverses espèces végétales et animales. Cet aménagement de 16 sites de gravières créées lors de la construction de l'autoroute A6 a été l'un des projets phares de la communauté d'agglomération lors de ces dernières années.

L'enjeu aujourd'hui est de maintenir la qualité d'accueil du parc et de suivre le développement de la biodiversité de cet espace renaturalisé.



Année 2024

1. Vidange de certains étangs pour connaître la dynamique des populations de poissons et affiner les alevinages
2. Maintien du suivi de la biodiversité présente dans l'ensemble du Parc (oiseaux, papillons, insectes, amphibiens, flore...)
3. Entretien des pontons et des emplacements de pêche
4. Coupes des Epicéas morts parasités par le scolyte
5. Plantations d'essences nouvelles pour compenser la disparition d'épicéas, notamment le long de la RD23
6. Organisation d'une randonnée pédestre dans le cadre de « Octobre rose » et du « Bike and Run » 2024
7. Mise en place d'animations « école de pêche »
8. Lutte contre les espèces invasives, notamment la Renouée du Japon
9. Réfection des dispositifs de vannage et de régulation du niveau des étangs



Les Plans d'eau de Montagny-les-Beaune

D'une surface d'environ 30 hectares, ce site naturel présente une mosaïque d'habitats (saulaie inondée, zones humides, zone ouverte, plans d'eau plus ou moins profond).

- Site naturel situé contre les bassins de baignade à filtration naturelle « Beaune Coté plage ».
- Espace périurbain très fréquenté qui est géré et entretenu de façon raisonnée pour préserver la biodiversité locale en lien avec les élus, usagers et associations locales.
- Gestion d'une corbeille intelligente connectée qui compacte les déchets, entretien des parkings, élagage d'arbres pour mise en sécurité des chemins piétons.



Milieux naturels – Entretien différencié des espaces

La Communauté d'Agglomération de BEAUNE via un marché à bons de commande entretient ses espaces verts et naturels de façon raisonnée... (sans produits phytosanitaires, avec des fauches tardives, mise en place d'écopâturage, actions contre les espèces invasives indésirables, notamment la renouée du japon, la jussie et l'ambroisie...).

En 2023, le marché de 10 lots comprenant des spécificités techniques a été relancé et a été notifié. Cela concerne l'entretien de l'ensemble des sites naturels de la Communauté d'Agglomération (tonte, débroussaillage, broyage, plantation, signalétique, élagage, écopâturage...).



Baignade à Filtration Naturelle – Beaune Côté Plage



En 2006, à l'initiative des élus des intercommunalités de Beaune et de Nuits Saint Georges, une étude touristique sur la mise en valeur des Plans d'eau situés le long de l'autoroute, espaces délaissés depuis 50 ans, a été réalisée. Cette étude a permis de définir de nouvelles fonctions pour chacun des plans d'eau présents entre Merceuil et Nuits Saint Georges en fonction de leurs spécificités et potentiels.

Pour le plan d'eau situé à Montagny-les-Beaune, c'est une orientation sur une offre « loisirs aquatiques » qui est apparue la plus pertinente, avec notamment une nouvelle offre en matière de baignade avec la création d'une piscine naturelle.

Dépourvu de ce type d'équipement lié à l'eau, ce projet, structurant à l'échelle du territoire intercommunal, répondait à un besoin à l'échelle du sud Côte d'Or.

En décembre 2009, la maîtrise d'œuvre de la baignade à filtration naturelle et des aires de jeux a été confiée au cabinet CHAROIN DONDA et à l'expert allemand GRAFINGER sur concours d'architecte.

Techniquement, l'équipement se divise en deux parties :

La baignade (environ 3 000 m²) qui est composée de 4 bassins : une pataugeoire totalement autonome (455 m²) et 3 autres bassins reliés entre eux (un bassin de jeux de 705 m² avec une profondeur de 1,20 m, un bassin de natation de 977 m² pour une profondeur de 1,80 m et un bassin de plongeon de 940 m² pour une profondeur de 3,80 m).

Les bassins de régénération permettant le traitement de l'eau par un système d'auto-purification biologique des eaux naturelles. Ses végétaux (principalement des roseaux) sont chargés de purifier l'eau de baignade et forment, avec les lits de galets, un véritable jardin aquatique.

Les bassins de régénération, interdits à la baignade, forment la limite physique entre le lac existant et la baignade naturelle.

La Communauté d'Agglomération a souhaité, dans le concept architectural, une continuité visuelle entre le bassin de baignade et le plan d'eau creusé pour l'autoroute, mais il n'y a aucune communication physique entre l'eau du bassin et celle du lac. Pour cela, les architectes avaient prévu une promenade sur un ponton en bois entre les bassins de baignade et les bassins de régénération. En 2009, les élus ont fait ce choix audacieux de réaliser une baignade à filtration naturelle alors qu'il n'en existait quasiment aucune en France et en l'absence totale de réglementation propre à ce type d'équipement. De nombreuses collectivités ont d'ailleurs pris contact pendant de nombreuses années avec la Communauté d'Agglomération pour avancer dans leur réflexion technique, juridique et méthodologique.

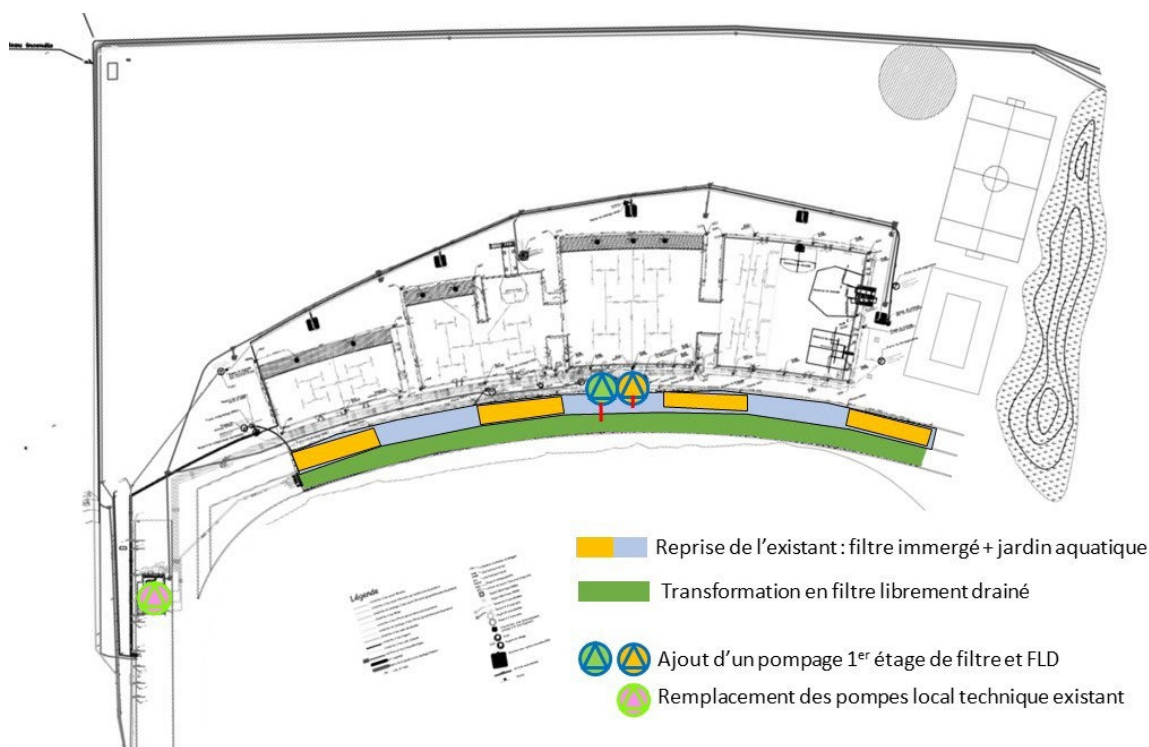
Après 10 ans d'ouverture en 2024, et 351 253 usagers accueillis, la baignade de Montagny-les-Beaune a été fermée pendant une saison pour réaliser la mise à niveau du système de traitement biologique des eaux de baignade.

14 000 m² de plages enherbées et 4 bassins équipent ce site, pour une surface totale de 3010 m². Le volume total des bassins accessibles aux baigneurs est de 5240 m³.

LES TRAVAUX

Différents scénarii ont été étudiés pour calibrer les travaux et c'est le scénario intermédiaire qui a été retenu, le scénario le plus ambitieux étant économiquement intenable pour un équipement ouvert quelques mois par an et dont la fréquentation est liée aux conditions météorologiques. Les travaux ont donc consisté à améliorer la performance écologique de la baignade naturelle en :

- Revisitant le système de traitement naturel des eaux et d'étanchéité, notamment en transformant le filtre à flux ascendant en filtre à flux descendant, ainsi qu'en procédant à la modification du drainage de ces filtres, pour améliorer la circulation hydraulique des eaux traitées ;
- Créant deux nouveaux ilots plantés.



Grâce à ces transformations, la filtration dimensionnée auparavant pour traiter 300 m³/h peut aujourd'hui permettre de traiter 500 m³/h.

En application de l'arrêté 2019-299 du 10 avril 2019 relatif à la sécurité sanitaires des baignades artificielles qui s'impose à l'équipement, un traitement de 300 m³/h permet de définir une Fréquentation Maximale Journalière (FMJ) de 796 personnes. Un traitement de 500 m³/h permet de définir une FMJ de 1 000 personnes.

La FMJ s'entend comme le nombre maximum d'utilisateurs pouvant être accueillis sur une journée compte tenu du temps nécessaire à la régénération de l'eau par les plantes.

L'atteinte de la FMJ reste exceptionnelle, en fonction des conditions météorologiques caniculaires et surtout les week-end.

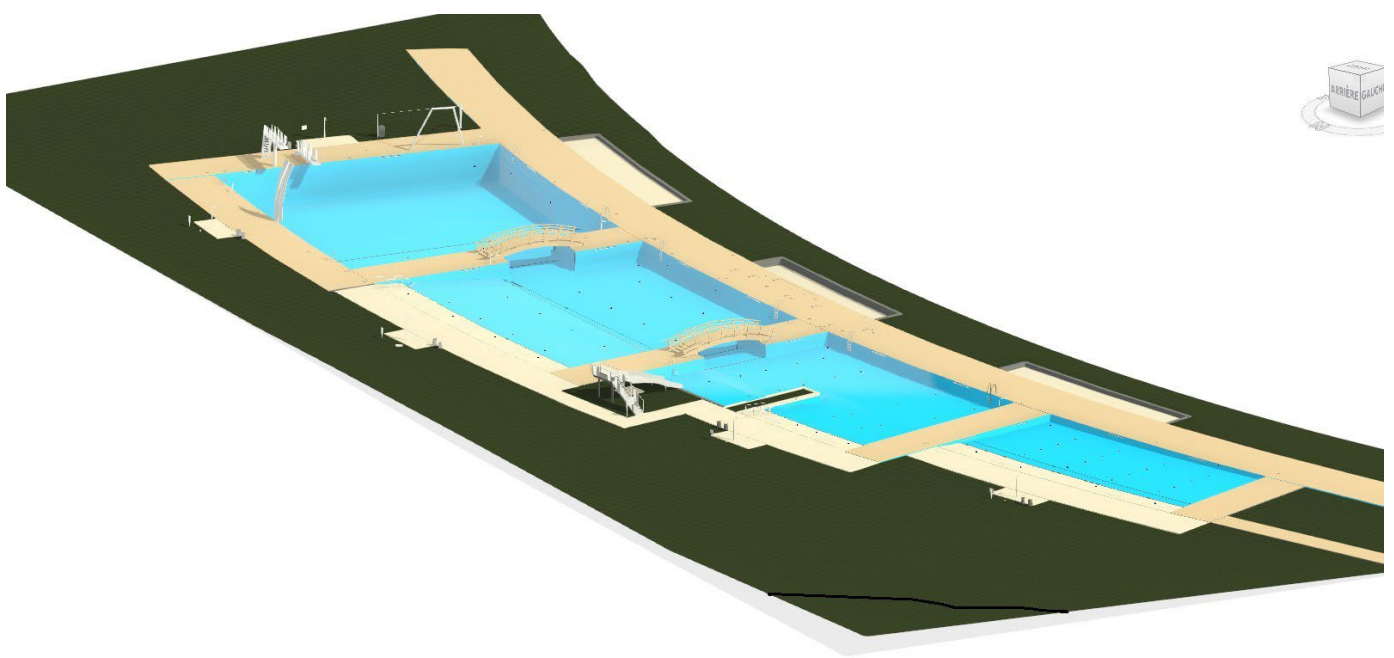
Pour compléter la démarche, une nouvelle étanchéité des bassins de baignade a été mise en œuvre afin de réduire fortement les fuites et maîtriser la consommation du site en eau.

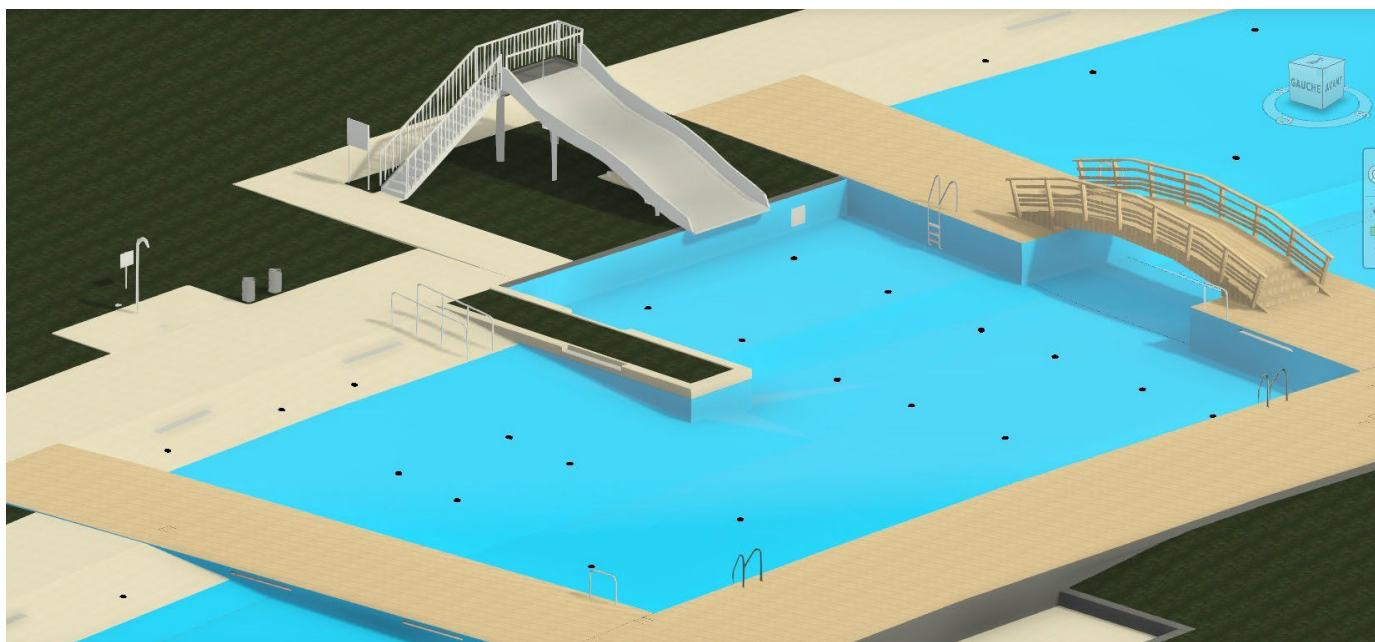
Le changement du système de pompage, par du matériel de dernière génération à haut rendement énergétique réduira la consommation d'énergie en électricité. En effet, le coefficient de performance est au moins 2 fois plus élevé sur les nouvelles pompes choisies par rapport aux anciennes qui datent de plus de 10 ans. Concrètement elles seront plus productives en consommant moins d'énergie réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, de nouveaux équipements sanitaires permettant de mieux accueillir les baigneurs ont été créés et de nouvelles plantations d'arbres ont été réalisées pour augmenter les espaces ombragés sur le site.

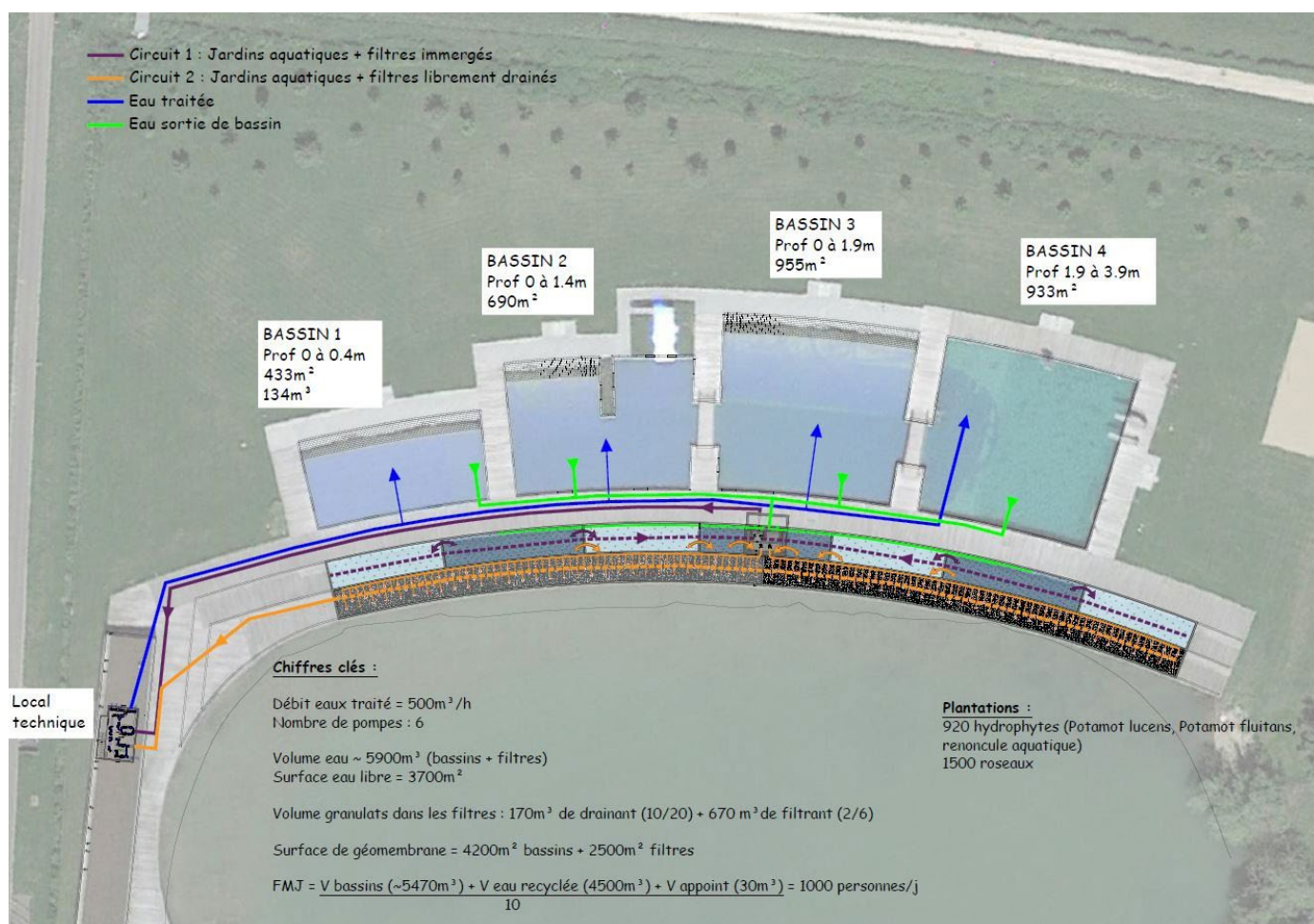
Auparavant le site était ouvert 3 mois dans l'année. A l'issue de ces travaux, la capacité d'accueil du site sera augmentée, ces transformations permettant d'élargir les périodes d'ouverture sur les mois de juin à septembre, soit sur 4 mois.

En plus de l'élargissement de la période d'ouverture, l'Agglomération a fait le choix d'investir dans davantage de communication et plus d'animations afin d'attirer et d'accueillir encore plus d'utilisateurs. En effet, chaque année, des animations sportives et culturelles gratuites sont organisées avec le tissu associatif local.





L'ensemble de cette opération (travaux, élargissement de la période d'ouverture, développement des animations), doit permettre d'augmenter l'offre proposée aux habitants et visiteurs et accroître le nombre d'usagers accueillis même dans les périodes où les conditions météorologiques sont moins favorables.





LES RIVIÈRES

Entretien des cours d'eau

Le SMABVD (syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Dheune) est intervenu dans 10 communes de la CABCS pour entretenir la ripisylve et le lit des rivières. Ces actions visent à :

- Favoriser l'écoulement naturel de l'eau
- Maintenir l'équilibre écologique
- Préserver la biodiversité locale

Budget global : 11 925 € pour 34 interventions sur 6 cours d'eau.

Le bois issu des chantiers est systématiquement valorisé (copeaux, bois de chauffage, compost...).

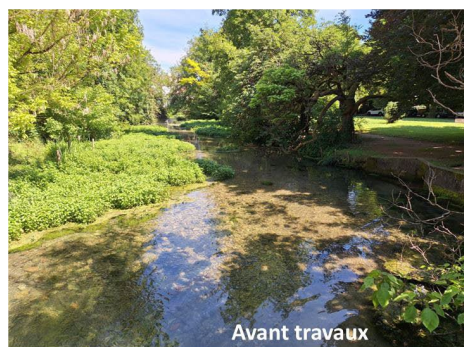
Renaturation de la Bouzaize à Beaune

Ce projet vise à redonner un aspect plus naturel à la Bouzaize en zone urbaine.

Objectifs : améliorer la qualité écologique de la rivière et embellir le cadre de vie.

Travaux réalisés en 2024 sur les tronçons prioritaires.

Coût : 132 621,90 € TTC, financé majoritairement par l'Agence de l'Eau et le Département.



Avant travaux



Travaux en cours – Installation de la première banquette végétale



Travaux en cours – Installation de la première banquette végétale



Après travaux – Début Octobre



Après travaux – Début de la crue



Après travaux – Crue d'Octobre

Études environnementales et projets à venir

- MOULIN BOURGUIGNON (MEURSANGES) – BOUZAIZE :
Étude pour restaurer la continuité écologique. Reprise prévue en 2025.
- DHEUNE AVAL :
Étude achevée sur 5 ouvrages. Objectifs : réduction du risque inondation, amélioration écologique, prise en compte du castor d'Eurasie.
- LAUVE À LADOIX-SERRIGNY :
Étude en phase opérationnelle pour diversifier le lit de la rivière.
- PROGRAMME PLURIANNUEL D'ENTRETIEN (PPE) :
Étude terminée (400 km de cours d'eau). Élaboration d'un programme d'entretien à 5 ans et nouvelle DIG. Coût : 90 630 €.

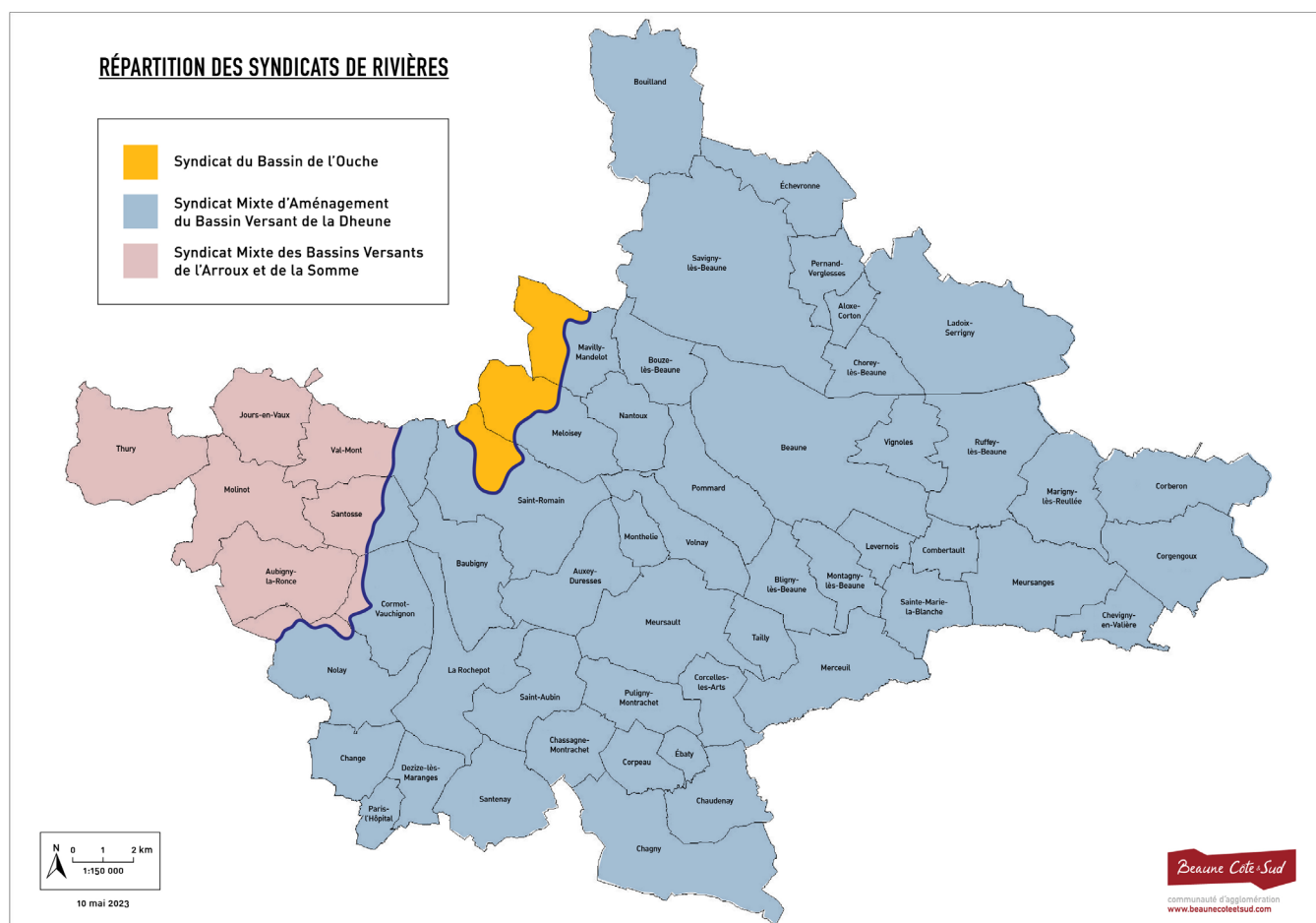
Suivi des étiages (basses eaux)

39 points de suivi (dont 23 sur la CABCS) observés chaque mois de mai à septembre.
Objectif : surveiller l'assèchement des rivières et protéger les milieux aquatiques.
2024 : année exceptionnellement humide avec plusieurs pics de crue.

Temps agent consacré à la CABCS

155 jours d'intervention : préparation et suivi des chantiers, réunions, conseils techniques, suivi des assecs.

Equipe mobilisée : 1 responsable de syndicat et 1 technicien rivière.



LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Captages prioritaires

En 2024, les actions engagées se sont poursuivies pour protéger les captages de Paquier Fané, Patte D'Oie et du Ru de Boichot, sur les communes de Chagny et Santenay. Deux comités de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs concernés, ont permis :

- En avril, de présenter les diagnostics des pressions réalisés par les chambres d'agriculture
- En octobre, de valider les plans d'actions associés avec les maires et viticulteurs concernés

Des actions permettant d'améliorer la qualité de la ressource en eau dans ces captages ont donc été définies. Ces actions vont être mises en place dans les prochaines années, en accord avec les acteurs concernés et sur les zones ciblées dans les études réalisées cette année.

Étude hydrogéologique sur la zone noyée de la Bouzaize

Cette zone, identifiée comme ressource stratégique, a fait l'objet d'un lancement de marché pour mener des investigations. Un cahier des charges a été rédigé en concertations avec les partenaires (DDT, Département, Agence de l'Eau, etc...) et un prestataire a été sélectionné. Objectif : affiner les connaissances sur le fonctionnement de la zone et protéger la ressource en eau ainsi que d'évaluer sa capacité d'exploitation.

Les premières investigations de terrain sont prévues en 2025.

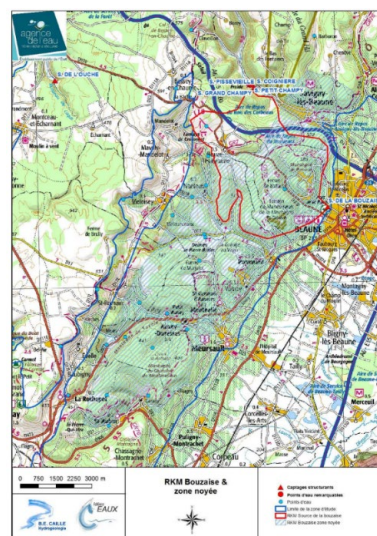
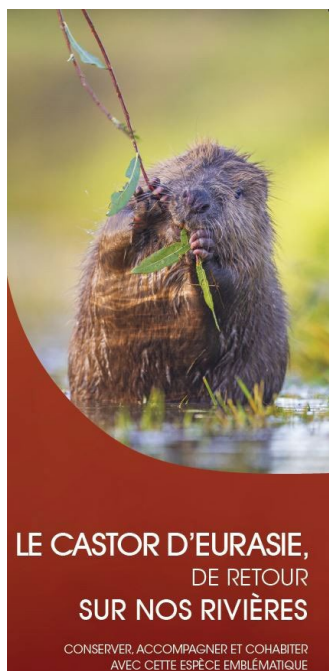


Figure 75 : RKM de La Bouzaize et sa zone noyée associée sur fond topographique.



ANIMATIONS AUTOUR DE LA PRÉSENCE DU CASTOR

Après 900 ans, le Castor d'Eurasie revient naturellement sur notre territoire en remontant les rivières.

La collectivité réalise régulièrement un inventaire des familles afin de sensibiliser la population pour permettre une appropriation de l'espèce protégée.

Le but étant de consolider les quelques familles dans nos rivières, un plan d'actions est mis en œuvre pour favoriser une bonne gestion des forêts rivulaires (ripisylve).

Dans une perspective de cohabitation, il convient d'identifier les zones où le Castor peut déranger l'activité humaine par une prévention des conflits potentiels. De nombreuses rencontres de propriétaires ont été réalisées.

De plus, des animations auprès des communes concernées et des écoles ont été effectuées. Cette année, ce sont les communes de Paris-L'Hôpital, l'école de Meursanges, ainsi que Santenay qui ont été identifiées afin d'y réaliser des animations. Ces communes ont été ciblées car des indices de présence du castor ont été repérés sur des rivières présentes sur ces territoires.

Un projet de sentier « Castor » en bordure de rivière est en projet sur la commune de Merceuil.



Les Actions au bénéfice de la cohésion sociale



La Petite Enfance

Cinq EAJE (Etablissement d'accueil du jeune enfant) sont présents et répartis sur le territoire communautaire pour prendre en charge les enfants âgés de 2 mois et demi jusqu'à la scolarisation voir jusqu'à l'âge de 5 ans révolu si l'enfant est porteur de handicap ou atteint de maladie chronique.

163 places d'accueil collectif et 25 places d'accueil familial sont proposées aux familles. Les places sont attribuées lors de commissions d'attributions qui sont au nombre de trois par an.

Différents types d'accueil sont proposés aux familles : accueil collectif ou familial, accueil régulier ou occasionnel (voire ponctuel), accueil d'urgence dans tous les établissements, avec une amplitude horaire large (6 heures et 20 heures 30).

Pour réaliser une demande de pré-inscription les familles doivent prendre contact auprès d'un REPAM (Relais Enfants Parents Assistantes Maternelles) qui sont au nombre de deux. Le REPAM est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents, assistant(e)s maternel(le)s et professionnel(le)s de la garde à domicile.

LES CHIFFRES DE 2024

188 places établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE)

401 dossiers de pré-inscription réalisés par les relais enfants parents assistantes maternelles (REPAM)

256 assistantes maternelles en activité sur le territoire de l'Agglomération

892 places en accueil familial sur le territoire communautaire

Le service Petite Enfance a comptabilisé 401 demandes de préinscription d'accueil régulier en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE). Nombre de demandes stationnaires par rapport à l'année précédente.

De la transversalité s'opère régulièrement entre les EAJE et les REPAM afin d'apporter une réponse rapide à la recherche d'un mode de garde. En cas d'absence de place en accueil collectif, les relais communiquent aux familles la liste des assistantes maternelles agréées PMI.

L'offre d'accueil au domicile d'assistantes maternelles agréées PMI sur le secteur de BEAUNE était de 535 places d'accueil théoriques pour 155 assistantes maternelles. Sur le secteur du territoire Sud-Ouest, il y avait 101 assistantes maternelles avec 357 places d'accueil théoriques.

Pour compléter l'offre d'accueil, six structures privées (type micro crèche) sont également présentes sur le territoire et 3 MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) sont implantées sur Beaune.

La collectivité poursuit la professionnalisation des agents Petite Enfance pour garantir un accueil qualitatif et optimiser la prise en charge de l'enfant. 75 agents de la petite enfance ont suivi une formation avec le CNFPT et au total 89 agents de la petite enfance ont suivi au moins une formation en 2024. La formation fait partie intégrante de notre quotidien, 47 stagiaires ont été accueillis sur nos EAJE.

La stabilité des équipes et leur investissement au quotidien permet de développer de nouveaux projets : projet intergénérationnel, partenariat avec les Beaux-Arts, ...pour favoriser la découverte et l'épanouissement de l'enfant dans le respect de son rythme et toujours avec bienveillance.

L'Enfance

Compétences Péricolaires et Extrascolaires

NOMBRE DE SITES ET FRÉQUENTATION

Les structures d'accueil de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud sont habilitées par la SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport).

Sur le territoire :

32

sites de restauration
scolaire

32

accueils péricolaires
(matin et soir),
ouverts au public
entre 7h30 et 18h30

8 à 10

accueils extrascolaires
(vacances) en fonction
des périodes de l'année

9 050

places en accueils
extrascolaires et
les mercredis

En 2024 : **2720** familles sont inscrites aux prestations (**40** familles de plus qu'en 2023). Sur le temps péricolaire, en moyenne, **522** enfants sont accueillis le matin, **1936** enfants sont accueillis le midi et **735** enfants sont accueillis le soir. Les mercredis **136** maternels et **198** élémentaires sont accueillis sur **9** sites du territoire.



FAITS MARQUANTS ANNÉE 2024 SUR LA PÉRIODE ESTIVALE ET LES VACANCES D'AUTOMNE

- Mise en place de semaines à thème sur la période estivale sur l'accueil de loisirs Beaune Peupliers pour les enfants de 9 à 12 ans.
- Sur le mois de juillet et d'août, accueil sur la journée au Château d'Evelle des structures.

DÉPLOIEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation des agents Enfance est une priorité du service.

EN 2024

7 agents ont suivi une formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur en accueils collectifs de mineurs)

2 agents ont suivi une formation BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur en accueils collectifs de mineurs)

2 ont suivi une formation BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)

12 agents ont été formés aux gestes de premiers secours avec le PSC1 et à l'utilisation des extincteurs



Poursuite de nos contrats d'apprentissage :
1 contrat d'apprentissage BPJEPS LTP (Loisirs tous publics).

PROJETS ÉDUCATIFS ET PÉDAGOGIQUES DÉVELOPPÉS AU COURS DE L'ANNÉE

L'année 2024 a permis le développement d'actions et projets menés en lien avec notre PEdT. Partenariat avec Bourgogne Energies Renouvelables (en lien avec le PCAET) a été poursuivi dans nos accueils.

- Poursuite de partenariat à l'échelle communautaire : collaboration avec l'Ecole des Beaux-Arts (mise en place d'ateliers créatifs), lien avec le service Déchets et Environnement pour des sensibilisations au tri des déchets et à la préservation de l'environnement. À ce sujet plusieurs interventions ont eu lieu sur les structures pendant l'été.
- Poursuite du partenariat avec l'association « Lire et faire Lire ». Sur plusieurs structures, 1 fois par semaine, 1 bénévole intervient pour offrir aux enfants inscrit au périscolaire du soir une lecture.
- Mise en place de temps de travail avec les responsables des sites périscolaires autour du Projet Educatif du Territoire (PEdT).
- Passerelles avec l'Espace Jeunes de Beaune : journées communes lors des vacances d'hiver.
- Sensibilisation autour du numérique : lien avec Johnny KESSAS, conseiller numérique à l'espace Bretonnière.
- Poursuite de l'initiation sportive : activités mises en place les mercredis par l'ETAPS et l'apprenti BPJEPS.
- Lien avec les clubs sportifs locaux pour des initiations (Club de football américain les Hoplites, lancement d'un partenariat avec Beaune Handball).
- Poursuite du projet intergénérationnel en lien avec le CCAS. Rencontre le 5 juin 2024 qui a permis de rassembler plus de 100 résidents et une quarantaine d'enfants inscrits sur les accueils périscolaires du mercredi.



Le Conservatoire musique et danse

STATUT

Établissement d'enseignement artistique spécialisé : musique et danse.

Un des 5 établissements de la Côte-d'Or classé par le Ministère de la Culture ; le renouvellement du classement a été confirmée le 6 mai 2024 pour une durée de sept ans.

Établissement inscrit dans le schéma départemental de développement des enseignements artistiques du Département de la Côte-d'Or.



LES PUBLICS

ACTIONS PÉDAGOGIQUES INTERNES

- Cours d'apprentissage du jardin musical (dès 3 ans) au 3^{ème} cycle.
- Le public empêché (enfants handicapés)
- Un cursus spécifique pour les enfants ayant des difficultés d'apprentissage / réflexion sur un cursus Autisme.
- Pratiques artistiques (chœur, chœur POP, groupe pop-rock, orchestre d'harmonie, ensemble vocal, ensembles instrumentaux, musique de chambre).

ACTIONS PÉDAGOGIQUES EXTERNES

- La sensibilisation auprès des publics scolaires (intervention ponctuelle) :
15 JANVIER 2024 : découverte du hautbois à l'école maternelle de Chagny.
23 JANVIER 2024 : découverte du hautbois, de la flûte traversière, du saxophone, à l'école de Vignoles/ Ruffey.
30 JANVIER 2024 : découverte du tuba à l'école de Vignoles/ Ruffey.
2 FÉVRIER 2024 : découverte du tuba à l'école de Vignoles/ Ruffey.
6 FÉVRIER 2024 : découverte du hautbois, de la flûte traversière, de l'alto à l'école de Vignoles/ Ruffey.

8 FÉVRIER 2024 : découverte du saxophone à l'école de la Rochepot.

13 FÉVRIER 2024 : découverte du hautbois, de l'alto à l'école de Vignoles/ Ruffey.

15 FÉVRIER 2024 : découverte du saxophone à l'école de Gigny.

- Un partenariat ponctuel pour des interventions en crèche : conte musical organisé le jeudi 21 mars 2024 au REPAM territoire sud-ouest Chagny.

ACTIONS CULTURELLES

- Artistes - Artistes professionnels invités (concert et master class en musique et en danse).
- Les auditions-concert d'élèves tout au long de l'année (Ateliers du cinéma, Lanterne magique, théâtre municipal, palais des congrès ...).
- Spectacle de danse : samedi 8 et dimanche 9 juin 2024 pour les classes de danse classique et de danse contemporaine au théâtre de Beaune. 91 élèves se sont produits sur scène sur le thème de Frida Kahlo. KDS School Dance, école de danse hip-hop de Beaune, était invitée à participer à ce projet.

LES PARTENARIATS

- Structures culturelles (théâtre municipal, Ateliers cinéma, Festival Jazz, Festival Solidarités, festival Beethoven).
- École de musique de Meursault et école de musique de Chagny.
- Municipalités de la Communauté d'Agglomération.

DYNAMIQUE ACTUELLE

- Poursuite du développement du département pédagogique Musiques actuelles amplifiées.
- Renforcement de la pratique de jazz.
- Adaptabilité des cursus en fonction des profils d'élèves.
- Évolution du périmètre de certains postes.
- Réflexion sur les locaux (trop exigus).
- Réflexion sur la création d'un poste de technicien.

LES CHIFFRES DE 2024

26 enseignants titulaires des diplômes pédagogiques (Certificat d'aptitude ou diplôme d'État)

507 élèves, avec :
91 danseurs classiques et contemporains
416 musiciens

95% viennent de la Communauté d'Agglomération (2/3 de la ville de Beaune et 1/3 des autres communes)

290 heures de cours individuel, collectifs, assurés par semaine (musique et danse)

Palette large d'esthétiques (danse classique et contemporaine / musiques classiques et actuelles / chœur pop)



Évènement Musique à l'Hôpital



L'École des Beaux-Arts

LA CLASSE PRÉPARATOIRE

25

ÉTUDIANTS

70

CANDIDATS

70 candidats se sont inscrits au concours en 2023. **25** étudiants ont intégré la classe préparatoire en septembre 2024.

Le voyage pédagogique et d'intégration a eu lieu à Lyon les 3 et 4 octobre 2024. Le forum des anciens élèves a été organisé le 22 février 2025.

Les Journées Portes Ouvertes se sont tenues du 24 au 28 février 2025. Durant ces journées, les élèves de l'école se sont chargés d'accueillir les étudiants intéressés par la formation proposée à l'école des beaux-arts de Beaune en vue d'une inscription aux entretiens de recrutement.

Au cours de l'année, plusieurs workshops ont été programmés dans différents domaines de la création artistique. Les étudiants ont également bénéficié de visites d'expositions, de spectacles au théâtre de Beaune, de visites d'atelier d'artistes, de visites d'écoles supérieures d'art et design.

En partenariat avec le FRAC de Bourgogne et à partir des œuvres de la collection, les étudiants de la promotion 2024/2025 ont mis en place une exposition d'art contemporain « Temps d'une vie. Quand le quotidien devient art ». Cette exposition s'est tenue, Salle Tourlière de la Porte Marie de Bourgogne, du 8 février au 2 mars 2025. Ce projet a permis aux étudiants de se confronter à une première expérience professionnelle en tant que commissaire d'exposition et médiateur.

Dans le cadre de la mise en place d'un partenariat entre l'école des beaux-arts et la Maison Veuve Ambal, 15 étudiants ont participé à un concours d'habillage de bouteilles qui a donné lieu à une remise de prix le 22 avril 2025. 4 projets d'étudiants ont été retenus.



LES CHIFFRES CLEFS

129 enfants de 5 à 17 ans
répartis dans **9** ateliers
différents sur **2 sites** : Beaune
et Chagny

137 adultes
Inscrits dans les
12 ateliers de l'école

12 stages, dont :
7 stages enfants et
5 stages adultes portant portant
sur les arts plastiques, la terre-
céramique, la reliure, le volume,
la photographie, le dessin et la
peinture.

COURS DE PRATIQUES AMATEURS

Cette année, le thème fédérateur des ateliers, enfants-Ados-Adultes est « Oh féminin ! ».

L'exposition de fin d'année se déroulera du 21 mai au 21 juin 2025, Salle Tourlière de la Porte Marie de Bourgogne et sur le plateau prépa.

Deux journées portes ouvertes seront proposées les samedis 7 et 14 juin 2025.



TOTAL DES INSCRIPTIONS SUR LES PRATIQUES AMATEURS

ATELIERS ADULTES	137
ATELIERS ENFANTS	129
STAGES ENFANTS	50
STAGES ADULTES	16
ATELIER HORS D'ŒUVRE	24
TOTAL DES INSCRITS	356

ATELIER ITINÉRANT HORS-D'ŒUVRE

Cet atelier est un dispositif de l'école des beaux-arts de Beaune, à destination des communes de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud.

Dédié à la sensibilisation à l'art contemporain en milieu rural, cet atelier vise des publics enfants/ados/adultes. Il s'intègre dans un parcours d'éducation artistique et culturel.

Le projet est toujours en rapport au travail d'un artiste contemporain. Comme des « assistants », les participants créent l'œuvre d'un artiste à l'aide d'un protocole, en lien avec le territoire et ses différents acteurs.

L'école des beaux-arts de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud propose une activité novatrice et de qualité dans une dynamique d'animation du territoire des 54 communes.

Entre octobre 2024 et mai 2025, Brice Mantovani a encadré 5 ateliers sur les communes de Corpeau, Vignoles, Bligny-Les-Beaune, Savigny-Les-Beaune et Marigny-Les-Reuillée. 3 autres ateliers étaient également prévus sur les communes de Chagny, de Nolay et sur la bibliothèque de Beaune sur les mois de juin et juillet 2025.

Entre octobre 2024 et mars 2025, 3 stages ont été annulés par manque d'inscrits.



CYCLES DE CONFÉRENCES

L'école a proposé sur l'année 2024-2025 quatre conférences autour de la photographie, 4 conférences en histoire de l'art et 3 conférences d'artistes.

PERSPECTIVES 2025-2026

- Les actions menées en 2024-2025 seront reconduites l'année prochaine pour les cours de pratiques amateurs avec définition d'un nouveau thème de travail par atelier.
- L'effectif de la classe préparatoire pour septembre 2025 est en cours de recrutement. 50 candidats ont déposé leur candidature pour la première session de recrutement qui s'est déroulée les 19 et 20 mai 2025. D'autres sessions de recrutement se tiendront d'ici la rentrée.
- Les étudiants de la promotion 2025/2026 bénéficieront d'un nouveau projet de partenariat avec le FRAC de Bourgogne.
- De nouveaux ateliers hors d'œuvre seront proposés aux communes de manière à couvrir l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud.

Les Équipements Sportifs

BILAN DES TRAVAUX

BILAN DES TRAVAUX RÉALISÉS : 5,5 M €

- Acquisitions de divers matériels sportifs pour maintien des normes en vigueur.
- Réfection Éclairage LED Salle Gym, Réhabilitation Sanitaires et 2 blocs WC, Création local VTT. Rénovation plinthes Hockey Roller du CS J DESANGLE.
- Seconde phase d'aménagement des terrains de basket extérieurs 3x3 homologués dans le cadre du label Terre de Jeux JO2024 et réfection Eclairage LED vestiaires et coursives ainsi que les faux plafonds du CS M BON.
- Acquisition du praticable gym et remplacement luminaires hall vitré par du LED + détection des sanitaires publics au FORUM.
- Lancement de la phase chantier du Complexe de NOLAY.
- Avancement de la construction du Complexe de LADOIX pour livraison au 1er trimestre 2025.



Complexe sportif de Ladoix-Serrigny

LES CHIFFRES CLEFS

42 500

Heures de présence...
Soit une fréquentation
augmentée par rapport
à 2019 (avant COVID)

82

conventions gérées

621 856

d'Euros le montant des
avantages en nature
accordés aux associations
(+6% par rapport à 2023)

32

clubs résidents

PARTICULARITÉS 2025 :

Les installations sportives ne sont fermées que deux semaines par an : dernière semaine de juillet et dernière semaine de décembre.

Programme évènementiel de l'année:

Banée de Meursault - 15 mars 2025

Coupe nationale roller/hockey - Forum des sports - du 25 au 27 avril 2025

Coupe interrégionale judo - Forum des sports - 16 au 18 mai 2025

Coupe nationale billard anglais - Forum des sports - 7 au 9 juin 2025

Semi-marathon de la vente des vins - 14 et 15 novembre 2025

Paulée de Meursault - 17 novembre 2025

Fête du train au pays des grands noms - CS Meursault - 13 au 14 décembre 2025



Futur complexe sportif de Nolay



Salle de Gym du Forum

9 751 570€ MOBILISÉS POUR LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024-2026

PERSPECTIVES 2025 ET AU-DELÀ SUIVANT LE PPI

- Acquisition de divers matériels sportifs pour maintien des normes en vigueur.
- Rénovation des terrains extérieurs de Tennis, remise aux normes des tableaux électriques extérieurs de Foot/Tennis et changement SSI du CS St NICOLAS-H ROUGEOT. Remplacement éclairage de la salle de gym.
- Réfection et modification des espaces sanitaires/douches. Remplacement porte issue de secours gym. Isolation faux plafond dojo Aikido. Installation d'une protection brise vue côté tribune. Aménagement du sautoir à la perche au CS JEAN DESANGLE.
- Rénovation des peintures des communs et vestiaires au CS MICHEL BON.
- Remplacement panneau de facade zone buvette. Rénovation peinture sanitaire. Remplacement des déclencheurs manuels des alarmes. Réfection de l'électrification des 8 pistes d'escrime et installation d'un sol sportif dans la salle escrime/tir à l'arc au FORUM DES SPORTS.
- Phase gros œuvre CS NOLAY pour livraison 2026, avec intégration d'un SAE.
- Acquisition de mobilier sportif pour le démarrage d'exploitation du CS LADOIX.



Centre sportif LADOIX

Vivons plus haut

Un projet d'envergure pour revitaliser les Hautes-Côtes et le Plateau

Dans le cadre de sa politique d'Aménagement du Territoire et d'Attractivité, avec la volonté de maintenir un équilibre entre les différents secteurs géographiques qui la composent, la Communauté d'Agglomération met l'accent sur la valorisation des Hautes-Côtes et du Plateau.

Les maires des 15 communes concernées et représentant un tiers du territoire communautaire, se mobilisent depuis le printemps 2022 en groupes de travail, avec la volonté, de porter et de promouvoir conjointement la richesse des paysages et les différentes possibilités de dynamisation démographique et économique.

Parmi les projets qui ont rapidement émergé de cette réflexion, une série d'événements festifs et collaboratifs, moments de rencontre et de partage d'informations et de savoir-faire.



Zoom sur 2024 - 3 événements entre mai et juin

240

participants
cumulés sur les
colloques

35

associations locales
et exposants /
artisans impliqués

360

personnes
réunies pour les
repas

440

spectateurs pour
les spectacles

Une démarche transversale qui se structure

Une approche toujours plus transversale des sujets et des problématiques, favorisant un décloisonnement des réflexions menées et des solutions envisagées autour des 3 piliers du secteur que sont l'environnement, le tourisme et le développement économique. Une attention particulière est portée à une compréhension partagée du territoire et de ses enjeux avec les habitants et les usagers, ainsi qu'à la place des associations dans la dynamique de la vie locale.

Pour atteindre ces objectifs, la Communauté d'Agglomération s'appuie sur les politiques et dispositifs communautaires existants qui prennent en compte une approche infra-territoriale, et mettra en œuvre ou accompagnera des actions spécifiques à ce secteur du territoire.

L'attractivité résidentielle,

créer un environnement attractif pour maintenir et attirer des habitants amenés à développer des activités, en s'appuyant sur le Pôle relai de NOLAY, et en intégrant les sujets du logement, de la mobilité, de l'accès aux services à la population, de la vie associative et culturelle.

L'attractivité économique,

avec le développement de filières économiques adaptées au contexte spécifique du Plateau et des Hautes-Côtes (agriculture et viticulture, artisanat et artisanat d'art, tourisme, développement de Tiers-lieux et de co-working, ...) pour conforter et créer de l'emploi.

Un premier tronçon de la véloroute «colonne vertébrale» du Plateau et des Hautes-Côtes

Réflexion initiée en 2023, il s'agit –à termes– de relier les centres-bourgs des 15 communes de ce secteur géographique par les voies communales et les petites routes départementales existantes ; espace de circulations douces praticable à la fois par les habitants permanents (trajets quotidiens, balades week-end) et les résidents occasionnels (tourisme), un raccordement est imaginé avec les grands axes du tourisme cyclable déjà présents

- Octobre / novembre 2024 : Réalisation du 1er tronçon THURY / AUBIGNY-LA-RONCE (via MOLINOT).



Le contrat de canal du Centre

Le Canal du Centre, voie de navigation de 112,5 km reliant la Saône et la Loire, traverse le territoire de quatre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : le Grand Chalon, Beaune Côte et sud, la Communauté Urbaine Creusot Montceau, le Grand Charolais.

Pour chaque voie navigable, la Région Bourgogne Franche-Comté propose aux territoires la mise en place d'un contrat de canal. D'une durée de cinq ans, ce dernier permet aux partenaires d'agir ensemble pour le développement touristique du canal et des territoires traversés, dans la logique d'un développement fluvestre.

Dans ce cadre, les différents partenaires concernés –les 4 EPCI ainsi que la Région Bourgogne Franche-Comté, le Département de Saône-et-Loire et Voies Navigables de France – ont signé le 08 mars 2022 le Contrat de canal du Centre.



BeauneTourisme ©Image&associés

La stratégie retenue pour le canal du Centre s'articule autour de trois orientations qui se déclinent en treize fiches-action. Parmi ces actions, deux études ont été menées et se sont terminées à la fin de l'année 2024 :

- Une première étude de définition de l'identité et de création d'une marque territoriale du canal, qui avait pour objet de créer une identité territoriale moderne autour de ses atouts sous la forme d'une « marque de territoire », d'aider à l'émergence de la destination, de créer et faire vivre une identité visuelle et numérique propre au territoire, et de mettre en œuvre et gérer un plan marketing dédié.
- Une seconde étude sur le niveau de services des ports et des haltes, avec la mission d'améliorer le niveau de services des ports et des ouvrages de navigation, de faire des ports et haltes de véritables interfaces entre les navigants et les territoires riverains pour créer des synergies de territoire (économique et touristique), de créer un réseau de stations de dépotage pour les péniches, et enfin de développer les petites embarcations de loisirs.

La Communauté d'Agglomération – signataire du Contrat- participe à la gouvernance et assure la coordination avec les communes de son territoire (CHAGNY et SANTENAY) quant à leur volonté de réalisation de travaux et de développement d'activités.

Le suivi de 2 contractualisations complémentaires à l'échelle du territoire

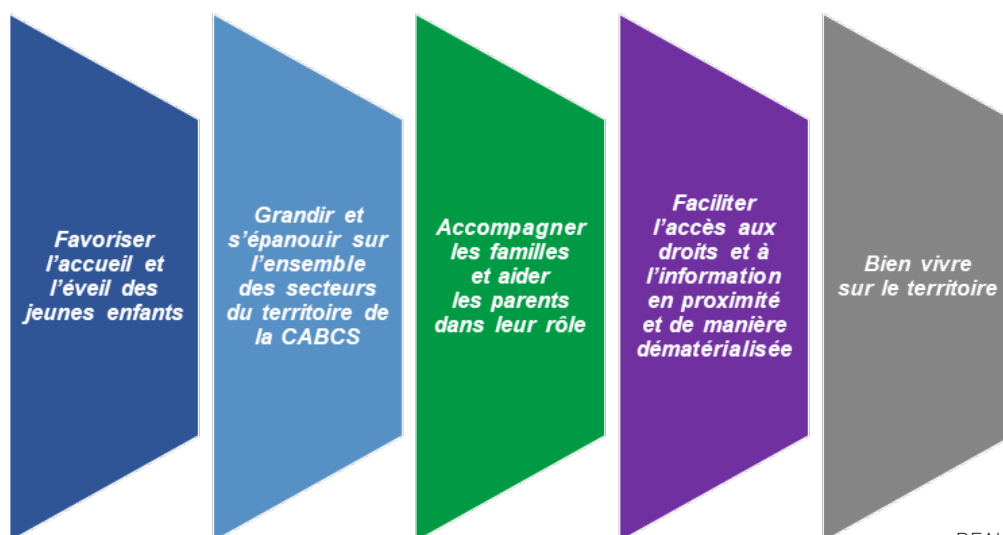
La « Convention Territoriale Globale », en lien avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF)

Approche globale et transversale, elle s'appuie sur un diagnostic décroisé et sur un portrait de territoire partagé, avec un plan d'actions stratégique et une aide financière sur 5 ans (2022/2026).

Elle a pour objectifs d'articuler les politiques familiales et sociales avec les besoins des habitants et les évolutions du territoire, d'optimiser les offres de services à destination des habitants et des familles, et développer des actions adaptées et innovantes et de promouvoir collectivement les actions menées auprès des administrés.

Elle est constituée d'une arborescence de 35 actions (dont 10 pour la Petite Enfance, 8 pour l'Enfance et la Jeunesse, 6 autour de la Parentalité, 5 pour l'Accès aux droits et Numérique, et 6 pour l'Animation de la vie locale).

25 actions ont déjà été engagées depuis 2022, dont 6 actions nouvelles débutées ou développées en 2024.



Zoom sur des pratiques et des projets développés en 2024 :

- La formation professionnelle des équipes
- Le projet « Vivons plus haut » et la participation à la création d'un EVS (Espace de Vie Sociale) associatif
- La mise en place et le fonctionnement du label AVIP dans deux crèches
- Les actions spécifiques avec les parents au sein des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant
- Le volet Parentalité au sein des Espaces Beaunois
- Les actions passerelles autour de la Jeunesse et l'Espace Ressources Jeunes à Beaune
- La création ou la participation au développement des lieux d'accueil Enfance et Petite Enfance
- Le renforcement des moyens adaptés aux conditions d'accueil périscolaire

Le Dispositif « Grandir en Milieu Rural », en lien avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA)



Son éligibilité est définie selon 5 critères et 11 indicateurs, et est centrée sur les besoins prioritaires dans les territoires ruraux et/ou fragiles dans les champs de l'accueil de la Petite-Enfance, des Loisirs et vacances, de la Parentalité, du Numérique et de la Mobilité.

Ce dispositif complémentaire aux contractualisations et instances mises en place et portées par l'EPCI (CTG, Projet Educatif de Territoire, Observatoire de l'économie, ...) s'appuie sur le diagnostic territorial réalisé dans le cadre de la Convention avec la CAF et permet, par un plan d'actions précis, un accompagnement financier et technique à hauteur de 256 000 € pour la période 2022-2025.

8 des 11 actions programmées sur l'ensemble du dispositif avaient été débutées ou menées en 2024.

La Direction Attractivité et Partenariats est aussi présente sur les projets structurants pour le territoire, pour un apport technique, administratif ou juridique dans le cadre de partenariats actifs avec les différents porteurs d'actions : la création de circuits VTT labellisés avec l'Office de Tourisme Intercommunal et la FFC ; la valorisation de la Route des Grands Crus avec le Conseil Départemental de Côte d'Or et Côte d'Or Attractivité ; la réflexion sur le devenir de l'agriculture sur le Plateau avec la Chambre d'Agriculture et l'Association BioBourgogne Franche-Comté.

NOTES

[illegible]

CONTACT



**ACCUEIL DU PUBLIC :
DU LUNDI AU VENDREDI DE
8H30 À 12H30
ET DE 14H00 À 18H00.**



**MAISON DE L'INTERCOMMUNALITÉ
14, RUE PHILIPPE TRINQUET
BP 40288
21208 BEAUNE CEDEX**



03 80 24 56 80



DGS@BEAUNECOTEETSUD.COM



@BEAUNE CÔTE ET SUD

Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com